

LES PARALIPOMÈNES

ou

LES CHRONIQUES

DANS L'HÉBREU **DIBRE HAIAMIM**

LIVRE SECOND

CHAPITRE PREMIER.

Prière, sagesse, gloire et richesses de Salomon, nombre de ses chariots et de ses cavaliers.

1. Confortatus est ergo Salomon filius David in regno suo, et Dominus Deus ejus erat cum eo, et magnificavit eum in excelsum.

2. Præcepitque Salomon universo Israeli, tribunis, et centurionibus, et ducibus, et judicibus omnis Israel, et principibus familiarum :

3. et abiit cum universa multitudine in Excelsum Gabaon, ubi erat tabernaculum fœderis Dei, quod fecit Moyses famulus Dei in solitudine.

4. Arcam autem Dei adduxerat David de Cariathiarim, in locum quem præparaverat ei, et ubi fixerat illi tabernaculum, hoc est, in Jerusalem.

1. Le règne de Salomon, fils de David, fut donc affermi; et le Seigneur son Dieu était avec lui, et il l'éleva à un très-haut degré de puissance. 3. *Rois*, 3, 1.

2. Ce prince donna ses ordres à tout Israël, aux tribuns, aux centurions et aux autres officiers, aux magistrats et aux chefs de toutes les familles¹.

3. Et il s'en alla avec toute cette multitude au haut lieu de Gabaon, où était le tabernacle de l'alliance de Dieu, que Moïse, son serviteur, lui avait dressé dans le désert².

4. Or David avait déjà fait venir l'arche de Dieu de la ville de Cariathiarim, au lieu qu'il lui avait préparé, et où il lui avait élevé un tabernacle, c'est-à-dire à Jérusalem. 2. *Rois*, 6, 17. 1. *Par.* 16, 1. 2. *Moys.* 37, 1.

§. 2. —¹ pour aller avec lui célébrer par des sacrifices une fête d'action de grâces.

§. 3. —² * Voy. 1. *Par.* 16, 1. 2. 4 et les remarq.³

5. L'autel d'airain qu'avait fait Béséléel, fils d'Uri, fils de Hur, était là³ devant le tabernacle du Seigneur. Et Salomon, accompagné de toute cette multitude, l'y alla chercher.

6. Il monta à cet autel d'airain qui était devant le tabernacle de l'alliance; et il immola dessus mille victimes⁴.

7. Or il arriva que la nuit même⁵ Dieu lui apparut, et lui dit : Demandez-moi ce que vous voulez que je vous donne.

8. Alors Salomon dit à Dieu : Vous avez fait éclater la grandeur de votre miséricorde envers David, mon père, et vous avez bien voulu m'établir roi en sa place.

9. *Qu'il vous plaise* donc, Seigneur, mon Dieu, d'accomplir maintenant votre parole et la promesse que vous avez faite à David, mon père. Puisque vous m'avez établi roi sur votre grand peuple, qui est aussi innombrable que la poussière de la terre,

10. donnez-moi la sagesse et l'intelligence, afin que je sache comment je dois me conduire⁶ à l'égard de votre peuple : car qui pourrait gouverner dignement un si grand peuple?

11. Alors Dieu répondit à Salomon : Puisque votre cœur a préféré ces choses à toutes les autres, que vous ne m'avez point demandé des richesses ni de grands biens, ni de la gloire, ni la vie de ceux qui vous haïssent, ni même une vie longue, et que vous m'avez demandé la sagesse et la science, afin que vous puissiez gouverner mon peuple sur lequel je vous ai établi roi ;

12. la sagesse et la science vous sont accordées; et je vous donnerai de plus tant de biens, tant de richesses et tant de gloire, que nul roi devant vous, ni après vous, ne vous aura été égal.

13. Salomon descendit donc de ce lieu haut de Gabaon, et s'en revint de devant le tabernacle de l'alliance⁷ à Jérusalem. Et il régna sur Israël.

14. Il amassa un grand nombre de chariots de guerre et de cavalerie : il eut mille quatre cents chariots, et douze mille hommes de cavalerie. Il en fit mettre une partie dans les villes destinées à loger les équi-

5. Altare quoque æneum, quod fabricatus fuerat Beseleel filius Uri filii Hur, ibi erat coram tabernaculo Domini : quod et requisivit Salomon, et omnis ecclesia.

6. Ascenditque Salomon ad altare æneum, coram tabernaculo fœderis Domini, et obtulit in eo mille hostias.

7. Ecce autem in ipsa nocte apparuit ei Deus, dicens : Postula quod vis, ut dem tibi.

8. Dixitque Salomon Deo : Tu fecisti cum David patre meo misericordiam magnam : et constituisti me regem pro eo.

9. Nunc ergo Domine Deus impleatur sermo tuus, quem pollicitus es David patri meo : tu enim me fecisti regem super populum tuum multum, qui tam innumerabilis est, quam pulvis terræ.

10. Da mihi sapientiam et intelligentiam, ut ingrediar et egrediar coram populo tuo : quis enim potest hunc populum tuum digne, qui tam grandis est, judicare?

11. Dixit autem Deus ad Salomonem : Quia hoc magis placuit cordi tuo, et non postulasti divitias, et substantiam, et gloriam, neque animas eorum qui te ode- rant, sed nec dies vitæ plurimos : petisti autem sapientiam et scientiam, ut judicare possis populum meum, super quem constitui te regem.

12. Sapientiam et scientiam datæ sunt tibi : divitias autem et substantiam et gloriam dabo tibi, ita ut nullus in regibus nec ante te nec post te fuerit similis tui.

13. Venit ergo Salomon ab excelso Gabaon in Jerusalem coram tabernaculo fœderis, et regnavit super Israel.

14. Congregavitque sibi currus et equites, et facti sunt ei mille quadringenti currus, et duodecim millia equitum : et fecit eos esse in urbibus quadrigarum,

ŷ. 5. —³ à Gabaon.

ŷ. 6. —⁴ des holocaustes, par le ministère d'un prêtre.

ŷ. 7. —⁵ la nuit qui suivit le sacrifice. Comp. 3. Rois, 3, 5 et les remarq.

ŷ. 10. —⁶ Litt. : afin que j'entre et que je sorte, — que je me conduise bien.

ŷ. 13. —⁷ celui de David. Dans l'hébr. : (il vint) d'après du tabernacle de l'alliance (de Moïse, qui était à Gabaon).

et cum rege in Jerusalem.

15. Præbuitque rex argentum et aurum in Jerusalem quasi lapides, et cedros quasi sycomoros, quæ nascuntur in campestribus multitudine magna.

16. Adducebantur autem ei equi de Ægypto, et de Coa, a negotiatoribus regis, qui ibant, et emebant pretio,

17. quadrigam equorum sexcentis argenteis, et equum centum quinquaginta : similiter de universis regnis Hethæorum, et a regibus Syriæ, emptio celebratur.

pages⁸, et le reste à Jérusalem, près de sa personne. 3. *Rois*, 10, 26.

15. Il rendit l'or et l'argent aussi communs que les pierres dans Jérusalem, et les cèdres aussi communs que ce grand nombre de sycomores qui naissent dans la campagne.

16. Les marchands qui trafiquaient pour ce prince lui amenaient des chevaux d'Égypte et de Coa⁹. Ils y allaient et en achetaient à certain prix.

17. L'attelage de quatre chevaux revenait à six cents sicles d'argent¹⁰, et un cheval à cent cinquante : et l'on en achetait ainsi de tous les rois des Héthéens, et de ceux de Syrie.

CHAPITRE II.

Ouvriers pour la construction du temple. Traité de Salomon avec Hiram, nombre et ordre des ouvriers.

1. Decrevit autem Salomon ædificare domum nomini Domini, et palatium sibi.

2. Et numeravit septuaginta millia virorum portantium humeris, et octoginta millia qui cæderent lapides in montibus, præpositosque eorum tria millia sexcentos.

3. Misit quoque ad Hiram regem Tyri, dicens : Sicut egisti cum David patre meo, et misisti ei ligna cedrina ut ædificaret sibi domum, in qua et habitavit :

4. sic fac mecum, ut ædificem domum nomini Domini Dei mei, ut consecrem eam ad adolendum incensum coram illo, et fumiganda aromata, et ad propositio-

1. Salomon résolut donc de bâtir un temple au nom du Seigneur, et un palais pour lui.

2. Et il fit compter soixante et dix mille hommes pour porter sur leurs épaules¹, et quatre-vingt mille pour tailler les pierres dans les montagnes, trois mille six cents pour être inspecteurs².

3. Salomon envoya aussi vers Hiram, roi de Tyr, et donna ordre qu'on lui dit de sa part : Faites-moi la même grâce que vous avez faite à David, mon père, lui ayant envoyé des bois de cèdre pour bâtir le palais où il a demeuré depuis, 3. *Rois*, 5, 2.

4. afin que je puisse bâtir un temple à la gloire du Seigneur mon Dieu, et le lui dédier³ pour y brûler de l'encens en sa présence, y consumer des parfums, et y exposer toujours des pains devant lui, comme aussi

γ. 14. —⁸ où il y avait des écuries préparées pour les chevaux.

γ. 16. —⁹ Dans l'hébr. comme 3. *Rois*, 10, 28. 29.

γ. 17. —¹⁰ Litt. : pièces d'argent, sicles, environ 870 f. — * On suppose que le sicle d'argent était d'environ 1,45, comme quelques-uns l'estiment; l'auteur évalue la somme à environ 300 florins. Le florin d'Autriche valant 2,59, les 600 sicles feraient environ 777.

γ. 2. —¹ des portefaix.

² D'après 3. *Rois*, 5, 16. il n'y en avait que 3,300; les trois cents qui sont ici en surplus étaient vraisemblablement les inspecteurs généraux, et ils ont été omis au livre des Rois.

γ. 4. —³ Litt. : le consacrer, le dédier.

pour offrir des holocaustes le matin et le soir, ainsi qu'il a été ordonné pour toujours à Israël, les jours du sabbat, les premiers jours des mois, et dans les autres solennités du Seigneur.

Car le temple que j'ai dessein de bâtir doit être grand, parce que notre Dieu est grand au-dessus de tous les dieux.

6. Qui pourra donc se croire capable de lui bâtir une maison digne de lui? Si le ciel et les cieux des cieux ne peuvent le contenir, qui suis-je, moi, pour entreprendre de lui bâtir une maison? Mais aussi ce n'est seulement que pour faire brûler de l'encens en sa présence.

7. Envoyez-moi donc un homme habile, qui sache travailler en or, en argent, en cuivre, en fer, en ouvrages de pourpre, d'écarlate et d'hyacinthe⁵, et qui sache faire toutes sortes de sculptures et de ciselures, pour l'employer avec les ouvriers que j'ai auprès de moi dans la Judée et à Jérusalem, et que David, mon père, avait choisis.

8. Envoyez-moi aussi des bois de cèdre, de sapin, et des pins du Liban; car je sais que vos sujets sont adroits à couper les arbres du Liban, et les miens travailleront avec les vôtres;

9. afin que l'on me prépare quantité de bois, parce que la maison que je désire bâtir doit être très-grande et très-magnifique.

10. Je donnerai pour la nourriture de vos gens qui seront occupés à la coupe de ces bois, vingt mille sacs de froment, et autant d'orge⁶, avec vingt mille barils⁷ de vin, et vingt mille barriques d'huile⁸.

11. Hiram, roi de Tyr, écrivit à Salomon, et lui manda : Parce que le Seigneur a aimé son peuple, il vous en a établi roi.

12. Et il ajouta : Que le Seigneur, le Dieu d'Israël, qui a fait le ciel et la terre, soit béni d'avoir donné au roi David un fils si

nem panum sempiternam, et ad holocaustomata mane, et vespere, sabbatis quoque, et neomeniis, et solemnitatibus Domini Dei nostri in sempiternum, quæ mandata sunt Israeli.

5. Domus enim, quam ædificare cupio, magna est : magnus est enim Deus noster super omnes deos.

6. Quis ergo poterit prævalere, ut ædificet ei dignam domum? Si cælum et cæli cælorum capere eum nequeunt : quantus ego sum, ut possim ædificare ei domum? sed ad hoc tantum, ut adoleatur incensum coram illo.

7. Mitte ergo mihi virum eruditum, qui noverit operari in auro, et argento, ære, et ferro, purpura, coccino, et hyacintho, et qui sciat sculperæ cælaturas, cum his artificibus, quos mecum habeo in Judæa et Jerusalem, quos præparavit David pater meus.

8. Sed et ligna cedrina mitte mihi, et arceuthina, et pinea, de Libano : scio enim quod servi tui noverint cædere ligna de Libano, et erunt servi mei cum servis tuis,

9. ut parentur mihi ligna plurima. Domus enim, quam cupio ædificare, magna est nimis, et inclÿta.

10. Præterea operariis, qui cæsuri sunt ligna, servis tuis dabo in cibaria tritici coros viginti millia, et hordei coros totidem, et vini viginti millia metretas, olei quoque sata viginti millia.

11. Dixit autem Hiram rex Tyri per litteras, quas miserat Salomoni : Quia dilexit Dominus populum suum, idcirco te regnare fecit super eum.

12. Et addidit, dicens : Benedictus Dominus Deus Israel, qui fecit cælum et terram, qui dedit

ÿ. 6. — ⁴ mais aussi je ne veux bâtir un temple que etc. — et non pour préparer à Dieu une demeure qui puisse le contenir.

ÿ. 7. — ⁵ qui sache mettre en œuvre la soie pourpre, cramoisie et bleue de ciel, et qui en général sache traiter ces couleurs.

ÿ. 10. — ⁶ Litt. : 20,000 cors de froment etc. — Voy. 3. Rois, 5, 11

⁷ Litt. : métrètes, — ou baths. Voy. 3. Rois, 5, 11.

⁸ Litt. : 20,000 sats d'huile. — Le sat est le tiers d'un bath. Dans l'hébr. : 20,000 baths d'huile. Il n'est question dans 3. Rois, ni d'orge ni de vin, mais cette omission a été ici suppléée.

David regi filium sapientem et eruditum et sensatum atque prudentem, ut ædificaret domum Domino, et palatium sibi.

13. Misi ergo tibi virum prudentem et scientissimum Hiram, patrem meum,

14. filium mulieris de filiabus Dan cujus pater fuit Tyrius, qui novit operari in auro, et argento, ære, et ferro, et marmore, et lignis, in purpura quoque, et hyacintho, et bysso, et coccino : et qui scit cælare omnem sculpturam, et adinvenire prudenter quodcumque in opere necessarium est, cum artificibus tuis, et cum artificibus domini mei David patris tui.

15. Triticum ergo, et hordeum, et oleum, et vinum, quæ pollicitus es domine mi, mitte servis tuis.

16. Nos autem cædemus ligna de Libano, quot necessaria habueris, et applicabimus ea ratibus per mare in Joppe : tuum autem erit transferre ea in Jerusalem.

17. Numeravit igitur Salomon omnes viros proselytos, qui erant in terra Israel, post dinumerationem, quam dinumeravit David pater ejus, et inventi sunt centum quinquaginta millia, et tria millia sexcenti.

18. Fecitque ex eis septuaginta millia, qui humeris onera portant, et octoginta millia, qui lapides in montibus cæderent : tria autem millia et sexcentos præpositos operum populi.

sage, si habile, si plein d'esprit et de prudence, pour bâtir un temple au Seigneur, et un palais pour soi.

13. Je vous envoie donc un homme fort sage et d'une très-grande capacité, Hiram, mon père⁹.

14. Sa mère est de la ville de Dan, et son père est Tyrien¹⁰. Il sait travailler en or, en argent, en cuivre, en fer, en marbre, en bois, et même en pourpre, en hyacinthe, en fin lin et en écarlate. Il sait encore graver toutes sortes de figures; et il a un génie merveilleux pour inventer tout ce qui est nécessaire dans sa profession. Il travaillera avec¹¹ vos ouvriers et avec ceux de David, mon seigneur, votre père.

15. Envoyez donc, mon seigneur, à vos serviteurs, le blé, l'orge, l'huile et le vin que vous leur avez promis.

16. Nous ferons couper dans le Liban tout le bois dont vous aurez besoin, et nous le ferons charger sur des barques pour le rendre à Joppé, d'où vous donnerez ordre qu'on le transporte à Jérusalem.

17. Salomon fit donc faire un dénombrement de tous les étrangers¹² qui étaient dans la terre d'Israël, depuis le dénombrement qu'en avait fait faire David, son père; et il s'en trouva cent cinquante-trois mille six cents.

18. Il en choisit soixante et dix mille pour porter les fardeaux sur leurs épaules, et quatre-vingt mille pour tailler les pierres dans les montagnes, et trois mille six cents pour conduire les ouvrages¹³.

ŷ. 13. — ⁹ que j'honore comme mon père. Comp. *Jug.* 17, 10. D'autr. trad. l'hébr. : un homme de mon père, qui était déjà auprès de mon père. — * Hébr. à la lettre : Et maintenant je vous ai envoyé un homme sage, connaissant (ayant de) l'habilité d'Hiram, mon père.

ŷ. 14. — ¹⁰ * sur l'origine de Hiram, voy. 3. *Rois*, 7, 14.

¹¹ dans la société de etc.

ŷ. 17. — ¹² Litt. : de tous les prosélytes, — de tous les étrangers. Voy. 1. *Par.* 22, 2.

ŷ. 18. — ¹³ * Salomon ne voulut pas se servir d'hommes de sa nation pour porter les fardeaux, extraire et tailler les pierres. Pour tous ces travaux pénibles, il employa des étrangers. Comp. *pl. b.* 8, 9; 3. *Rois*, 9, 22.

CHAPITRE III.

Description des édifices du temple.

1. Salomon commença donc à bâtir le temple du Seigneur à Jérusalem sur la montagne de Moria, qui avait été montrée à David, son père¹, et au lieu même que David avait disposé dans l'aire d'Ornan, Jébuséen. 3. *Rois*, 6, 1. 2. *Rois*, 24, 25. 1. *Par.* 21, 26.

2. Il commença cet édifice le second mois de la quatrième année de son règne².

3. Et voici le plan que suivit ce prince pour construire cette maison du Seigneur. La longueur était de soixante coudées³, suivant la première mesure⁴, la largeur de vingt coudées.

4. Le vestibule qui était devant, dont la longueur répondait à la largeur du temple, était aussi de vingt coudées. Mais sa hauteur était de cent vingt⁵. Et Salomon le fit tout dorer⁶ par dedans d'un or très-pur :

5. Il fit aussi lambrisser la partie la plus grande du temple⁷ de bois de sapin, et fit appliquer sur tout ce lambris des lames d'or le plus pur. Et il y fit graver des palmes, et comme de petites chaînes qui étaient entrelacées les unes dans les autres.

6. Il fit paver le temple d'un marbre très-précieux, dont les compartiments faisaient un très-grand ornement⁸.

7. L'or des lames dont il fit couvrir le lambris de cet édifice, les poutres, les pilastres, les murailles et les portes, était très-fin⁹; et il fit aussi représenter des chérubins sur les murailles.

1. Et cœpit Salomon ædificare domum Domini in Jerusalem in monte Moria, qui demonstratus fuerat David patri ejus, in loco, quem paraverat David in area Ornan Jebusæi.

2. Cœpit autem ædificare mense secundo, anno quarto regni sui.

3. Et hæc sunt fundamenta, quæ jecit Salomon, ut ædificaret domum Dei, longitudinis cubitos in mensura prima sexaginta, latitudinis cubitos viginti.

4. Porticum vero ante frontem, quæ tendebatur in longum juxta mensuram latitudinis domus, cubitorum viginti : porro altitudo centum viginti cubitorum erat : et deauravit eam intrinsecus auro mundissimo.

5. Domum quoque majorem textit tabulis ligneis abiignis, et laminas auri obrizi affixit per totum : sculpsitque in ea palmas, et quasi catenulas se invicem complectentes.

6. Stravit quoque pavimentum templi pretiosissimo marmore, decore multo.

7. Porro aurum erat probatissimum, de cujus laminis textit domum, et trabes ejus, et postes, et parietes, et ostia : et cælavit cherubim in parietibus.

ŷ. 1. — ¹ Voy. 1. *Par.* 21, 15. 26. 28. 22, 1. 2.

ŷ. 2. — ² Comp. 3. *Rois*, 6, 1.

ŷ. 3. — ³ Litt. : voici les fondements que jeta Salomon, — la dimension des fondements que etc.

⁴ la mesure de Moïse. Après le retour de Babylone les mesures changèrent. Comp. *Ezéch.* 40, 3. 5. 43, 13.

ŷ. 4. — ⁵ Il devrait y avoir : vingt coudées, comme lisent un manuscrit hébreu, la version grecque dans quelques manuscrits, et la version arabe. Le texte hébreu, d'où est venue notre version, a éprouvé dans les temps postérieurs quelque changement, parce qu'on a voulu l'accommoder au portique, en forme de tour, du temple d'Hérode, lequel était en effet haut de 120 coudées.

⁶ le sanctuaire.

ŷ. 5. — ⁷ Litt. : la plus grande maison, — le Saint.

ŷ. 6. — ⁸ Dans l'hébr. : Et il incrusta la maison (le sanctuaire) de pierres précieuses, pour l'ornement.

ŷ. 7. — ⁹ Dans l'hébr. : et l'or, était de l'or de Parvaïm (de l'or fin. D'autres rad. : de la poussière d'or de Parvaïm. D'autres autrement.).

8. Fecit quoque domum Sancti sanctorum : longitudinem juxta latitudinem domus, cubitorum viginti : et latitudinem similiter viginti cubitorum : et laminis aureis textit eam, quasi talentis sexcentis.

9. Sed et clavos fecit aureos, ita ut singuli clavi siclos quinquagenos appenderent : cœnacula quoque textit auro.

10. Fecit etiam in domo Sancti sanctorum cherubim duos, opere statuario : et textit eos auro.

11. Alæ cherubim viginti cubitis extendebantur, ita ut una ala haberet cubitos quinque, et tangeret parietem domus : et altera quinque cubitos habens, alam tangeret alterius cherub.

12. Similiter cherub alterius ala quinque habebat cubitos, et tangebatur parietem : et ala ejus altera quinque cubitorum, alam cherub alterius contingebat.

13. Igitur alæ utriusque cherubim expansæ erant, et extendebantur per cubitos viginti : ipsi autem stabant erectis pedibus, et facies eorum erant versæ ad exteriorem domum.

14. Fecit quoque velum ex hyacintho, purpura, cocco et bysso : et intexit ei cherubim.

15. Ante fores etiam templi duas columnas, quæ triginta et quinque cubitos habebant altitudinis : porro capita earum, quinque cubitorum.

16. Necnon et quasi catenulas in arculo, et superposuit eas capitibus columnarum : malograna etiam centum, quæ catenulis interposuit.

17. Ipsas quoque columnas posuit in vestibulo templi, unam a dextris, et alteram a sinistris :

8. Il fit encore le sanctuaire : sa longueur, qui répondait à la largeur du temple, était de vingt coudées ; sa largeur avait pareillement vingt coudées. Il le couvrit tout de lames d'or, qui pouvaient monter à six cents talents.

9. Il fit aussi les clous d'or, dont chacun pesait cinquante siclos. Les chambres des étages d'en haut ¹⁰ étaient aussi revêtues d'or.

10. Outre cela il fit faire dans le sanctuaire deux chérubins en statues, qu'il couvrit d'or.

11. L'étendue des ailes de ces chérubins était de vingt coudées, de sorte qu'une de ces ailes avait cinq coudées, et touchait la muraille du temple ; et que l'autre, qui avait encore cinq coudées, touchait l'aile du second chérubin.

12. De même une des ailes de ce second chérubin, de cinq coudées d'étendue, touchait la muraille ; et son autre aile, qui était aussi de cinq coudées, venait joindre l'aile du premier.

13. Les ailes de ces deux chérubins étaient donc déployées, et avaient vingt coudées d'étendue. Et ces chérubins étaient droits sur leurs pieds, et leurs faces tournées vers le temple extérieur ¹¹

14. Il fit aussi un voile d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate et de lin fin, sur lequel il fit représenter des chérubins. *Math.* 27, 51.

15. Il fit de plus deux colonnes devant la porte du temple, de trente-cinq coudées de haut ¹², et leurs chapiteaux ¹³ étaient de cinq coudées. *Jér.* 52, 20.

16. Il fit aussi des chaînes comme il y en avait dans le sanctuaire ¹⁴, et il les mit sur les chapiteaux des colonnes, et cent grenades qui étaient entrelacées dans ces chaînes.

17. Il fit mettre ces colonnes dans le vestibule du temple, l'une à droite, l'autre à gauche. Il appela celle qui était du côté

ŷ. 9. — ¹⁰ Comp. 3. Rois, 6, 9. 10.

ŷ. 13. — ¹¹ vers le Saint.

ŷ. 15. — ¹² à savoir les deux ensemble. Elles n'avaient par conséquent chacune que dix-sept coudées et demie de hauteur, et avec le chapiteau de cinq coudées (3. Rois, 7, 16.), vingt-deux coudées et demie. — Si, dans 3. Rois, 7, 15., chaque colonne a dix-huit coudées de haut, c'est que dans cette hauteur est comprise la demi-coudée qui était couverte par le chapiteau.

¹³ Litt. : leurs têtes, — les sommets, les chapiteaux.

ŷ. 16. — ¹⁴ Litt. : dans l'oracle, dans le sanctuaire (ŷ. 5.), des guirlandes. D'autres trad. : Et il fit aussi comme une espèce de petites chaînes dans le Saint des saints (de même qu'il en avait déjà fait dans le Saint) (ŷ. 5.).

droit, Jachin, et celle qui était du côté gauche, Booz ¹⁵.

eam, quæ a dextris erat, vocavit Joachin : et quæ ad lævam, Booz.

CHAPITRE IV.

Des objets qui se trouvaient dans le temple.

1. Salomon fit ensuite un autel d'airain de vingt coudées de long, de vingt de large, et de dix de haut.

2. Et une mer de fonte, qui avait dix coudées d'un bord à l'autre, et qui était toute ronde. Elle avait cinq coudées de haut; et un cordon de trente coudées entourait sa circonférence. 2. *Rois*, 6, 23.

3. Au dessous du bord de cette mer, il y avait des figures de bœufs, et elle était environnée au dehors de deux rangs de consoles ¹, y en ayant dix dans l'espace de chaque coudée ². Or ces bœufs ³ avaient été jetés en fonte ⁴.

4. Cette mer était posée sur douze bœufs, trois desquels regardaient le septentrion, trois l'occident, trois le midi, et les trois autres l'orient. Cette mer était posée sur ces bœufs, et le derrière du corps de ces bœufs était caché sous cette mer.

5. L'épaisseur de ce vaisseau était d'un palme, et son bord était fait comme celui d'une coupe, ou comme la feuille d'un lis

1. Fecit quoque altare æneum viginti cubitorum longitudinis, et viginti cubitorum latitudinis, et decem cubitorum altitudinis.

2. Mare etiam iusile decem cubitis a labio usque ad labium, rotundum per circuitum : quinque cubitos habebat altitudinis, et funiculus triginta cubitorum ambiebat gyrum ejus.

3. Similitudo quoque boum erat subter illud, et decem cubitis quædam extrinsecus cælaturæ, quasi duobus versibus alvum maris circumcubant. Boves autem erant fusiles :

4. et ipsum mare super duodecim boves impositum erat, quorum tres respiciebant ad aquilonem, et alii tres ad occidentem : porro tres alii meridiem, et tres qui reliqui erant, orientem, habentes mare superpositum : posteriora autem boum erant intrinsecus sub mari.

5. Porro vastitas ejus habebat mensuram palmi, et labium illius erat quasi labium calicis, vel re-

ŷ. 17. — ¹⁵ Sur la signification des mots Jachin et Booz, voy. la note sur 3. *Rois*, 7, 21.

ŷ. 3. — ¹ Litt. : de ciselures. Selon l'hébr. : également de bœufs.

² Comme la mer avait trente coudées de circonférence, la longueur de ces travaux en fonte n'était pas suffisante pour l'entourer, et il y a, ce semble, une contradiction dans le texte. Cette contradiction disparaît, si l'on suppose que chacun des deux rangs était divisé en trois parties, chacune de dix coudées de long, environnant le ventre de la mer, tellement que l'on ne rapporte point la longueur de dix coudées au rang tout entier, mais seulement à une de ses divisions. D'autres autrement. — * Le texte latin porte litt. : ... de bœufs, et au dehors certaines ciselures de dix coudées environnaient le ventre de la mer comme sur deux rangs. Or, ces bœufs, etc. — C'est à cette traduction que se rapporte la note. La version française fait disparaître la difficulté, qui, du reste, n'existe pas dans l'hébreu. On peut le traduire : *Et des ressemblances de bœufs au-dessous du lui (du bord) l'environnant tout autour, dix dans une coudée, enseignant la mer tout autour, deux rangs de bœufs, jetés en fonte dans sa fusion (de la mer).* — Ainsi il y avait dix bœufs par coudées, et 300 bœufs dans les trente coudées; et comme il y avait deux rangs de figures semblables, la somme totale de ces bœufs jetés en fonte avec la mer, et formant un double cordon au-dessous du bord, était de 600.

³ de 3 rangs (formant les guirlandes).

⁴ d'un seul jet avec la mer.

pandi lillii : capiebatque tria millia metretas.

6. Fecit quoque conchas decem : et posuit quinque a dextris, et quinque a sinistris, ut lavarent in eis omnia quæ in holocaustum oblaturi erant : porro in mari sacerdotes lavabantur.

7. Fecit autem et candelabra aurea decem, secundum speciem qua jussa erant fieri : et posuit ea in templo, quinque a dextris, et quinque a sinistris.

8. Necnon et mensas decem : et posuit eas in templo, quinque a dextris et quinque a sinistris : phialas quoque aureas centum.

9. Fecit etiam atrium sacerdotum, et basilicam grandem : et ostia in basilica, quæ textit ære.

10. Porro mare posuit in latere dextro contra orientem ad meridiem.

11. Fecit autem Hiram labetes, et creagras, et phialas : et complevit omne opus regis in domo Dei :

12. hoc est, columnas duas, et epistylia, et capita, et quasi quædam retiacula, quæ capita tegerent super epistylia.

13. Malo granata quoque quadringenta, et retiacula duo, ita ut bini ordines malo granatorum singulis retiaculis jungerentur, quæ protegerent epistylia, et capita columnarum.

courbée en dehors; et il contenait trois mille mesures⁵.

6. Il fit aussi dix bassins⁶; et il en mit cinq à droite et cinq à gauche⁷, pour y laver tout ce qui devait être offert en holocauste, au lieu que les prêtres se lavaient dans la mer.

7. Il fit encore dix chandeliers d'or, selon la forme en laquelle il avait été ordonné qu'on les fit; et il les mit dans le temple, cinq d'un côté et cinq de l'autre.

8. Il fit aussi dix tables⁸ et les mit dans le temple, cinq à droite et cinq à gauche, et cent fioles d'or.

9. Il fit aussi le parvis des prêtres, et une grande enceinte⁹, où il y avait des portes qui étaient couvertes de cuivre.

10. Or il mit la mer au côté droit¹⁰, vis-à-vis l'orient, vers le midi¹¹.

11. Hiram fit aussi des chaudières, des fourchettes¹² et des fioles; et il acheva tout l'ouvrage que le roi avait entrepris de faire dans le temple de Dieu¹³:

12. c'est-à-dire les deux colonnes, leurs épistyles et leurs chapiteaux, avec une espèce de rets qui couvraient les chapiteaux par-dessus les épistyles¹⁴.

13. Il fit encore quatre cents grenades et deux rets, de sorte qu'il y avait deux rangs de ces grenades à chaque rets, jointes ensemble par autant de petites chaînes faites en forme de rets, qui couvraient les cordons et les chapiteaux des colonnes.

γ. 5. — ⁵ Litt. : métrètes. — Dans l'hébr. : Baths. Voy. 3. *Rois*, 5, 11. D'après 3. *Rois*, 7, 26. le vaisseau ne contenait que deux mille baths. Il semble qu'en cet endroit il soit tenu compte des bœufs qui étaient aussi creux en partie, et qui recevaient l'eau de la mer, laquelle, suivant le rapport des rabbins, on pouvait faire couler par leurs museaux.

γ. 6. — ⁶ D'autres trad. : dix conques.

⁷ de la mer.

γ. 8. — ⁸ Ainsi il faut entendre dans un sens spécial ce qui est marqué en général 3. *Rois*, 7, 48.

γ. 9. — ⁹ Litt. : et une grande basilique. — D'autres trad. : un grand parvis; d'autres : la grande enceinte, le grand enclos, qui environnait le parvis des prêtres. Autour des édifices du temple proprement dit (le sanctuaire) étaient deux espaces clos de murs : l'espace intérieur formait le parvis des prêtres, ce parvis proprement dit où s'offraient les sacrifices; l'espace extérieur formait le parvis du peuple. Voy. 4. *Rois*, 21, 5.

γ. 10. — ¹⁰ du côté qui est à la droite quand on sort du sanctuaire.

¹¹ c'est-à-dire au sud-est. Le sanctuaire était construit de telle sorte que le Saint des saints était tourné vers l'occident, et l'entrée dans le Saint, vers l'orient.

γ. 11. — ¹² D'autres : des pelles, pour tirer la chair des victimes.

¹³ l'ouvrage, que le roi destinait à la maison de Dieu.

γ. 12. — ¹⁴ Voy. 3. *Rois*, 7, 16-20.

14. Il fit aussi des socles, et les bassins qu'il mit dessus,

15. une mer¹⁵, et douze bœufs qui la soutenaient,

16. les chaudières, les fourchettes et les fioles. Enfin Hiram fit à Salomon, *qui l'aimait comme son père*¹⁶, toutes sortes de vases pour la maison du Seigneur, de l'airain le plus pur.

17. Le roi les fit jeter en fonte dans la terre d'argile, en une plaine *proche* du Jourdain, entre Sochet et Saredatha.

18. Or la multitude de ces vases était innombrable, et l'on ne peut savoir le poids du métal *qui y entra*.

19. Ainsi Salomon fit faire tous les vaisseaux du Seigneur avec l'autel d'or, et les tables sur lesquelles on mettait les pains de proposition.

20. Il fit encore d'un or très-pur les chandeliers, avec leurs lampes, pour les faire brûler devant l'oracle, selon la coutume.

21. Il fit aussi les fleurons, les lampes¹⁷, et les pincettes d'un or très-pur.

22. Les cassolettes, les encensoirs, les coupes, les mortiers, étaient de même d'un or très-pur¹⁸. Les portes du temple intérieur, c'est-à-dire qui conduisaient dans le Saint des saints, étaient toutes ciselées; et les portes du temple étaient d'or par le dehors¹⁹. Et ainsi Salomon acheva tous les ouvrages qu'il avait entrepris de faire pour la maison du Seigneur.

14. Bases etiam fecit, et conchas, quas superposuit basibus :

15. mare unum, boves quoque duodecim sub mari.

16. Et lebetes, et creagras, et phialas. Omnia vasa fecit Salomoni Hiram pater ejus in domo Domini ex ære mundissimo.

17. In regione Jordanis fudit ea rex in argilosa terra, inter Sochet et Saredatha.

18. Erat autem multitudo vasorum innumerabilis, ita ut ignoraretur pondus æris.

19. Fecitque Salomon omnia vasa domus Dei, et altare aureum, et mensas, et super eas panes propositionis :

20. candelabra quoque cum lucernis suis, ut lucerent ante oraculum juxta ritum ex auro purissimo :

21. et florentia quædam, et lucernas, et forcipes aureos : omnia de auro mundissimo facta sunt.

22. Thymiateria quoque, et thuribula, et phialas, et mortariola, ex auro purissimo. Et ostia cælavit templi interioris, id est in Sancta sanctorum : et ostia templi forinsecus aurea. Sicque completum est omne opus, quod fecit Salomon in domo Domini.

CHAPITRE V.

Consécration du temple.

1. Salomon fit donc apporter *dans le temple* tout ce que David, son père, lui avait voué, et mit l'or, l'argent et tous les vases dans les trésors de la maison de Dieu. 3. *Rois*, 7, 51.

1. Intulit igitur Salomon omnia, quæ voverat David pater suus, argentum, et aurum, et universa vasa posuit in thesauris domus Dei.

ÿ. 15. — ¹⁵ Celle qui a été décrite.

ÿ. 16. — ¹⁶ Litt. : Hiram, son père, fit à Salomon etc., — son père, c'est-à-dire son conseil. D'autres prennent l'hébr. comme un nom propre : Hiram-Abiou.

ÿ. 21. — ¹⁷ c'est-à-dire les fleurons et les lampes des chandeliers.

ÿ. 22. — ¹⁸ D'autres trad. selon l'hébreu : les couteaux, les coupes, les plats, les encensoirs.

¹⁹ Selon l'hébreu, toutes les portes étaient dorées, mais il n'est pas fait mention expresse des ciselures.

2. Post quæ congregavit majores natu Israel, et cunctos principes tribuum, et capita familiarum de filiis Israel in Jerusalem, ut adducerent arcam fœderis Domini de civitate David, quæ est Sion.

3. Venerunt itaque ad regem omnes viri Israel in die solemnâ mensis septimi.

4. Cumque venissent cuncti seniorum Israel, portaverunt Levitæ arcam,

5. et intulerunt eam, et omnem paratarum tabernaculi. Porro vasa sanctuarii, quæ erant in tabernaculo, portaverunt sacerdotes cum Levitis.

6. Rex autem Salomon, et universus cœtus Israel, et omnes qui fuerunt congregati ante arcam, immolabant arietes, et boves absque ullo numero: tanta enim erat multitudo victimarum.

7. Et intulerunt sacerdotes arcam fœderis Domini in locum suum, id est ad oraculum templi, in Sancta sanctorum subter alas cherubim:

8. ita ut cherubim expanderent alas suas super locum, in quo posita erat arca, et ipsam arcam tegerent cum vectibus suis.

9. Vectium autem, quibus portabatur arca, quia paululum longiores erant, capita parebant ante oraculum: si vero quis paululum fuisset extrinsecus, eos videre non poterat. Fuit itaque arca ibi usque in præsentem diem.

10. Nihilque erat aliud in arca, nisi duæ tabulæ, quas posuerat Moyses in Horeb, quando legem dedit Dominus filiis Israel egredientibus ex Ægypto.

11. Egressis autem sacerdotibus de sanctuario (omnes enim sacerdotes, qui ibi potuerant inveniri,

2. Après cela il assembla à Jérusalem tous les anciens d'Israël, tous les princes des tribus et les chefs des familles des enfants d'Israël, pour transporter l'arche de l'alliance du Seigneur de la ville de David, c'est-à-dire de Sion. 3. *Rois*, 8, 1.

3. Ainsi tout Israël se rendit auprès du roi le jour solennel du septième mois.

4. Et tous les anciens d'Israël étant venus, les Lévites prirent l'arche,

5. et ils la portèrent dans le temple, avec toutes les suites et dépendances du tabernacle¹. Or les prêtres et les Lévites² portèrent tous les vases du sanctuaire qui étaient dans le tabernacle.

6. Le roi Salomon et tout le peuple d'Israël, et généralement tous ceux qui s'étaient rassemblés *marchaient* devant l'arche; et ils immolèrent des moutons et des bœufs sans nombre, tant était grande la multitude des victimes.

7. Les prêtres portèrent l'arche de l'alliance du Seigneur au lieu qui lui avait été destiné, c'est-à-dire dans l'oracle du temple, dans le Saint des saints, sous les ailes des chérubins;

8. de sorte que les chérubins étendaient leurs ailes sur le lieu où l'arche avait été mise, et la couvraient tout entière avec les bâtons qui y tenaient.

9. Et parce que les bâtons avec lesquels on portait l'arche étaient un peu longs, on en voyait l'extrémité de devant le sanctuaire: mais si l'on était un peu dehors, on ne pouvait plus les voir³. Et l'arche a *toujours* été là jusqu'à présent⁴.

10. Il n'y avait dans l'arche que les deux tables, qui y furent mises par Moïse à Horeb, lorsque le Seigneur donna sa loi aux enfants d'Israël, à leur sortie d'Égypte⁵.

11. Lors donc que les prêtres furent sortis du sanctuaire (car tous les prêtres qui se purent trouver là furent sanctifiés⁶; et jus-

1. 5. — ¹ Dans l'hébr. : avec le tabernacle.

² Dans l'hébr. selon quelques-uns : les prêtres Lévites — *וְלֵוִי* la tribu de Lévi. — Mais dans 3. *Rois*, 8, 4., l'hébr. porte : les prêtres et les Lévites; sens que peut également recevoir l'hébreu en cet endroit, car le mot prêtres est séparé du mot Lévites par un point de disjonction, équivalant à une virgule : en sorte qu'il faut lire : les prêtres, les Lévites, etc.

3. 9. — ³ Voy. 2. *Rois*, 8, 8.

⁴ C'est ainsi qu'elle fut placée d'après les monuments primitifs, auxquels l'auteur de notre livre a emprunté son récit; car de son temps le temple était déjà détruit.

5. 10. — ⁵ Comp. Hébr. 9, 4 et les remarq.

6. 11. — ⁶ disposés et consacrés. L'ordre établi par David (1. Par. 24 et suiv.)

qu'alors les fonctions et l'ordre des ministres n'avaient point encore été établis ni distribués entre eux),

12. tant les Lévites que les chantres, c'est-à-dire ceux qui étaient sous Assph, sous Eman, sous Idithun avec leurs enfants et leurs parents, revêtus de lin, faisaient retentir leurs cymbales, leurs psaltérions et leurs guitares, et étaient à l'orient de l'autel avec cent vingt prêtres qui sonnaient de leurs trompettes.

13. Tous chantant donc en même temps avec des trompettes, des voix, des cymbales, des orgues et diverses autres sortes d'instruments de musique, et faisant retentir leurs voix fort haut, ce bruit s'entendait de bien loin. Et quand ils eurent commencé à louer le Seigneur, et à entonner *ce cantique* : Rendez gloire au Seigneur, parce qu'il est bon, et parce que sa miséricorde est éternelle, la maison de Dieu fut remplie d'une nuée;

14. en sorte que les prêtres ne pouvaient y demeurer ni faire les fonctions de leur ministère, à cause de la nuée, la gloire du Seigneur ayant rempli la maison de Dieu ?

sanctificati sunt : nec adhuc in illo tempore vices, et ministeriorum ordo inter eos divisus erat)

12. tam Levitæ quam cantores, id est, et qui sub Asaph erant, et qui sub Eman, et qui sub Idithun, filii, et fratres eorum, vestiti byssinis, cymbalis, et psalteriis, et citharis congregabant, stantes ad orientalem plagam altaris, et cum eis sacerdotes centum viginti canentes tubis.

13. Igitur cunctis pariter, et tubis, et voce, et cymbalis, et organis, et diversi generis musicorum concinentibus, et vocem in sublime tollentibus, longe sonitus audiebatur, ita ut cum Domino laudare cœpissent et dicere : Confitemini Domino quoniam bonus, quoniam in æternum misericordia ejus; impleretur domus Dei nube,

14. nec possent sacerdotes stare et ministrare propter caliginem. Compleverat enim gloria Domini domum Dei.

CHAPITRE VI.

Continuation.

1. Alors Salomon dit : Le Seigneur avait promis qu'il habiterait dans une nuée ;

3. *Rois*, 8, 12.

2. et moi j'ai bâti une maison à son nom, afin qu'il y pût demeurer à jamais.

3. Et le roi tournant le visage vers toute l'assemblée d'Israël, la bénit (car toute cette multitude était debout attentive), et il dit :

4. Béni soit le Seigneur, le Dieu d'Israël, qui a accompli ce qu'il avait fait entendre à David, mon père, lorsqu'il lui dit :

5. Depuis le jour que j'ai fait sortir mon

1. Tunc Salomon ait : Dominus pollicitus est ut habitaret in caligine :

2. ego autem ædificavi domum nomini ejus, ut habitaret ibi in perpetuum.

3. Et convertit rex faciem suam, et benedixit universæ multitudini Israel (nam omnis turba stabat intenta), et ait :

4. Benedictus Dominus Deus Israel, qui quod locutus est David patri meo, opere complevit, dicens :

5. A die, qua eduxi populum

n'avait pu encore être réalisé; et c'est pourquoi beaucoup de prêtres n'étaient pas encore consacrés et n'avaient pu entrer dans l'exercice de leurs fonctions. Or en cette occasion on avait besoin d'un grand nombre de ministres pour l'oblation des nombreux sacrifices.

¶ 14. — 7 * Comp. les remarq. sur 3. *Rois*, 8, 11.

¶ 1. — 1 * Comp. 2. *Moy.* 16, 10; 24, 16; 4. *Moy.* 9, 15.

meum de terra Ægypti, non elegi civitatem de cunctis tribubus Israel, ut ædificaretur in ea domus nominis meo : neque elegi quemquam alium virum, ut esset dux in populo meo Israel,

6. sed elegi Jerusalem, ut sit nomen meum in ea, et elegi David, ut constituerem eum super populum meum Israel.

7. Cumque fuisset voluntatis David patris mei, ut ædificaret domum nomini Domini Dei Israel,

8. dixit Dominus ad eum : Quia hæc fuit voluntas tua, ut ædificares domum nomini meo, bene quidem fecisti hujusmodi habere voluntatem :

9. sed non tu ædificabis domum, verum filius tuus, qui egredietur de lumbis tuis, ipse ædificabit domum nomini meo.

10. Complevit ergo Dominus sermonem suum, quem locutus fuerat : et ego surrexi pro David patre meo, et sedi super thronum Israel, sicut locutus est Dominus : et ædificavi domum nomini Domini Dei Israel.

11. Et posui in ea arcam, in qua est pactum Domini, quod pepigit cum filiis Israel.

12. Stetit ergo coram altari Domini ex adverso universæ multitudinis Israel, et extendit manus suas.

13. Siquidem fecerat Salomon basim æneam, et posuerat eam in medio basilicæ, habentem quinque cubitos longitudinis, et quinque cubitos latitudinis, et tres cubitos altitudinis : stetitque super eam : et deinceps flexis genibus contra universam multitudinem Israel, et palmis in cælum levatis,

peuple de la terre d'Égypte, je n'ai point choisi de ville dans toutes les tribus d'Israël, pour y élever une maison à mon nom, et je n'ai point non plus choisi d'autre homme pour lui donner la conduite de mon peuple d'Israël ;

6. mais j'ai choisi Jérusalem pour être le lieu où mon nom soit honoré² ; et j'ai élu David pour l'établir *roi* sur mon peuple d'Israël.

7. Et lorsque mon père eut formé le dessein de bâtir une maison au nom du Seigneur le Dieu d'Israël,

8. le Seigneur lui dit : Quand vous avez eu la volonté de bâtir une maison à mon nom, vous avez bien fait d'avoir cette volonté :

9. mais ce ne sera pas vous néanmoins qui bâtirez cette maison. Votre fils qui sortira de vous, sera celui qui bâtira une maison à mon nom³.

10. Ainsi le Seigneur a accompli la parole qu'il avait dite. C'est moi qui ai succédé à David, mon père. Je suis assis sur le trône d'Israël, comme le Seigneur l'avait dit ; et j'ai bâti une maison au nom du Seigneur le Dieu d'Israël.

11. J'y ai fait apporter l'arche, où est l'alliance que le Seigneur a faite avec les enfants d'Israël.

12. Salomon se tint donc devant l'autel du Seigneur, à la vue de toute l'assemblée d'Israël, et il étendit ses mains.

13. Car il avait fait faire une espèce d'estrade⁴ d'airain de cinq coudées de long, d'autant de large, et de trois de haut, qu'il avait fait mettre au milieu du temple⁵ : il s'y tint debout ; puis il se mit à genoux, tourné vers toute cette multitude, et les mains élevées au ciel⁶,

§. 6. — ² L'unité de Dieu suppose et nécessite l'unité de religion, *unus Deus, una fides* (Ephés. 4, 5.) ; et l'unité de religion, dans l'ancienne loi, était figurée, symbolisée par l'unité du lieu où Dieu voulut être adoré. — Dans la loi nouvelle, cette unité de Dieu et de religion est représentée extérieurement par le centre unique de la catholicité, le pape vicaire de Jésus-Christ sur la terre, et successeur de saint Pierre.

§. 9. — ³ Dans tout ce qu'il fit pour le culte de Dieu et la glorification de son saint nom, Salomon était une figure et un type du vrai fils de David, Jésus-Christ (Ps. 109, 1. Luc, 1, 32.) ; et c'est en effet Jésus-Christ qui, par l'établissement de l'Eglise, a bâti véritablement à Dieu une maison permanente sur la terre.

§. 13. — ⁴ une tribune, un ambon.

⁵ Litt. : de la basilique, — dans le parvis du peuple.

⁶ Salomon se plaça sur l'estrade, et se tourna vers le peuple, lorsqu'il prononça

14. il dit : Seigneur Dieu d'Israël, il n'y a point de Dieu semblable à vous, ni dans le ciel, ni sur la terre; vous qui conservez l'alliance et la miséricorde que vous avez promise à vos serviteurs qui marchent devant vous de tout leur cœur; 2. *Mach.* 2, 8.

15. qui avez exécuté la promesse que vous aviez faite à David, mon père, votre serviteur, et qui avez mis à exécution la parole que vous lui aviez donnée, ainsi que nous le voyons aujourd'hui.

16. Accomplissez donc maintenant, Seigneur Dieu d'Israël, en faveur de David, mon père, votre serviteur, tout ce que vous lui avez promis en lui disant : Vous ne manquerez point d'héritiers qui seront assis devant moi sur le trône d'Israël, pourvu toutefois qu'ils demeurent fermes dans leur voie, et qu'ils marchent dans l'observance de ma loi, comme vous avez marché en ma présence.

17. Faites voir présentement, Seigneur Dieu d'Israël, la vérité et l'effet de la parole que vous avez donnée à David, votre serviteur.

18. Est-il donc croyable que Dieu habite avec les hommes sur la terre? Si le ciel et les cieux des cieux ne peuvent vous contenir, combien moins cette maison que j'ai bâtie!

19. Aussi n'a-t-elle été faite que pour vous porter, Seigneur mon Dieu, à regarder favorablement l'oraison de votre serviteur et ses humbles demandes, et à exaucer les prières qu'il fera en votre présence,

20. afin que jour et nuit vous ayez les yeux ouverts sur cette maison, en laquelle vous avez promis qu'on invoquerait votre nom,

21. que vous écouteriez l'oraison qu'y ferait votre serviteur, et exauceriez ses prières et celles de votre peuple d'Israël. Écoutez, de votre demeure, qui est dans le ciel, tous ceux qui feront ici leurs prières, et faites-leur miséricorde.

22. Lorsque quelqu'un aura péché contre son prochain, et qu'il se présentera pour prêter serment contre lui, et qu'il se sera

14. ait : Domine Deus Israel, non est similis tui Deus in cœlo et in terra : qui custodis pactum et misericordiam cum servis tuis, qui ambulat coram te in toto corde suo :

15. Qui præstitisti servo tuo David patri meo quæcumque locutus fueras ei : et quæ ore promiseras, opere complesti, sicut et præsens tempus probat.

16. Nunc ergo Domine Deus Israel, imple servo tuo patri meo David quæcumque locutus es, dicens : Non deficiet ex te vir coram me, qui sedeat super thronum Israel : ita tamen si custodierint filii tui vias suas, et ambulaverint in lege mea, sicut et tu ambulasti coram me.

17. Et nunc Domine Deus Israel, firmetur sermo tuus, quem locutus es servo tuo David.

18. Ergone credibile est ut habitet Deus cum hominibus super terram? Si cœlum et cœli cœlorum non te capiunt, quanto magis domus ista, quam ædificavi?

19. Sed ad hoc tantum facta est, ut respicias orationem servi tui, et obsecrationem ejus, Domine Deus meus : et audias preces quas fundit famulus tuus coram te :

20. ut aperias oculos tuos super domum istam diebus ac noctibus, super locum, in quo pollicitus es ut invocaretur nomen tuum,

21. et exaudires orationem, quam servus tuus orat in eo : et exaudias preces famuli tui et populi tui Israel. Quicumque oraverit in loco isto, exaudi de habitaculo tuo, id est, de cœlis, et propitiare.

22. Si peccaverit quispiam in proximum suum, et jurare contra eum paratus venerit, sequè male-

les paroles (v. 1-11.) au commencement de sa prière. Pendant sa prière même (v. 14-42.), il demeura toujours sur l'estrade, mais il se tourna vers l'autel (v. 12.) dans le parvis des prêtres, et la fit à genoux.

v. 19. — 7 * *Voy. pl. h.* 2, 6 et les remarq. — Les temples sont élevés moins pour Dieu que pour la commodité des hommes, afin qu'ils puissent lui rendre plus dignement les honneurs qui sont dus à sa souveraine majesté.

dicto constrinxerit coram altari in domo ista :

23. tu audies de cœlo, et facies iudicium servorum tuorum, ita ut reddas iniquo viam suam in caput proprium, et ulciscaris iustum, retribuens ei secundum iustitiam suam.

24. Si superatus fuerit populus tuus Israël ab inimicis (peccabunt enim tibi) et conversi egerint pœnitentiam, et obsecraverint nomen tuum, et fuerint deprecati in loco isto,

25. tu exaudies de cœlo, et propitiare peccato populi tui Israël, et reduc eos in terram, quam dedisti eis, et patribus eorum.

26. Si clauso cœlo pluvia non fluxerit propter peccata populi, et deprecati te fuerint in loco isto, et confessi nomini tuo, et conversi a peccatis suis, cum eos afflixeris,

27. exaudi de cœlo Domine, et dimitte peccata servis tuis et populi tui Israël, et doce eos viam bonam, per quam ingrediantur : et da pluviam terræ, quam dedisti populo tuo ad possidendum.

28. Fames si orta fuerit in terra, et pestilentia, ærugo, et aurogo, et locusta, et bruchus, et hostes, vastatis regionibus, portas obsederint civitatis, omnisque plaga et infirmitas presserit :

29. si quis de populo tuo Israël fuerit deprecatus, cognoscens plagam et infirmitatem suam, et expandierit manus suas in domo hac,

30. tu exaudies de cœlo, de sublimi scilicet habitaculo tuo, et propitiare, et redde unicuique secundum vias suas, quas nosti eum habere in corde suo (tu

dévoué à la malédiction, *en jurant* dans cette maison devant votre autel ⁸,

23. vous écouterez du ciel, et vous ferez justice à vos serviteurs; vous ferez retomber la perfidie ⁹ du coupable sur sa tête, et vous vengerez le juste et le traiterez favorablement selon sa justice.

24. Lorsque le peuple d'Israël (après avoir péché contre vous) sera vaincu par ses ennemis, et que rentrant en lui-même, il fera pénitence, il invoquera votre nom, et viendra faire ses prières en ce lieu-ci ¹⁰,

25. vous l'exaucerez du ciel, vous pardonnerez le péché de votre peuple d'Israël, et le ramènera dans la terre que vous leur avez donnée, à eux et à leurs pères.

26. Lorsque le ciel sera fermé, et qu'il ne tombera point de pluie à cause des péchés de votre peuple, et que venant faire ses prières dans ce lieu-ci, il rendra gloire à votre nom, se convertissant et faisant pénitence de ses péchés, à cause de l'affliction où vous l'aurez réduit,

27. exaucez-le du ciel, Seigneur, et pardonnez les péchés de vos serviteurs et de votre peuple d'Israël; enseignez-leur une voie droite par laquelle ils marchent, et répandez la pluie sur la terre que vous avez donnée à votre peuple pour la posséder.

28. Lorsqu'il viendra sur la terre une famine, une peste, de la nielle, ou quelque corruption de l'air, des sauterelles et des chenilles; ou que l'ennemi, après avoir ravagé tout le pays, viendra assiéger les portes de la ville, et que le peuple se trouvera pressé de toutes sortes de maux et de maladies :

29. si quelqu'un de votre peuple d'Israël, reconnaissant ses blessures et ses maladies, vient étendre ses mains vers vous en cette maison,

30. vous l'exaucerez du ciel, ce lieu élevé de votre demeure, et vous lui serez favorable; et vous rendrez à chacun selon ses œuvres, et selon les dispositions que vous voyez dans son cœur (puisqu'il n'y a que

‡ 22. — ⁸ * C'est ici une allusion à la coutume, bien que cette coutume ne soit nulle part commandée par la loi, de venir au temple pour y prêter serment, et prendre Dieu à témoin de ce que l'on disait ou de ce que l'on promettait. Celui qui faisait le serment, l'accompagnait d'ordinaire d'imprécations contre lui-même, se dévouant à la colère de Dieu, s'il était parjure.

‡ 23. — ⁹ Litt. : la voie, les actions.

‡ 24. — ¹⁰ Litt. : et pria en ce lieu, après s'y être rendu en pèlerinage.

vous seul qui connaissiez les cœurs des enfants des hommes),

31. afin qu'ils vous craignent, et qu'ils marchent dans vos voies tant qu'ils vivront sur la face de la terre, que vous avez donnée à nos pères.

32. Si même un étranger qui ne sera point de votre peuple vient d'un pays éloigné, attiré par la grandeur de votre nom, par la force de votre main, et par la puissance de votre bras, et qu'il vous adore dans ce temple,

33. vous l'exaucerez du ciel, qui est votre demeure ferme et inébranlable, et vous accorderez à cet étranger tout ce qu'il vous aura demandé dans ses prières, afin que tous les peuples de la terre apprennent à connaître votre nom et qu'ils vous craignent comme fait votre peuple d'Israël, et qu'ils reconnaissent que votre nom a été invoqué sur cette maison que j'ai bâtie ¹¹.

34. Si votre peuple sort pour aller à la guerre contre ses ennemis, et que, marchant par le chemin par lequel vous les aurez envoyés, il vous adore la face tournée vers la ville ¹² que vous avez choisie, et vers la maison que j'ai bâtie à votre nom,

35. vous exaucerez du ciel leurs oraisons et leurs prières, et vous les vengerez de leurs ennemis.

36. Que s'ils viennent à pécher contre vous (car il n'y a point d'homme qui ne pèche), et qu'étant en colère contre eux, vous les livriez entre les mains de leurs ennemis; et que ces ennemis les emmènent captifs dans un pays éloigné, ou dans un autre plus proche, 3. Rois, 8, 46. Eccli. 7, 21. 1. Jean, 1, 8.

37. et qu'étant convertis du fond du cœur, ils fassent pénitence dans le pays où ils auront été emmenés captifs, et que dans cette captivité ils aient recours à vous, et vous disent : Nous avons péché, nous avons commis l'iniquité, et nous avons fait des actions injustes :

38. s'ils reviennent à vous de tout leur cœur et de toute leur âme dans le lieu de leur captivité, où ils ont été emmenés, et qu'ils vous adorent la face tournée vers la terre que vous avez donnée à leurs pères,

enim solus nosti corda filiorum hominum) :

31. ut timeant te, et ambulent in viis tuis cunctis diebus, quibus vivunt super faciem terræ, quam dedisti patribus nostris.

32. Externum quoque, qui non est de populo tuo Israel, si venerit de terra longinqua, propter nomen tuum magnum, et propter manum tuam robustam, et brachium tuum extentum, et adoraverit in loco isto,

33. tu exaudies de cælo firmissimo habitaculo tuo, et facies cuncta, pro quibus invocaverit te ille peregrinus : ut sciant omnes populi terræ nomen tuum, et timeant te sicut populus tuus Israel, et cognoscant, quia nomen tuum invocatum est super domum hanc, quam ædificavi.

34. Si egressus fuerit populus tuus ad bellum contra adversarios suos per viam in qua miseris eos, adorabunt te contra viam, in qua civitas hæc est, quam elegisti, et domus, quam ædificavi nomini tuo :

35. tu exaudies de cælo preces eorum, et obsecrationem, et ulciscaris.

36. Si autem peccaverint tibi (neque enim est homo, qui non peccet) et iratus fueris eis, et tradideris hostibus, et captivos duxerint eos in terram longinquam, vel certe quæ juxta est,

et conversi in corde suo, in terra, ad quam captivi ducti fuerant, egerint pœnitentiam, et deprecanti te fuerint in terra captivitatis suæ, dicentes : Peccavimus, inique fecimus, injuste egimus :

38. et reversi fuerint ad te in toto corde suo, et in tota anima sua, in terra captivitatis suæ, ad quam ducti sunt, adorabunt te contra viam terræ suæ, quam de-

ÿ. 33. — ¹¹ — que ce n'est pas sans raison que cette maison est appelée la maison de Dieu.

ÿ. 34. — ¹² il se tourne durant la prière qu'il fera dans la contrée où il sera, vers etc.

disti patribus eorum, et urbis, quam elegisti, et domus, quam ædificavi nomini tuo :

39. tu exaudies de cælo, hoc est, de firmo habitaculo tuo, preces eorum, et facias iudicium, et dimittas populo tuo, quamvis peccatori :

40. tu es enim Deus meus : aperiantur, quæso, oculi tui, et aures tuæ intentæ sint ad orationem quæ fit in loco isto.

41. Nunc igitur consurge Domine Deus in requiem tuam, tu et arca fortitudinis tuæ : sacerdotes tui Domine Deus induantur salutem, et sancti tui lætentur in bonis.

42. Domine Deus ne averteris faciem christi tui : memento misericordiarum David servi tui.

vers la ville que vous avez choisie, et le temple que j'ai bâti à votre nom,

39. vous exaucerez du ciel, c'est-à-dire de votre demeure stable, leurs prières; vous leur ferez justice et vous ferez grâce à votre peuple, quoiqu'il ait péché :

40. car vous êtes mon Dieu. Que vos yeux soient ouverts, je vous en conjure, et que vos oreilles se rendent favorables aux prières qui se feront en ce lieu-ci.

41. Maintenant donc, ô Seigneur *mon* Dieu, levez-vous pour établir ici votre repos¹³, vous et l'arche par laquelle vous signalez votre puissance¹⁴. Que vos prêtres, ô Seigneur *mon* Dieu! soient secourus et protégés par vous¹⁵, et que vos saints jouissent de vos biens avec joie. *Ps.* 131, 8. 9. 10.

42. Seigneur *mon* Dieu, ne rejetez point la prière de votre christ¹⁶ : souvenez-vous de toutes les bontés que vous avez eues pour David, votre serviteur¹⁷.

CHAPITRE VII.

Continuation. Dieu apparaît de nouveau à Salomon.

1. Cumque complisset Salomon fundens preces, ignis descendit de cælo, et devoravit holocausta et victimas : et majestas Domini implevit domum.

2. Nec poterant sacerdotes ingredi templum Domini, eo quod impleisset majestas Domini templum Domini.

3. Sed et omnes filii Israel videbant descendentem ignem, et gloriam Domini super domum : et corruentes proni in terram super pavimentum stratum lapide, adoraverunt, et laudaverunt Dominum : Quoniam bonus, quoniam in sæculum misericordia ejus.

1. Salomon ayant achevé sa prière, le feu descendit du ciel, et consuma les holocaustes et les victimes; et la majesté de Dieu remplit *toute* la maison¹;

2. de sorte que les prêtres mêmes ne pouvaient entrer dans le temple du Seigneur, parce que sa majesté avait rempli son temple. 2. *Mach.* 2, 8. 3. *Rois*, 8, 11.

3. Tous les enfants d'Israël virent descendre le feu et la gloire du Seigneur sur ce temple : ils se prosternèrent la face contre terre sur le pavé qui était de pierre, ils adorèrent le Seigneur et le louèrent, parce qu'il est bon, et que sa miséricorde est éternelle.

ŷ. 41. —¹³ Litt. : levez-vous pour votre repos, — pour entrer dans votre demeure, dans le Saint des saints.

¹⁴ au moyen de laquelle vous avez, par votre présence, opéré tant de merveilles en faveur de votre peuple. Voy. *Ps.* 77, 61.

¹⁵ Litt. : se revêtent du salut. — Comblez-les de vos grâces, afin que par eux votre peuple puisse aussi être sanctifié.

ŷ. 42. —¹⁶ ne rebutez point le roi que vous avez oint (que vous avez établi).

¹⁷ Litt. : des miséricordes de David etc., — dont vous avez prévenu David etc.

ŷ. 1. —¹ * Comp. 3. *Rois*, 8, 10 etc., où tout ce chapitre a été expliqué.

4. Le roi et tout le peuple immolaient donc des victimes devant le Seigneur.

5. Le roi Salomon sacrifia vingt-deux mille bœufs, et cent vingt mille moutons. Et le roi avec tout le peuple fit la dédicace de la maison du Seigneur. 3. *Rois*, 8, 63.

6. Les prêtres étaient appliqués *chacun* à leurs fonctions ²; et les Lévités touchaient les instruments *et* faisaient retentir les hymnes du Seigneur que le roi David a composées pour louer le Seigneur, disant : Que sa miséricorde est éternelle. Ils chantaient *ainsi* les hymnes de David sur les instruments qu'ils touchaient. Or les prêtres qui étaient devant eux sonnaient de la trompette, et tout le peuple était présent *et* debout.

7. Le roi consacra aussi le milieu du parvis qui était devant le temple du Seigneur; car il avait offert là les holocaustes et la graisse des victimes pacifiques, parce que l'autel d'airain qu'il avait fait ne pouvait suffire pour les holocaustes, les sacrifices et les graisses *des hosties*.

8. Salomon fit dans le même temps une fête solennelle pendant sept jours ³, et tout Israël la fit avec lui. Cette assemblée fut fort grande, *parce que l'on y vint en foule* depuis l'entrée d'Emath jusqu'au torrent de l'Égypte ⁴.

9. Le huitième jour ⁵, il célébra l'assemblée solennelle ⁶, à cause qu'il avait employé sept jours à la dédicace de l'autel, et sept jours à la fête.

10. Ainsi le vingt-troisième jour du septième mois, il renvoya le peuple à ses tentes. Tout le monde était rempli de joie et de reconnaissance des grâces que le Seigneur avait faites à David, à Salomon et à son peuple d'Israël.

11. Salomon acheva donc la maison du Seigneur et le palais du roi; et il réussit dans tout ce qu'il s'était proposé de faire, tant dans la maison du Seigneur que dans son palais. 3. *Rois*, 9, 1.

12. Or le Seigneur lui apparut la nuit, et lui dit : J'ai exaucé votre prière, et j'ai

4. Rex autem, et omnis populus, immolabant victimas coram Domino.

5. Mactavit igitur rex Salomon hostias, boum viginti duo millia, arietum centum viginti millia : et dedicavit domum Dei rex, et univversus populus.

6. Sacerdotes autem stabant in officiis suis : et Levitæ in organis carminum Domini, quæ fecit David rex ad laudandum Dominum : Quoniam in æternum misericordia ejus, hymnos David canentes per manus suas : porro sacerdotes canebant tubis ante eos, cunctusque Israel stabat.

7. Sanctificavit quoque Salomon medium atrii ante templum Domini : obtulerat enim ibi holocausta et adipēs pacificorum : quia altare æneum, quod fecerat, non poterat sustinere holocausta et sacrificia et adipēs.

8. Fecit ergo Salomon solemnitatem in tempore illo septem diebus, et omnis Israel cum eo : ecclesia magna valde, ab introitu Emath usque ad torrentem Ægypti.

9. Fecitque die octavo collectam, eo quod dedicasset altare septem diebus, et solemnitatem celebrasset diebus septem.

10. Igitur in die vigesimo tertio mensis septimi dimisit populos ad tabernacula sua, lætantes atque gaudentes super bono, quod fecerat Dominus Davidi, et Salomoni, et Israeli populo suo.

11. Complevitque Salomon domum Domini, et domum regis, et omnia quæ disposuerat in corde suo, ut faceret in domo Domini : et in domo sua, et prosperatus est.

12. Apparuit autem ei Dominus nocte, et ait : Audivi orationem

† 6. — ² offraient les sacrifices et faisaient tout ce qui était d'ailleurs dans leur ministère.

† 8. — ³ Après les sept jours de fêtes que dura la consécration du temple, Salomon célébra encore pendant sept jours la fête des tabernacles. Voy. 3. *Rois*, 8, 65.

⁴ * Voy. 3. *Rois*, 8, 65.

† 9. — ⁵ après la seconde semaine.

⁶ la fête qui devait terminer toutes les autres. Voy. 3. *Moys.* 23, 36. — * Aussitôt après la fête de la dédicace du temple, on célébra la fête des Tabernacles, et ce fut après cette dernière fête que Salomon congédia le peuple. Voy. 3. *Rois*, 8, 63.

tuam, et elegi locum istum mihi in domum sacrificii.

13. Si clausero cælum, et pluvia non fluxerit, et mandavero et præcepero locustæ, ut devoret terram, et misero pestilentiam in populum meum :

14. conversus autem populus meus, super quos invocatum est nomen meum, deprecatus me fuerit, et exquisierit faciem meam, et egerit pœnitentiam a viis suis pessimis : et ego exaudiam de cœlo, et propitius ero peccatis eorum, et sanabo terram eorum.

15. Oculi quoque mei erunt aperti, et aures meæ erectæ ad orationem ejus, qui in loco isto oraverit.

16. Elegi enim, et sanctificavi locum istum, ut sit nomen meum ibi in sempiternum, et permaneat oculi mei, et cor meum ibi cunctis diebus.

17. Tu quoque si ambulaveris coram me, sicut ambulavit David pater tuus, et feceris juxta omnia quæ præcepi tibi, et justitias meas judiciale servaveris :

18. suscitabo thronum regni tui, sicut pollicitus sum David patri tuo, dicens : Non auferetur de stirpe tua vir, qui sit princeps in Israël.

19. Si autem aversi fueritis, et dereliqueritis justitias meas, et præcepta mea, quæ proposui vobis, et abeunte servieritis diis alienis, et adoraveritis eos,

20. evellam vos de terra mea, quam dedi vobis : et domum hanc, quam sanctificavi nomini meo, projiciam a facie mea, et tradam eam in parabolam, et in exemplum cunctis populis.

21. Et domus ista erit in proverbium universis transeuntibus, et dicent stupentes : Quare fecit Dominus sic terræ huic, et domui huic ?

22. Respondebuntque : Quia dereliquerunt Dominum Deum patrum suorum, qui eduxit eos de terra Ægypti, et apprehenderunt

choisi pour moi ce lieu pour en faire une maison de sacrifice.

13. S'il arrive que je ferme le ciel, et qu'il ne tombe point de pluie, ou que j'ordonne et que je commande aux sauterelles de ravager la terre, et que j'envoie la peste parmi mon peuple ;

14. et que mon peuple, sur qui mon nom a été invoqué ⁷ se convertisse, qu'il me vienne prier, qu'il recherche mon visage, et qu'il fasse pénitence de sa mauvaise vie, je l'exaucerai du ciel, et je lui pardonnerai ses péchés, et je purifierai la terre où il a fait sa demeure.

15. Mes yeux seront ouverts, et mes oreilles attentives à la prière de celui qui m'invoquera en ce lieu,

16. parce que j'ai choisi ce lieu, et que je l'ai sanctifié, afin que mon nom y soit à jamais, et que mes yeux et mon cœur y demeurent toujours.

17. Et vous-même, si vous marchez en ma présence, ainsi que David, votre père, y a marché ; si vous agissez en tout selon les ordres que je vous ai donnés, et que vous gardiez mes préceptes et mes ordonnances,

18. je conserverai le trône de votre règne, ainsi que je l'ai promis à David, votre père, lorsque je lui dis : Vous aurez toujours des successeurs de votre race, qui seront princes en Israël.

19. Mais si vous et vos enfants vous vous détournez de moi, et que vous abandonniez les lois et les ordonnances que je vous ai proposées ; si vous courez après les dieux étrangers, et que vous les serviez et les adoriez,

20. je vous exterminerai de la terre qui est à moi, et que je vous ai donnée ; je rejetterai loin de moi ce temple que j'ai consacré à mon nom, et je le rendrai la fable du monde, et je ferai en sorte qu'il serve d'exemple à tous les peuples.

21. Et cette maison sera tournée en proverbe par tous ceux qui passeront devant, et qui, frappés d'étonnement, diront : Pourquoi le Seigneur a-t-il traité ainsi cette terre et cette maison ?

22. Et on répondra : C'est qu'ils ont abandonné le Seigneur le Dieu de leurs pères, qui les avait retirés de la terre d'Égypte, qu'ils ont pris des dieux étrangers, et qu'ils

⁷ 14. — ⁷ à qui ma protection a été promise. D'autres : qui est appelé de mon nom.

les ont adorés et révéérés. Voilà ce qui a attiré tous ces maux sur eux ⁸.

deos alienos, et adoraverunt eos, et coluerunt : ideo venerunt super eos universa hæc mala.

CHAPITRE VIII.

Constructions de Salomon, les corvées qu'il impose, ses réglemens concernant le culte de Dieu, sa marine.

1. Après vingt années que Salomon employa à bâtir le temple du Seigneur et son palais ¹, 3. *Rois*, 9, 10.

2. il fit bâtir et fortifier les villes que Hiram lui avait données ², et y établit les enfans d'Israël.

3. Il s'en alla aussi à Emath-Suba ³, et en prit possession.

4. Il fit bâtir et bien fortifier Palmyre ⁴ dans le désert, et encore plusieurs autres villes dans le pays d'Emath.

5. Il bâtit aussi Béthhoron, tant la haute que la basse ⁵, qui étaient des villes murées, et qui avaient de bonnes portes garnies de barres et de serrures.

6. Il en fit de même à Balaath et à toutes les meilleures places qui étaient à lui, et à toutes les villes des chariots et de la cavalerie. Enfin Salomon fit et bâtit tout ce qu'il lui plut tant dans Jérusalem que sur le Liban, et dans toute l'étendue de ses Etats.

7. Il soumit aussi à son empire tous les peuples qui étaient restés des Héthéens, des Amorrhéens, des Phérézéens, des Hévéens et des Jébuséens, qui n'étaient point de la race d'Israël;

8. mais qui étaient les enfans ou descendants de ceux que les Israélites n'avaient point fait mourir. Salomon se les rendit tri-

1. Expletis autem viginti annis, postquam ædificavit Salomon domum Domini et domum suam :

2. civitates, quas dederat Hiram Salomoni, ædificavit et habitare ibi fecit filios Israel.

3. Abiit quoque in Emath Suba, et obtinuit eam.

4. Et ædificavit Palmiram in deserto, et alias civitates munitissimas ædificavit in Emath.

5. Extruxitque Bethhoron superiorem, et Bethhoron inferiorem, civitates muratas, habentes portas et vectes et seras :

6. Balaath etiam et omnes urbes firmissimas, quæ fuerunt Salomonis, cunctasque urbes quadrigarum, et urbes equitum; omnia quæcumque voluit Salomon atque disposuit, ædificavit in Jerusalem et in Libano, et in universa terra potestatis suæ.

7. Omnem populum, qui derelictus fuerat de Hethæis, et Amorrhæis, et Pherezæis, et Hevæis, et Jebusæis, qui non erant de stirpe Israel;

8. de filiis eorum, et de posteris quos non interfecerant filii Israel, subjugavit Salomon in tri-

γ. 22. — ⁸ * Tout cela se vérifia à la lettre lors de la destruction de Jérusalem et du temple par Nabuchodonosor. Comp. *Lam.* ch. 1. 2.

γ. 1. — ¹ * Il mit sept ans à bâtir le temple et treize ans à bâtir le palais.

γ. 2. — ² * rendues. Voy. 3. *Rois*, 9, 11.

γ. 3. — ³ * vers cette partie au nord d'Emath, que le roi de Suba (Tsoba, de Nisibe en Mésopotamie) avait adjointe à son territoire.

γ. 4. — ⁴ * Comp. 3. *Rois*, 9, 18. — Il ne reste aujourd'hui de cette grande ville, autrefois si florissante et le siège d'un puissant empire, que quelques ruines. On y voit cependant encore des colonnes magnifiques et d'une superbe architecture, des pierres d'une grandeur prodigieuse, des obélisques et quelques restes d'un temple qu'on présume avoir été consacré à Baal.

γ. 5. — ⁵ * Ces villes étaient déjà bâties (*Jos.* 16, 3.), mais Salomon les répara, il les étendit et les fortifia, ce que l'Écriture appelle aussi bâtir.

butarios, usque in diem hanc.

9. Porro de filiis Israel non posuit ut servirent operibus regis : ipsi enim erant viri bellatores, et duces primi, et principes quadrigarum et equitum ejus.

10. Omnes autem principes exercitus regis Salomonis fuerunt ducenti quinquaginta, qui erudiebant populum.

11. Filiam vero Pharaonis translulit de civitate David, in domum quam ædificaverat ei. Dixit enim rex : Non habitabit uxor mea in domo David regis Israel, eo quod sanctificata sit : quia ingressa est in eam arca Domini.

12. Tunc obtulit Salomon holocausta Domino super altare Domini, quod extruxerat ante porticum,

13. ut per singulos dies offerretur in eo juxta præceptum Moysi in sabbatis et in calendis, et in festis diebus, ter per annum, id est in solemnitate azymorum, et in solemnitate hebdomadarum, et in solemnitate tabernaculorum.

14. Et constituit juxta dispositionem David patris sui, officia sacerdotum in ministeriis suis : et Levitas in ordine suo, ut laudarent, et ministrarent coram sacerdotibus, juxta ritum uniuscujusque diei : et janitores in divisionibus suis per portam et portam : sic enim præceperat David homo Dei.

15. Nec prætergressi sunt de mandatis regis, tam sacerdotes

butaires, comme ils le sont encore aujourd'hui⁶.

9. Il ne voulut point que les enfants d'Israël fussent assujettis à travailler à ses ouvrages ; mais il s'en servit pour la guerre, et leur donna le commandement de ses armées, de sa cavalerie et de ses chariots.

10. Or tous les principaux officiers de l'armée⁷ du roi Salomon montaient au nombre de deux cent cinquante qui avaient le commandement et le gouvernement du peuple⁸.

11. Ensuite il fit passer la fille de Pharaon de la ville de David dans la maison qu'il lui avait bâtie ; car il dit : Il ne faut pas que ma femme demeure dans la maison de David, roi d'Israël, parce qu'elle a été sanctifiée par le séjour que l'arche du Seigneur y a fait⁹. 3. *Moy.* 15, 18. 3. *Rois*, 3, 1.

12. Alors Salomon offrit des holocaustes au Seigneur sur l'autel qu'il lui avait élevé devant le vestibule,

13. pour y offrir chaque jour des sacrifices selon l'ordonnance de Moïse, les jours du sabbat, les premiers jours du mois, les trois grandes fêtes de l'année, savoir : celle des Azymes, celle des Semaines, et celle des Tabernacles¹⁰.

14. Il ordonna aussi que les prêtres s'acquittassent de leurs devoirs dans leur ministère, selon l'ordre prescrit par David, son père, et que les Lévités gardassent leur rang pour chanter les louanges de Dieu, et pour servir devant les prêtres, observant les cérémonies propres à chaque jour, et que¹¹ les portiers fissent aussi leur devoir aux portes dont la garde leur avait été donnée, selon la distribution que David, l'homme de Dieu, en avait faite à chacun d'eux.

15. Les prêtres ni les Lévités n'omirent rien, et ne firent aussi rien au-delà de tout

ŷ. 8. — ⁶ * paroles qui se lissaient dans les monuments primitifs, et que l'auteur de ce livre a transcrites sans y rien changer. Pour lui, il vivait après la captivité, et à cette époque que les Chananéens n'étaient plus tributaires des enfants d'Israël (*Voy.* la dernière note sur le 2^e livre des Mach.). *Comp. pl. h.* 5, 9.

ŷ. 10. — ⁷ Dans l'hébr. : Et tous les premiers inspecteurs (des travaux).

⁸ Litt. : qui instruisaient le peuple, — le dirigeaient dans les travaux.

ŷ. 11. — ⁹ * Après avoir épousé la fille de Pharaon, Salomon ne la fit point habiter dans la maison de David son père, mais dans une autre demeure. Il aurait cru profaner ce lieu, où l'arche avait reposé, en en faisant le séjour d'une femme étrangère. Plût à Dieu qu'il eût toujours conservé le même respect pour le nom du Dieu d'Israël !

ŷ. 13. — ¹⁰ * La fête des Azymes est la fête de Pâques, et la fête des Semaines, celle de la Pentecôte. *Voy.* 3. *Moy.* 23, 6. 16.

ŷ. 14. — ¹¹ il ordonna.

ce que le roi avait ordonné, et de ce qui regardait la garde du trésor.

16. Salomon avait préparé toutes choses pour fournir à la dépense, depuis le jour où il commença à jeter les fondements du temple, jusqu'au jour où il y mit la dernière main.

17. Ensuite il alla à Asiongaber et à Ailath, qui sont sur le bord de la mer Rouge, qui est dans la terre d'Edom.

18. Hiram lui avait envoyé par ses sujets des vaisseaux ¹² et des matelots expérimentés et bons hommes de mer, qui s'en allèrent avec des serviteurs de Salomon à Ophir, d'où ils rapportèrent au roi Salomon quatre cent cinquante talents d'or.

quam Levitæ, ex omnibus quæ præceperat, et in custodiis thesaurorum.

16. Omnes impensas præparatas habuit Salomon, ex eo die quo fundavit domum Domini, usque in diem quo perfecit eam.

17. Tunc abiit Salomon in Asiongaber, et in Ailath ad oram maris Rubri, quæ est in terra Edom.

18. Misit autem ei Hiram per manus servorum suorum naves, et nautas servanos maris, et abierunt cum servis Salomonis in Ophir, tuleruntque inde quadringenta talenta auri et attulerunt ad regem Salomonem.

CHAPITRE IX.

Visite de la reine de Saba. Gloire et mort de Salomon.

1. La reine de Saba ¹ ayant entendu parler de la grande réputation de Salomon, vint à Jérusalem pour le tenter, en lui proposant des énigmes. Elle avait avec elle de grandes richesses, et des chameaux qui portaient des aromates, et une grande quantité d'or, et des pierres précieuses. Elle vint trouver Salomon, et lui exposa tout ce qu'elle avait dans le cœur ². 3. *Rois*, 10, 1. *Matth.* 12, 42. *Luc.* 11, 31.

2. Et Salomon lui expliqua tout ce qu'elle lui avait proposé; et il n'y eut rien qu'il ne lui éclaircît entièrement ⁶.

3. Après que cette reine eut vu la sagesse de Salomon, et la maison qu'il avait bâtie,

1. Regina quoque Saba, cum audisset famam Salomonis, venit ut tentaret eum in ænigmatibus in Jerusalem, cum magnis opibus, et camelis qui portabant aromata, et auri plurimum, gemmasque pretiosas. Cumque venisset ad Salomonem, locuta est ei quæcumque erant in corde suo.

2. Et exposuit ei Salomon omnia quæ proposuerat : nec quidquam fuit, quod non perspicuum ei fecerit.

3. Quæ postquam vidit, sapientiam scilicet Salomonis, et domum quam ædificaverat,

‡ 18. — ¹² Il ordonna que quelques-uns des vaisseaux, qu'il entretenait sur la mer Rouge, se joignissent à la flotte de Salomon. — * Ophir, pays vers l'Orient à l'égard de la Judée, ainsi nommé d'Ophir, fils de Jectan (1. *Moy.* 10.). Joseph remarque qu'on l'appelait la terre de l'or, et quelques-uns croient que c'est l'île de Sumatra (Voy. 3. *Rois*, 7, 28.). — Les 450 talents d'or, suivant de Sacy, font près de trente millions, monnaie de son temps : ce qui porterait la valeur du talent d'or à environ 66,600 fr. Il n'y a que 420 talents 3. *Rois*, 9, 28.

‡ 1. — ¹ * Pays du midi *Matth.* 12. ainsi nommé de Saba, fils de Chus (1. *Moy.* 10, 7.).

‡ * L'Écriture semble nous marquer assez ailleurs que ces questions regardaient principalement le culte de Dieu et la piété, lorsque (3. *Rois*, 10, 1.) il est dit qu'elle vint au nom du Seigneur, et que Jésus-Christ (*Matth.* 12, 42.) loue hautement le zèle de cette reine, et assure qu'elle s'élèvera au jour du jugement contre la nation infidèle des Juifs. De Sacy.

4. necnon et cibaria mensæ ejus, et habitacula servorum, et officia ministrorum ejus, et vestimenta eorum, pincernas quoque et vestes eorum, et victimas quas immolabat in domo Domini : non erat præ stupore ultra in ea spiritus.

5. Dixitque ad regem : Verus est sermo, quem audieram in terra mea de virtutibus et sapientia tua.

6. Non credebam narrantibus, donec ipsa venissem, et vidissent oculi mei, et probassem vix medietatem sapientiæ tuæ mihi fuisse narratam : vicisti famam virtutibus tuis.

7. Beati viri tui, et beati servi tui, qui assistunt coram te omni tempore, et audiunt sapientiam tuam.

8. Sit Dominus Deus tuus benedictus, qui voluit te ordinare super thronum suum, regem Domini Dei tui. Quia diligit Deus Israel, et vult servare eum in æternum, idcirco posuit te super eum regem, ut facias judicia atque justitiam.

9. Dedit autem regi centum viginti talenta auri, et aromata multa nimis, et gemmas pretiosissimas : non fuerunt aromata talia ut hæc, quæ dedit regina Saba regi Salomoni.

10. Sed et servi Hiram cum servis Salomonis attulerunt aurum de Ophir, et ligna thyina, et gemmas pretiosissimas :

11. de quibus fecit rex, de lignis scilicet thynis, gradus in domo Domini, et in domo regia, citharas quoque et psalteria cantoribus : numquam visa sunt in terra Juda ligna talia.

12. Rex autem Salomon dedit reginæ Saba cuncta quæ voluit, et quæ postulavit, et multo plura quam attulerat ad eum : quæ reversa, abiit in terram suam cum servis suis.

13. Erat autem pondus auri,

4. les mets de sa table, les logements de ses officiers, les diverses classes de ceux qui le servaient, *la magnificence* de leurs habits, ses échansons, les victimes qu'il immolait dans la maison du Seigneur, elle en fut tellement étonnée, qu'elle paraissait toute hors d'elle-même.

5. Et elle dit au roi : Ce qu'on m'avait dit dans mon royaume de votre mérite et de votre sagesse est bien véritable.

6. Je ne voulais point croire néanmoins ce qu'on m'en rapportait, jusqu'à ce que je sois venue moi-même, et que j'aie vu de mes propres yeux, et que j'aie reconnu qu'on ne m'avait pas dit la moitié *de ce que je vois* de votre sagesse. Votre mérite et votre vertu va au-delà de tout ce que publie la renommée.

7. Heureux sont ceux qui sont à vous, heureux vos serviteurs qui sont sans cesse devant vous, et qui écoutent votre sagesse.

8. Béni soit le Seigneur votre Dieu, qui a voulu vous faire asseoir sur son trône, et vous a établi roi pour tenir la place du Seigneur votre Dieu⁸. Comme Dieu aime Israël, et qu'il veut le conserver à jamais, aussi il vous a établi roi pour le gouverner et pour rendre la justice avec toute sorte d'équité.

9. Ensuite la reine de Saba présenta au roi cent vingt talents d'or, et une quantité prodigieuse de parfums et de pierres très-précieuses. On n'a jamais vu des parfums si excellents que ceux dont la reine de Saba fit présent à Salomon.

10. Les sujets d'Hiram avec les sujets de Salomon apportèrent aussi de l'or d'Ophir, et d'une espèce de bois très-rare, et des pierres très-précieuses.

11. Et le roi fit faire de ces bois les degrés de la maison du Seigneur, et ceux de la maison du roi, les harpes et les lyres pour les musiciens. On n'avait jamais vu jusqu'alors de ces sortes de bois dans la terre de Juda.

12. Or le roi Salomon donna à la reine de Saba tout ce qu'elle put désirer et ce qu'elle demanda, et beaucoup plus qu'elle ne lui avait apporté. Et la reine s'en retourna dans son royaume avec toute sa suite.

13. Le poids de l'or qu'on apportait tous

γ. 8. —³ pour être roi à la place du Seigneur : en effet, le roi des Israélites n'était que le représentant de Dieu, leur vrai roi.

les ans à Salomon ⁴, était de six cent soixante-six talents d'or ⁵,

14. sans compter ce qu'avaient accoutumé de lui apporter les députés de diverses nations ⁶, les marchands ⁷, tous les rois de l'Arabie et tous les gouverneurs des provinces ⁸, qui apportaient tous de l'or et de l'argent à Salomon.

15. Le roi Salomon fit donc faire deux cents piques ⁹ d'or, du poids de six cents sicles ¹⁰ qu'il donnait pour chacune.

16. Il fit faire aussi trois cents boucliers ¹¹, chacun de trois cents sicles d'or que l'on employait à les couvrir; et le roi les mit dans son arsenal qui était planté d'arbres ¹².

17. Le roi fit aussi un grand trône d'ivoire, qu'il revêtit d'un or très-pur.

18. Les six degrés par lesquels on montait au trône et le marche-pied étaient d'or, avec deux bras qui le tenaient de chaque côté, et deux lions près de ces deux bras,

19. et douze autres petits lions posés sur les degrés de côté et d'autre; de sorte qu'il n'y a jamais eu de trône semblable dans tous les royaumes du monde.

20. Tous les vases de la table du roi étaient d'or, et toute la vaisselle de la maison du bois du Liban était aussi d'un or très-pur. Car l'argent était alors regardé comme rien,

21. parce que la flotte du roi faisait voile de trois ans en trois ans, et allait avec celle de Hiram en Tharsis, et elles apportaient de là de l'or, de l'argent, de l'ivoire, des singes et des paons.

22. Ainsi le roi Salomon surpassa tous les rois du monde en richesses et en gloire ¹³.

23. De sorte que tous les rois de la terre désiraient voir le visage de Salomon, et entendre la sagesse que Dieu avait répandue dans son cœur.

quod atterebatur Salomoni per singulos annos, sexcenta sexaginta sex talenta auri :

14. excepta ea summa, quam legati diversarum gentium, et negotiatores afferre consueverant, omnesque reges Arabiæ, et satrapæ terrarum, qui comportabant aurum et argentum Salomoni.

15. Fecit igitur rex Salomon ducentas hastas aureas de summa sexcentorum aureorum, qui in singulis hastis expendebantur :

16. trecenta quoque scuta aurea trecentorum aureorum, quibus tegebantur singula scuta : posuitque ea rex in armamentario, quod erat consitum nemore.

17. Fecit quoque rex solium eburneum grande, et vestivit illud auro mundissimo.

18. Sex quoque gradus, quibus ascendebatur ad solium, et scabellum aureum, et brachiola duo altrinsecus, et duos leones stantes juxta brachiola,

19. sed et alios duodecim leuculos stantes super sex gradus ex utraque parte : non fuit tale solium in universis regnis.

20. Omnia quoque vasa convivii regis erant aurea, et vasa domus saltus Libani ex auro purissimo. Argentum enim in diebus illis pro nihilo reputabatur.

21. Siquidem naves regis ibant in Tharsis cum servis Hiram, semel in annis tribus : et deferebant inde aurum et argentum, et ebur, et simias, et pavos.

22. Magnificatus est igitur Salomon super omnes reges terræ præ divitiis et gloria.

23. Omnesque reges terrarum desiderabant videre faciem Salomonis, ut audirent sapientiam, quam dederat Deus in corde ejus :

ŷ. 13. — ⁴ les revenus de l'Etat.

⁵ * Voy. 1. Par. 29, 4.

ŷ. 14. — ⁶ tributaires.

⁷ du roi.

⁸ les tenanciers des rentes des biens privés du roi, dans les provinces. — * Comp. 1. Par. 25, 26-34 et les remarq.

ŷ. 15. — ⁹ Dans l'hébr. : boucliers.

¹⁰ d'or.

ŷ. 16. — ¹¹ de petits boucliers : Tartschen, des ronaques.

¹² Plus exactement selon l'hébr. : ... dans la maison du bois du Liban.

ŷ. 22. — ¹³ Dans l'hébr. : et en sagesse.

24. et deferebant ei munera, vasa argentea, et aurea, et vestes, et arma, et aromata, equos et mulos, per singulos annos.

25. Habuit quoque Salomon quadraginta millia equorum in stabulis, et curruum equitumque duodecim millia, constituitque eos in urbibus quadrigarum, et ubi erat rex in Jerusalem.

26. Exercuit etiam potestatem super cunctos reges, a flumine Euphrate usque ad terram Philistinorum, et usque ad terminos Ægypti.

27. Tantamque copiam præbuit argenti in Jerusalem quasi lapidum; et cedrorum tantam multitudinem velut sycomorum, quæ gignuntur in campestribus.

28. Adducebantur autem ei equi de Ægypto, cunctisque regionibus.

29. Reliqua autem operum Salomonis priorum et novissimorum scripta sunt in verbis Nathan prophetæ, et in libris Ahiaë Silonitis, in visione quoque Addo Videntis, contra Jeroboam filium Nabat.

30. Regnavit autem Salomon in Jerusalem super omnem Israel quadraginta annis.

31. Dormivitque cum patribus suis, et sepelierunt eum in Civitate David: regnavitque Roboam filius ejus pro eo.

24. Et chacun lui faisait présent tous les ans de vases d'or et d'argent, d'étoffes, d'armes, de parfums, de chevaux et de mulets.

25. Salomon eut aussi quarante mille chevaux dans ses écuries¹⁴, douze mille chariots et douze mille hommes de cheval: et il les distribua dans les villes qui étaient destinées à les loger, et dans Jérusalem, auprès de sa personne.

26. Sa puissance s'étendit même sur tous les rois qui étaient depuis l'Euphrate jusqu'à la terre des Philistins, et jusqu'aux frontières d'Egypte.

27. Et il fit que l'argent devint aussi commun à Jérusalem que les pierres, et qu'on y vit autant de cèdres qu'il y a de sycomores qui naissent dans la campagne.

28. On lui amenait aussi des chevaux d'Egypte et de tous les autres pays¹⁵.

29. Pour le reste des actions de Salomon, tant les premières que les dernières, elles sont écrites dans les livres du prophète Nathan, dans ceux du prophète Ahias, qui était de Silo, et dans les prédictions du prophète Addon contre Jéroboam, fils de Nabat.

30. Salomon régna quarante ans à Jérusalem et sur tout Israël.

31. Et il s'endormit avec ses pères, et fut enseveli en la ville de David. Et Roboam son fils régna en sa place.

CHAPITRE X.

Roboam. Division du royaume.

1. Profectus est autem Roboam in Sichem: illuc enim cunctus Israel convenerat ut constituerent eum regem.

2. Quod cum audisset Jeroboam filius Nabat, qui erat in Ægypto

1. Roboam vint alors à Sichem¹, parce que tout Israël s'y était assemblé pour l'établir roi. 3. *Rois*, 12, 1.

2. Mais Jéroboam, fils de Nabat, qui s'était enfui en Egypte par la crainte de Salo-

ÿ. 25. — ¹⁴ Dans l'hébr.: Et Salomon avait des écuries pour vingt-quatre mille chevaux et chariots. Voy. 3. *Rois*, 4, 26.

ÿ. 28. — ¹⁵ * Tout ceci, de même que le reste du chapitre, trouve son explication dans ce qu'on a dit sur 3. *Rois*, 10.

ÿ. 1. — ¹ * Tout cela est raconté presque mot pour mot dans 3. *Rois*, 12, où l'on en trouvera l'explication.

mon ², ayant appris cette nouvelle, revint aussitôt.

3. Le peuple d'Israël députa vers lui pour le faire venir. Il se rendit au lieu où ils étaient tous assemblés; et il vint avec tout ce peuple trouver Roboam, et ils lui dirent :

4. Votre père nous a tenus opprimés sous un joug très-dur. Traitez-nous plus favorablement que votre père, qui nous avait soumis à une si onéreuse servitude, et diminuez quelque chose de ce poids, afin que nous puissions vous servir ³.

5. Il leur dit : Revenez me trouver dans trois jours. Et après que le peuple se fut retiré,

6. Roboam tint conseil avec les vieillards, qui avaient été du conseil de Salomon, son père pendant sa vie, et il leur dit : Quelle réponse me conseillez-vous de faire à ce peuple ?

7. Ils lui dirent : Si vous témoignez de la bonté à ce peuple, et que vous l'apaisiez par des paroles douces, il s'attachera pour toujours à votre service.

8. Mais Roboam n'approuva point le conseil des vieillards, et consulta les jeunes gens qui avaient été nourris avec lui, et qui l'accompagnaient toujours.

9. Et il leur dit : Que vous en semble ? et que dois-je répondre à ce peuple qui m'est venu dire : Adoucissez le joug que votre père nous a imposé ?

10. Ils lui répondirent comme des jeunes gens qui avaient été nourris avec lui dans les délices, et ils lui dirent : Voici la réponse que vous devez faire à ce peuple qui vous est venu dire : Votre père a rendu notre joug très-pesant; nous vous supplions de le rendre léger et supportable; et vous lui parlerez en ces termes : Le plus petit de mes doigts est plus gros que n'était le dos de mon père.

11. Mon père vous a imposé un joug pesant, et moi j'y ajouterai un poids encore plus pesant; mon père vous a frappés avec des verges, et moi je vous frapperai avec des scorpions.

(fugerat quippe illuc ante Salomonem) statim reversus est.

3. Vocaveruntque eum, et venit cum universo Israel, et locuti sunt ad Roboam, dicentes :

4. Pater tuus durissimo jugo nos pressit, tu leviora impera patre tuo, qui nobis imposuit gravem servitutem, et paululum de onere subleva, ut serviamus tibi.

5. Qui ait : Post tres dies revertimini ad me. Cumque abiisset populus,

6. inivit consilium cum senibus, qui steterant coram patre ejus Salomone dum adhuc viveret, dicens : Quid datis consilii ut respondeam populo ?

7. Qui dixerunt ei : Si placueris populo huic, et leniveris eos verbis clementibus, servient tibi omni tempore.

8. At ille reliquit consilium senum, et cum juvenibus tractare cœpit, qui cum eo nutriti fuerant, et erant in comitatu illius.

9. Dixitque ad eos : Quid vobis videtur ? vel respondere quid debeo populo huic, qui dixit mihi : Subleva jugum quod imposuit nobis pater tuus ?

10. At illi responderunt ut juvenes, et nutriti cum eo in deliciis, atque dixerunt : Sic loqueris populo, qui dixit tibi : Pater tuus aggravavit jugum nostrum, tu subleva : et sic respondebis ei : Minimus digitus meus grossior est lumbis patris mei.

11. Pater meus imposuit vobis grave jugum, et ego majus pondus apponam : pater meus cecidit vos flagellis, ego vero cœdam vos scorpionibus.

7. 2. — ² Litt. : qui était en Egypte (car il s'y était enfui), — par la crainte de etc.

7. 4. — ³ Quoique Salomon fût très-riche et eût de grandes ressources, néanmoins les dépenses excessives qu'il fit soit pour bâtir ses palais, soit pour satisfaire la cupidité insatiable de ce nombre prodigieux de femmes étrangères à qui il s'abandonna dans sa vieillesse, épuisèrent ses trésors et lui firent surcharger ses sujets d'impôts. C'est ainsi que le luxe et la prodigalité dans les princes, vices que souvent même on décore du nom de grandeur et de générosité, ne manquent jamais de ruiner les Etats, de provoquer le mécontentement des peuples et d'amener des catastrophes.

12. Venit ergo Jeroboam, et universus populus, ad Roboam die tertio, sicut præceperat eis.

13. Responditque rex dura, derelicto consilio seniorum :

14. locutusque est juxta juvenum voluntatem : Pater meus grave vobis imposuit jugum, quod ego gravior faciam : pater meus cecidit vos flagellis, ego vero cædam vos scorpionibus.

15. Et non acquievit populi precibus : erat enim voluntatis Dei, ut completeret sermo ejus, quem locutus fuerat per manum Ahie Silonitis ad Jeroboam filium Nabat.

16. Populus autem universus, rege duriora dicente, sic locutus est ad eum : Non est nobis pars in David, neque hereditas in filio Isai. Revertere in tabernacula tua Israel; tu autem pasce domum tuam David. Et abiit Israel in tabernacula sua.

17. Super filios autem Israel, qui habitabant in civitatibus Juda, regnavit Roboam.

18. Misitque rex Roboam Aduram, qui præerat tributis, et lapidaverunt eum filii Israel, et mortuus est : porro rex Roboam currum festinavit ascendere, et fugit in Jerusalem.

19. Recessitque Israel a domo David, usque ad diem hanc.

12. Jéroboam et tout le peuple vint donc trouver Roboam le troisième jour, selon l'ordre qu'il leur avait donné.

13. Et le roi ne fit point de cas du conseil des vieillards, et fit une réponse dure.

14. Il leur dit selon le conseil des jeunes gens : Mon père vous a imposé un joug très-pesant, et moi je l'aggraverai encore; mon père vous a frappés avec des verges, et moi je vous frapperai avec des scorpions.

15. Ainsi il ne se rendit point aux prières du peuple, parce que Dieu avait résolu [†] d'accomplir la parole qu'il avait dite à Jéroboam, fils de Nabat, par le ministère d'Ahias, Silonite.

16. Mais tout le peuple se voyant traité si durement par le roi, lui répondit : Nous n'avons aucun intérêt à la maison de David, ni aucun héritage à espérer du fils d'Isai. Israël, retirez-vous dans vos tentes; et vous, David, prenez soin de votre maison. Et ainsi Israël se retira dans ses tentes.

17. Roboam régna néanmoins sur les enfants d'Israël qui habitaient dans les villes de Juda.

18. Le roi Roboam envoya ensuite Adura, surintendant de ses tributs; mais les enfants d'Israël le lapidèrent, et il mourut. Roboam monta aussitôt sur son char, et s'enfuit à Jérusalem.

19. Ainsi Israël se sépara de la maison de David, comme il l'est encore aujourd'hui

CHAPITRE XI.

Roboam se renferme dans les limites de Juda. Ses forteresses. Les Lévites et ceux qui aiment Dieu se rangent de son côté. Femmes et enfants de Roboam.

1. Venit autem Roboam in Jerusalem, et convocavit universam domum Juda et Benjamin, centum octoginta millia electorum atque bellantium, ut dimicaret contra Israel, et converteret ad se regnum suum.

1. Roboam étant arrivé à Jérusalem, assembla toute la tribu de Juda et la tribu de Benjamin, et marcha à la tête de cent quatre-vingt mille hommes de guerre choisis, pour combattre contre Israël, et pour le remettre sous son obéissance. 3. Rois, 12, 21.

†. 15. — [†] par une simple permission. Dieu permet le mal, pour ne point faire violence à la liberté de l'homme; mais il le fait ensuite tourner au salut des justes et à l'exécution de ses desseins impénétrables.

2. Mais le Seigneur adressa sa parole à Séméias, homme de Dieu, et lui dit :

3. Allez dire à Roboam, fils de Salomon, roi de Juda, et à tout le peuple d'Israël qui est dans la tribu de Juda et de Benjamin :

4. Voici ce que dit le Seigneur : Vous ne vous mettez point en campagne, et vous ne combattrez point contre vos frères. Que chacun s'en retourne en sa maison; car cela ne s'est fait *que* par ma volonté. Après qu'ils eurent entendu la parole du Seigneur, ils s'en retournèrent, et n'avancèrent pas davantage contre Jéroboam ¹.

5. Ainsi Roboam établit sa demeure à Jérusalem, et bâtit des villes murées dans la tribu de Juda ².

6. Il bâtit aussi ³ Bethléhem, et Etam, et Thécué.

7. comme encore Bethsur, Socho, Odolla,

8. avec Geth, Marésa et Ziph,

9. et même Adura, Lachis et Azéca.

10. Saraa, Aïalon, Hébron, qui étaient dans Juda et Benjamin, et étaient toutes des places très-fortes.

11. Et quand il les eut fermées de murailles, il y mit des gouverneurs, et il y fit des magasins de vivres, c'est-à-dire, d'huile et de vin.

12. Il établit dans chaque ville un arsenal *qu'il fit remplir* de boucliers et de piques, et fit fortifier ces places avec grand soin. Ainsi il régna sur la tribu de Juda et sur celle de Benjamin.

13. Or les prêtres et les Lévités qui étaient dans tout Israël, quittèrent leurs demeures, et vinrent se rendre auprès de sa personne.

14. Ils abandonnèrent les faubourgs, et les biens qui leur avaient été donnés, se retirèrent dans Juda et à Jérusalem, parce que Jéroboam et ses enfants les avaient chassés, afin qu'ils n'exerçassent aucune fonction du sacerdoce du Seigneur ⁴. 4. *Moy.* 35, 3.

15. Il se fit lui-même des prêtres pour

ad Semeiam hominem Dei, dicens :

3. Loquere ad Roboam filium Salomonis regem Juda, et ad universum Israel, qui est in Juda et Benjamin :

4. Hæc dicit Dominus : Non ascendetis, neque pugnabitis contra fratres vestros : revertatur unusquisque in domum suam, quia mea hoc gestum est voluntate. Qui cum audissent sermonem Domini, reversi sunt nec perrexerunt contra Jeroboam.

5. Habitavit autem Roboam in Jerusalem, et ædificavit civitates muratas in Juda.

6. Extruxitque Bethlehem, et Etam, et Thecue.

7. Bethsur quoque, et Socho, et Odollam,

8. necnon et Geth, et Maresa, et Ziph,

9. sed et Aduram, et Lachis, et Azeca,

10. Saraa quoque, et Aialon, et Hebron, quæ erant in Juda et Benjamin, civitates munitissimas.

11. Cumque clausisset eas muris, posuit in eis principes, ciborumque horrea, hoc est, olei, et vini.

12. Sed et in singulis urbibus fecit armamentarium scutorum et hastarum, firmavitque eas summa diligentia, et imperavit super Judam et Benjamin.

13. Sacerdotes autem et Levitæ, qui erant in universo Israel, venerunt ad eum de cunctis sedibus suis,

14. relinquentes suburbana et possessiones suas, et transeuntes ad Judam et Jerusalem : eo quod abjecisset eos Jeroboam, et posterit ejus, ne sacerdotio Domini fungerentur.

15. Qui constituit sibi sacerdo-

ÿ. 4. — ¹ Comp. 3. *Rois*, 12, 22 et les remarq.

ÿ. 5. — ² des villes fortes, environnées de murailles.

ÿ. 6. — ³ Litt. : Et il bâtit, — c'est-à-dire à savoir il bâtit, — * il fortifia, car ces villes, de même que celles dont il est question dans ce qui suit, existaient depuis des siècles.

ÿ. 14. — ⁴ * Il demeura néanmoins toujours un certain nombre de prêtres de la race d'Aaron parmi les dix tribus, et Ezéchiël reproche même à plusieurs d'avoir abandonné le vrai Dieu (*Ezéch.* 44, 12 et suiv.).

tes excelsorum, et dæmoniorum, vitulorumque quos fecerat.

16. Sed et de cunctis tribubus Israel, quicumque dederant cor suum ut quærerent Dominum Deum Israel, venerunt in Jerusalem ad immolandum victimas suas coram Domino Deo patrum suorum.

17. Et roboraverunt regnum Juda, et confirmaverunt Roboam filium Salomonis per tres annos : ambulaverunt enim in viis David et Salomonis, annis tantum tribus.

18. Duxit autem Roboam uxorem Mahalath, filiam Jerimoth, filii David : Abihail quoque filiam Eliab filii Isai,

19. quæ peperit ei filios, Jehus, et Somoriam, et Zoom.

20. Post hanc quoque accepit Maacha filiam Absalom, quæ peperit ei Abia, et Ethai, et Ziza, et Salomith.

21. Amavit autem Roboam Maacha filiam Absalom, super omnes uxores suas, et concubinas : nam uxores decem et octo duxerat, concubinas autem sexaginta : et genuit viginti octo filios, et sexaginta filias.

22. Constituit vero in capite, Abiam filium Maacha, ducem super omnes fratres suos : ipsum enim regem facere cogitabat,

23. quia sapientior fuit, et potentior super omnes filios ejus, et in cunctis finibus Juda, et Benjamin, et in universis civitatibus muratis : præbuitque eis escas plurimas, et multas petivit uxores.

es hauts lieux, pour les démons⁵ et pour es veaux d'or qu'il avait fait faire⁶.

16. Tous ceux aussi qui, dans toutes les tribus d'Israël, s'étaient appliqués de tout leur cœur à chercher le Seigneur le Dieu d'Israël, vinrent à Jérusalem, pour immoler leurs victimes en la présence du Seigneur le Dieu de leurs pères.

17. Ainsi ils affermirent le royaume de Juda, et ils soutinrent⁷ Roboam, fils de Salomon, durant trois ans. Car ils ne marchèrent dans les voies de David et de Salomon que durant ces trois années⁸.

18. Roboam épousa Mahalath, fille de Jérimoth, fils de David, et encore Abihail, fille⁹ d'Eliab, fils d'Isai,

19. de laquelle il eut Jéhus et Somoria, et Zoom.

20. Après celle-ci il épousa encore Maacha, fille d'Absalom, dont il eut Abia, Ethai, Ziza et Salomith.

21. Or Roboam aima Maacha, fille d'Absalom, plus que toutes ses autres femmes et concubines : car il eut dix-huit femmes et soixante concubines ; et il eut vingt-huit fils et soixante filles.

22. Il établit Abias, fils de Maacha, le chef et le gouverneur de tous ses frères, dans le dessein qu'il avait de le faire régner après lui,

23. parce qu'il était plus sage, et plus puissant que tous ses enfants dans toute l'étendue de Juda et de Benjamin, et dans toutes les villes murées, où il leur donnait de quoi vivre dans l'abondance, et leur faisait épouser plusieurs femmes¹⁰.

γ. 15. — ⁵ Voy. 3. Moys. 17, 7. — * Le texte latin désigne expressément les idoles sous le nom de démons, parce que, suivant la doctrine des saints Pères, le paganisme et, en général, le culte des idoles, est l'adoration des démons (*Chrys., Aug.*). Comp. *Matth.* 4, 9. 1. *Cor.* 10, 20. 5. *Moys.* 32, 17. *Ps.* 95, 5.

⁶ * Dans l'hébr. : ... hauts lieux, pour les boucs et les veaux. Comp. 3. *Rois*, 12, 30. — Le bouc, comme le bœuf, était adoré dans quelques parties de l'Égypte, et Jéroboam put aussi lui faire rendre un culte. Le dieu Pan, dans la mythologie grecque, était représenté sous la figure d'un bouc.

γ. 17. — ⁷ ils rendirent puissant.

⁸ * avant que Salomon fût tombé dans l'idolâtrie. Quelques interprètes aussi infèrent de ce passage que Salomon se releva de sa chute avant sa mort par la pénitence, et ils disent que l'auteur de ce livre canonique ne l'aurait pas représenté avec le saint roi David comme un modèle de piété, lorsqu'il était déjà mort, s'il ne fût mort dans la pénitence. *Synops.*

γ. 18. — ⁹ vraisemblablement petite-fille.

γ. 23. — ¹⁰ Il leur acheta beaucoup de femmes (à ses fils, après d'autres pour lui-

CHAPITRE XII.

Invasion de Sésac; mort de Roboam. Abia.

1. Le royaume de Roboam ayant été fortifié et affermi, il abandonna la loi du Seigneur: et tout Israël ¹ suivit son exemple.

2. Mais la cinquième année du règne de Roboam, Sésac ², roi d'Égypte, vint contre Jérusalem (parce que *les Juifs* avaient péché contre le Seigneur). 3. *Rois*, 14, 25.

3. Il avait avec lui douze cents chariots de guerre, et soixante mille hommes de cavalerie; et le petit peuple qui était venu d'Égypte avec lui ne se pouvait compter. *Ils étaient tous* Lybiens, Troglodytes ³ et Ethiopiens ⁴.

4. Et il se rendit maître des plus fortes places de Juda, et s'avança jusque devant Jérusalem.

5. Alors le prophète Séméias vint trouver le roi et les princes de Juda qui s'étaient retirés à Jérusalem, pour ne pas tomber entre les mains de Sésac, et il leur dit: Voici ce que dit le Seigneur: Vous m'avez abandonné, et je vous ai aussi abandonnés entre les mains de Sésac.

6. Alors les princes d'Israël et le roi fort consternés, dirent: Le Seigneur est juste.

7. Et lorsque le Seigneur les vit humiliés, il fit entendre sa parole à Séméias, et lui dit: Puisqu'ils se sont humiliés, je ne les exterminerai point; je leur donnerai quelque secours ⁵, et je ne ferai point tomber ma fureur sur Jérusalem par les mains de Sésac.

8. Néanmoins ils lui seront assujettis, afin

1. Cumque roboratum fuisset regnum Roboam et confortatum, dereliquit legem Domini, et omnis Israel cum eo.

2. Anno autem quinto regni Roboam, ascendit Sesac rex Ægypti in Jerusalem (quia peccaverant Domino)

3. cum mille ducentis curribus, et sexaginta millibus equitum: nec erat numerus vulgi quod venerat cum eo ex Ægypto, Lybies scilicet, et Troglodytæ, et Æthiopes.

4. Cœpitque civitates munitissimas in Juda, et venit usque in Jerusalem.

5. Semeias autem propheta ingressus est ad Roboam, et principes Juda, qui congregati fuerant in Jerusalem, fugientes Sesac, dixitque ad eos: Hæc dicit Dominus: Vos reliquistis me, et ego reliqui vos in manu Sesac.

6. Consternatique principes Israel et rex dixerunt: Justus est Dominus.

7. Cumque vidisset Dominus, quod humiliati essent, factus est sermo Domini ad Semeiam, dicens: Quia humiliati sunt, non disperdam eos, daboque eis pauxillum auxilii, et non stillabit furor meus super Jerusalem per manum Sesac.

8. Verumtamen servient ei, ut

même). Dans l'hébr. le verset porte: Et il (Roboam) eut de la sagesse, et il divisa tous ses fils entre toutes les terres de Juda et de Benjamin, dans toutes les places fortes; et il leur donna des aliments en abondance, et demanda une multitude de femmes.

‡ 1. — ¹ une grande partie d'Israël.

‡ 2. — ² Sur Sésac voy. les remarq. sur 3. *Rois*, 11, 4.

‡ 3. — ³ c'est-à-dire habitants des cavernes (sur les côtes de la mer Rouge). Dans l'hébr.: les Succites, un peuple inconnu. — ⁴ Dans l'hébreu Succim, qui signifie: habitants des tentes, des cavernes.

⁵ Dans l'hébr.: les Cuschites. Il y avait des populations de ce nom qui habitaient dans l'Arabie du sud, et d'autres en Ethiopie.

‡ 7. — ⁵ Dans l'hébr.: je leur donnerai sous peu de temps des secours.

sciant distantiam servitutis meæ, et servitutis regni terrarum.

9. Recessit itaque Sesac rex Ægypti ab Jerusalem, sublatis thesauris domus Domini, et domus regis, omniaque secum tulit, et clypeos aureos, quos fecerat Salomon,

10. pro quibus fecit rex æneos, et tradidit illos principibus scutiariorum, qui custodiebant vestibulum palatii.

11. Cumque introiret rex domum Domini, veniebant scutarii, et tollebant eos, iterumque referrebant eos ad armamentarium suum.

12. Verumtamen quia humiliati sunt, aversa est ab eis ira Domini, nec deleti sunt penitus : siquidem et in Juda inventa sunt opera bona.

13. Confortatus est ergo rex Roboam in Jerusalem, atque regnavit : quadraginta autem et unius anni erat cum regnare cœpisset, et decem et septem annis regnavit in Jerusalem, urbe quam elegit Dominus, ut confirmaret nomen suum ibi, de cunctis tribubus Israel : nomen autem matris ejus Naama Ammanitis.

14. Fecit autem malum, et non præparavit cor suum ut quæreret Dominum.

15. Opera vero Roboam prima et novissima scripta sunt in libris Semeïæ prophete, et Addo Videntis, et diligenter exposita : pugnaveruntque adversum se Roboam et Jeroboam cunctis diebus.

16. Et dormivit Roboam cum

qu'ils apprennent par là quelle différence il y a entre me servir et servir les rois de la terre.

9. Sésac, roi d'Égypte, se retira donc de Jérusalem, après avoir enlevé les trésors de la maison du Seigneur et ceux du palais du roi; et il emporta tout avec lui, et même les boucliers d'or que Salomon avait fait faire;

10. au lieu desquels le roi en fit faire d'autres d'airain, et les donna aux officiers de ceux qui les portaient⁶, et qui gardaient la porte du palais.

11. Et lorsque le roi entra dans la maison du Seigneur, ceux qui portaient les boucliers venaient prendre ceux-ci, et les reportaient ensuite dans le magasin.

12. Et parce qu'ils s'étaient humiliés, Dieu détourna sa colère de dessus eux; et ils ne furent pas entièrement exterminés, parce qu'il trouva encore quelques bonnes œuvres dans Juda⁷.

13. Ainsi le roi Roboam se fortifia dans Jérusalem, et y régna. Il avait quarante et un ans quand il commença à régner, et il régna dix-sept ans à Jérusalem, cette ville que le Seigneur avait choisie entre toutes celles des tribus d'Israël, pour y établir son nom⁸. Sa mère s'appelait Naama, et elle était Ammonite⁹. 3. *Rois*, 14, 21.

14. Ce prince fit le mal, et ne prépara point son cœur pour chercher le Seigneur.

15. Or les actions de Roboam, tant les premières que les dernières, sont écrites dans les livres¹⁰ du prophète Séméias et du prophète Addon, où elles sont rapportées avec soin. Roboam et Jéroboam se firent la guerre durant toute leur vie.

16. Et Roboam s'endormit avec ses

ŷ. 10. — ⁶ Dans l'hébr. : aux chefs des coureurs, — de ses gardes du corps, qui sont appelés *coureurs*, parce qu'ils suivaient le roi à pied, toujours prêts à exécuter ses ordres.

ŷ. 12. — ⁷ Parmi le reste des habitants de Juda, il se rencontra des hommes craignant Dieu et pratiquant la vertu, qui, par leurs bonnes œuvres, apaisèrent la colère du ciel. D'autres trad. : Il y eut encore dans Juda de bonnes prophéties. —

* Litt. : *debarim thobim*, de bonnes paroles.

ŷ. 13. — ⁸ pour y établir le culte et la sanctification de son nom.

⁹ Litt. : *Ammanite*, — proprement Ammonite.

ŷ. 15. — ¹⁰ Selon l'hébr. : dans les catalogues généalogiques, qui ordinairement étaient accompagnés de l'histoire. — * Les prophètes Samuel, Nathan et Gad avaient aussi écrit l'histoire de David (1. *Par.* 29, 29.); Nathan, Ahias et Addo, celle de Salomon (*Pl. h.* 9, 29.). Les prophètes Séméias et Addo écrivirent celle de Roboam (*Comp. pl. h.* 12, 5.); et ainsi des autres.

pères ¹¹. Il fut enseveli dans la ville de David; et son fils Abia régna en sa place.

patribus suis, sepultusque est in civitate David. Et regnavit Abia filius ejus pro eo.

CHAPITRE XIII.

Victoire d'Abia sur Jéroboam. Ses enfants.

1. La dix-huitième année du règne de Jéroboam, Abia régna en Juda. 3. *Rois*, 15, 1.

2. Il régna trois ans dans Jérusalem; et sa mère s'appelait Michaïa ¹, et était fille d'Uriel ² de Gabaa. Et il y eut guerre entre Abia et Jéroboam. 3. *Rois*, 15, 6.

3. Abia se mit en état de donner combat. Il avait de très-braves gens, et quatre cent mille hommes choisis. Jéroboam mit aussi son armée en bataille; elle était de huit cent mille hommes, tous gens choisis et très-vaillants.

4. Abia s'en alla camper sur la montagne de Séméron ³, qui était dans Ephraïm, et il dit : Ecoutez, Jéroboam, et *que* tout Israël *écoute*.

5. Ignorez-vous que le Seigneur le Dieu d'Israël a donné pour toujours à David et à ses descendants la souveraineté sur Israël, par un pacte inviolable ⁴?

6. que Jéroboam, fils de Nabat, sujet de Salomon, fils de David, s'est élevé et révolté contre son seigneur; 3. *Rois*, 11, 26.

7. et qu'une multitude de gens de néant, enfants de Bélial, se sont joints à lui, et se sont rendus plus forts que Roboam, fils de Salomon, parce qu'il était homme sans expérience et sans cœur, et incapable de leur résister?

8. Et vous osez dire aujourd'hui que vous

1. Anno octavo decimo regis Jeroboam, regnavit Abia super Judam.

2. Tribus annis regnavit in Jerusalem, nomenque matris ejus Michaia, filia Uriel de Gabaa : et erat bellum inter Abiam et Jeroboam.

3. Cumque iniisset Abia certamen, et haberet bellicosissimos viros, et electorum quadringenta millia : Jeroboam instruxit contra aciem octingenta millia virorum, qui et ipsi electi erant, et ad bella fortissimi.

4. Stetit ergo Abia super montem Semeron, qui erat in Ephraim, et ait : Audi Jeroboam, et omnis Israel.

5. Num ignoratis quod Dominus Deus Israel dederit regnum David super Israel in sempiternum, ipsi et filii ejus in pactum salis?

6. Et surrexit Jeroboam filius Nabat, servus Salomonis filii David : et rebellavit contra dominum suum;

7. congregatique sunt ad eum viri vanissimi, et filii Belial : et prævaluerunt contra Roboam filium Salomonis : porro Roboam erat rudis, et corde pavido, nec potuit resistere eis.

8. Nunc ergo vos dicitis quod

¶ 16. — ¹¹ * Sur Roboam et Naama, sa mère, voy. les remarq. sur 3. *Rois*, 14, 31.

¶ 2. — ¹ *Voy. pl. h.* 11, 20. ; elle est appelée Maacha.

² ou d'Absalom, c'est-à-dire petite-fille d'Absalom, qui est aussi appelé Uriel, fille de Thamar. *Voy. 2. Rois*, 14, 27.

¶ 4. — ³ * Selon quelques-uns, la montagne où fut depuis Samarie. Selon d'autres, d'après l'hébr. qui porte : sur la montagne de *Tsémeraim*, une ville de la tribu de Benjamin, à une grande distance du mont Séméron dans la tribu d'Ephraïm.

¶ 5. — ⁴ Litt. : par un pacte de sel. *Voy. 4. Moys.* 18, 19. — * Le sel est le symbole de l'incorruptibilité; d'où un pacte contracté avec le sel, est un pacte éternel et inviolable.

resistere possitis regno Domini, quod possidet per filios David, habetisque grandem populi multitudinem, atque vitulos aureos, quos fecit vobis Jeroboam in deos.

9. Et eiecistis sacerdotes Domini, filios Aaron, atque Levitas : et fecistis vobis sacerdotes sicut omnes populi terrarum : quicumque venerit, et initiaverit manum suam in tauro de bobus, et in arietibus septem, fit sacerdos eorum qui non sunt dii.

10. Noster autem Dominus, Deus est, quem non reliquimus, sacerdotesque ministrant Domino de filiis Aaron, et Levitæ sunt in ordine suo :

11. Holocausta quoque offerunt Domino per singulos dies mane et vespere, et thymiana juxta legis præcepta confectum, et proponuntur panes in mensa mundissima, estque apud nos candelabrum aureum, et lucernæ ejus, ut accendantur semper ad vesperam : nos quippe custodimus præcepta Domini Dei nostri, quem vos reliquistis.

12. Ergo in exercitu nostro dux Deus est, et sacerdotes ejus, qui clangunt tubis, et resonant contra vos : filii Israel nolite pugnare contra Dominum Deum patrum vestrorum, quia non vobis expedit.

13. Hæc illo loquente, Jeroboam retro moliebatur insidias. Cumque ex adverso hostium staret, ignorantem Judam suo ambiebat exercitu.

14. Respiciensque Judas vidit instare bellum ex adverso et post tergum, et clamavit ad Dominum : ac sacerdotes tubis canere cœperunt.

15. Omnesque viri Juda vociferati sunt : et ecce illis clamanti-

serez assez forts pour résister au royaume du Seigneur, qu'il possède par les descendants de David; et que vous avez ⁵ une grande multitude de peuple, et des veaux d'or que Jéroboam vous a faits pour vos dieux ?

9. Vous avez chassé les prêtres du Seigneur, qui sont enfants d'Aaron, et les Lévités ⁶; et vous vous êtes faits vous-mêmes des prêtres comme font les autres peuples de la terre. Quiconque vient et consacre sa main par l'immolation d'un jeune taureau et de sept bœliers ⁷, est fait prêtre de ceux qui ne sont point dieux ⁸.

10. Mais notre Seigneur est véritablement Dieu, et nous ne l'avons point abandonné. Les prêtres qui le servent sont de la race d'Aaron, et les Lévités servent chacun à leur rang ⁹.

11. On offre ¹⁰ chaque jour, soir et matin, des holocaustes au Seigneur, et des parfums composés selon que la loi l'ordonne. On expose aussi les pains sur une table très-nette. Nous avons le chandelier d'or garni de sept lampes qu'on doit toujours allumer au soir; car nous gardons fidèlement les ordonnances du Seigneur notre Dieu, que vous avez abandonné. 2. *Moy.* 27, 21.

12. Ainsi le chef de notre armée, c'est Dieu même; et ses prêtres sonnent des trompettes, dont le son retentit contre vous ¹¹. Prenez donc garde, enfants d'Israël, de ne pas combattre contre le Seigneur le Dieu de vos pères, de crainte qu'il ne vous en arrive du mal.

13. Comme il parlait ainsi, Jéroboam tâchait de le surprendre par derrière; et étant campé vis-à-vis des ennemis, il enfermait Juda avec son armée sans qu'il s'en aperçût.

14. Mais Juda ayant tourné la tête, reconnut qu'on allait fondre sur lui par devant et par derrière. Il cria en même temps au Seigneur, et les prêtres commencèrent à sonner de la trompette.

15. Toute l'armée de Juda fit de grands cris ¹²; et comme ils criaient ainsi, Dieu

ŷ. 8. — ⁵ c'est-à-dire parce que vous avez.

ŷ. 9. — ⁶ *Voy. pl. h. 11, 13, 14.*

⁷ *Voy. 3. Rois, 13, 33.*

⁸ *Voy. 3. Rois, 12, 31.*

ŷ. 10. — ⁹ Litt. : sont à leur rang, — à leur ministère.

ŷ. 11. — ¹⁰ Litt. : Ils offrent, — les prêtres avec l'assistance des Lévités.

ŷ. 12. — ¹¹ *Voy. 4. Moy. 10, 9.*

ŷ. 15. — ¹² poussa un cri de guerre.

jeta l'épouvante dans Jéroboam et dans tout Israël, qui était vis-à-vis d'Abia et de Juda.

16. Ainsi les enfants d'Israël prirent la fuite devant Juda; et Dieu les leur livra entre les mains.

17. Abia et ses gens en défirèrent donc une grande partie; et il y eut cinq cent mille hommes des plus braves tués ou blessés du côté d'Israël¹³;

18. de sorte que dans cette conjoncture Israël fut fort humilié, et Juda reprit de nouvelles forces et un nouveau courage, parce qu'il avait mis sa confiance dans le Seigneur le Dieu de ses pères.

19. Abia poursuivit Jéroboam dans sa fuite, et il prit *plusieurs* de ses villes, *comme* Béthel et toutes ses dépendances¹⁴, Jésana et ses dépendances, avec Ephron et ses dépendances.

20. Et depuis cela Jéroboam ne fut plus en état de faire aucune résistance durant tout le règne d'Abia. Enfin Dieu le frappa¹⁵, et il mourut¹⁶.

21. Abia voyant donc son royaume affermi, épousa quatorze femmes, dont il eut vingt-deux fils et seize filles.

22. Or le reste des paroles, des mœurs¹⁷ et des actions d'Abia, a été très-exactement écrit dans le livre du prophète Addo¹⁸.

bus, perterruit Deus Jeroboam, et omnem Israel qui stabat ex adverso Abia et Juda.

16. Fugeruntque filii Israel Judam, et tradidit eos Deus in manu eorum.

17. Percussit ergo eos Abia, et populus ejus, plaga magna : et corruerunt vulnerati ex Israel quingenta millia virorum fortium.

18. Humiliatique sunt filii Israel in tempore illo, et vehementissime confortati filii Juda, eo quod sperasset in Domino Deo patrum suorum.

19. Persecutus est autem Abia fugientem Jeroboam, et cepit civitates ejus, Bethel et filias ejus, et Jesana cum filiabus suis, Ephron quoque et filias ejus :

20. nec valuit ultra resistere Jeroboam in diebus Abia : quem percussit Dominus, et mortuus est.

21. Igitur Abia, confortato imperio suo, accepit uxores quatuordecim : procreavitque viginti duos filios, et sedecim filias.

22. Reliqua autem sermonum Abia, viarumque et operum ejus, scripta sunt diligentissime in libro Addo prophetæ.

γ. 17. — ¹³ * Le nombre des troupes qui entrent ici (γ. 2. 3.) en campagne, ou qui périssent dans le combat, de même que le chiffre des armées marqué dans quelques autres endroits des Ecritures (17, 14-19. 1. *Rois*, 11, 8.), ont paru excessifs, et on les a contestés. Mais, si l'on veut demeurer dans le vrai, il ne faut jamais, dans ces sortes de questions, oublier ce que l'on a déjà eu occasion d'observer que, dans ces temps reculés, spécialement chez les peuples asiatiques, tout homme valide était soldat, et sur l'ordre du prince allait se ranger sous les drapeaux. Les armées n'étaient point permanentes, ni stipendiées, comme parmi nous. Chaque soldat portait ce qui lui était nécessaire pour subsister pendant la durée de la guerre, ou vivait de pillage. D'autre part, comme l'on combattait toujours de près, et souvent corps à corps, on conçoit que la mêlée devait être grande, et le carnage affreux. — La Palestine était d'ailleurs un pays très-fertile, extrêmement peuplé, et sa population ne se composait guère que d'agriculteurs, ce qui faisait qu'il y avait autant de soldats que d'hommes en état de porter les armes. Enfin ce que nous lisons non-seulement des multitudes innombrables et confuses que, dans des temps bien postérieurs, les rois d'Orient, par exemple, ceux de Perse, traînaient à leur suite à la guerre, mais encore des troupes fournies par certaines villes, peut nous donner une idée de ce que pouvait être un camp sous les rois d'Israël ou de Juda. C'est ainsi que Diodore de Sicile nous montre cent mille Sybarites armés contre cent mille Crotoniates, quoique Crotone et Sybaris, situées dans un coin de l'Italie, ne fussent les capitales que de deux très-petits districts.

γ. 19. — ¹⁴ Litt. : avec ses filles, c'est-à-dire les bourgs situés autour.

γ. 20. — ¹⁵ * Qui? Jéroboam, ou Abia? Plus vraisemblablement, d'après la suite du discours, Jéroboam. Comp. cependant 3. *Rois*, 14, 20 et 15, 9.

¹⁶ Dieu permit qu'il devint si malade, qu'il etc.

γ. 22. — ¹⁷ Litt. : des voies, — des mœurs. Voy. 3. *Rois*, 15, 3.

¹⁸ * Tout ce qui est ici marqué d'Abia semble le représenter comme un prince

CHAPITRE XIV.

Piété d'Asa, sa victoire sur les Ethiopiens et ses grandes forces militaires.

1. Dormivit autem Abia cum patribus suis, et sepelierunt eum in Civitate David : regnavit Asa filius ejus pro eo, in cujus diebus quievit terra annis decem.

2. Fecit autem Asa quod bonum et placitum erat in conspectu Dei sui, et subvertit altaria peregrini cultus, et excelsa,

3. et confregit statuas, lucosque succidit :

4. et præcepit Judæ ut quæreret Dominum Deum patrum suorum, et faceret legem, et universa mandata :

5. et abstulit de cunctis urbibus Juda aras, et fana, et regnavit in pace.

6. Ædificavit quoque urbes munitas in Juda, quia quietus erat, et nulla temporibus ejus bella surrexerant, pacem Domino largiente.

7. Dixit autem Judæ : Ædificemus civitates istas, et vallemus muris, et roboremus turribus, et portis, et seris, donec a bellis quieta sunt omnia, eo quod quæsierimus Dominum Deum patrum nostrorum, et dederit nobis pacem per gyrum. Ædificaverunt igitur, et nullum in extruendo impedimentum fuit.

8. Habuit autem Asa in exercitu suo portantium scuta et hastas de

1. Après cela Abia s'endormit avec ses pères; et on l'ensevelit dans la ville de David. Et son fils Asa régna en sa place, et sous son règne la terre fut en paix ¹ pendant dix années. 3. *Rois*, 15, 8.

2. Or Asa fit ce qui était juste et agréable aux yeux de son Dieu. Il détruisit les autels d'un culte étranger et les hauts lieux ²,

3. brisa les statues, abattit les bois des faux dieux,

4. et commanda à Juda de chercher le Seigneur le Dieu de leurs pères, et d'observer la loi et tout ce qui était ordonné.

5. Il ôta aussi les autels et les temples ³ de toutes les villes de Juda; et il régna en paix.

6. Il fit réparer les murailles des villes dans Juda, parce qu'il était tranquille, qu'il n'avait point alors de guerre ⁴, et que le Seigneur lui donnait la paix.

7. C'est pourquoi il dit au peuple de Juda : Travaillons à réparer ces villes, fortifions-les de murailles, et y ajoutons des tours avec des portes et des serrures, pendant que nous n'avons point de guerre, parce que nous avons cherché le Seigneur le Dieu de nos pères, et qu'il nous a donné la paix avec tous nos voisins. Ils se mirent donc à bâtir, et personne ne les en empêcha.

8. Or Asa leva dans Juda une armée de trois cent mille hommes qui portaient des

plein de gravité et de religion, bien que ce fût un pécheur et même un impie (3. *Rois*, 16, 8.). Mais cela veut dire qu'il faisait servir la religion à ses intérêts, et que ses paroles, conformes à la vérité, tendaient à relever le courage des siens et à abattre celui des ennemis.

ŷ. 1. — ¹ Litt. : se reposa, demeura en paix.

ŷ. 2. — ² * Les hauts lieux où s'exerçait le culte des idoles; pour les hauts lieux sur lesquels on honorait le vrai Dieu, il les laissa subsister (*Pl. b.* 15, 17.). — Il s'en faut bien, du reste, qu'Asa se soit toujours montré vraiment pieux et irréprochable (*Voy. pl. b.* 16, 7-10.).

ŷ. 5. — ³ Dans l'hébr. : les hauts lieux et les colonnes du soleil (les obélisques). *Voy. 3. Moys.* 26, 30.

ŷ. 6. — ⁴ * Il n'en avait point eu jusque-là; mais il n'en manqua pas dans la suite ŷ. 9. 10 etc. 16, 1. 9.).

boucliers et des piques, et dans Benjamin deux cent quatre-vingt mille hommes qui portaient aussi des boucliers et qui tiraient des flèches, tous gens de cœur et d'exécution.

9. Car Zara, roi d'Éthiopie ⁵, vint les attaquer avec une armée d'un million d'hommes et trois cents chariots, et s'avança jusqu'à Marésa.

10. Asa marcha au-devant de lui, et rangea son armée en bataille dans la vallée de Séphata, près de Marésa.

11. Et il invoqua le Seigneur son Dieu, et dit : Seigneur, c'est une même chose à votre égard de nous secourir avec un petit nombre ou avec un grand. Secourez-nous donc, Seigneur, vous qui êtes notre Dieu : car c'est parce que nous nous confions en vous et en votre nom, que nous sommes venus contre cette multitude. Seigneur, vous êtes notre Dieu : ne permettez pas que l'homme l'emporte sur vous. 1. Rois, 14, 6.

12. Ainsi le Seigneur jeta l'épouvante parmi les Éthiopiens qui étaient en présence d'Asa et de Juda; et les Éthiopiens prirent la fuite.

13. Asa et tout le peuple qui était avec lui, les poursuivit jusqu'à Gérare ⁶; et les Éthiopiens furent défaits, sans qu'il en restât un seul ⁷, parce que c'était le Seigneur qui les taillait en pièces pendant que son armée combattait. Ainsi les Juifs remportèrent de grandes dépouilles.

14. Ils ravagèrent toutes les villes qui étaient aux environs de Gérare, parce que l'épouvante avait saisi tout le monde; de sorte qu'ils pillèrent les villes et en emportèrent un grand butin.

15. Ils ravagèrent encore les bergeries et les étables des troupeaux, et ils emmenèrent une multitude de moutons et de chameaux, et s'en revinrent ainsi à Jérusalem.

Juda trecenta millia, de Benjamin vero scutariorum, et sagittatorum ducenta octoginta millia, omnes isti viri fortissimi.

9. Egressus est autem contra eos Zara Æthiops cum exercitu suo, decies centena millia, et curribus trecentis : et venit usque Maresa.

10. Porro Asa perrexit obviam ei, et instruxit aciem ad bellum in valle Sephata, quæ est juxta Maresa :

11. et invocavit Dominum Deum, et ait : Domine, non est apud te ulla distantia, utrum in paucis auxiliieris, an in pluribus : adjuva nos Domine Deus noster : in te enim, et in tuo nomine habentes fiduciam, venimus contra hanc multitudinem. Domine, Deus noster tu es, non prævaleat contra te homo.

12. Exterruit itaque Dominus Æthiopes coram Asa et Juda : fugeruntque Æthiopes.

13. Et persecutus est eos Asa, et populus qui cum eo erat, usque Gerara : et ruerunt Æthiopes usque ad interneccionem, quia Domino cædente contriti sunt, et exercitu illius præliante. Tulerunt ergo spolia multa,

14. et percusserunt civitates omnes per circuitum Geraræ : grandis quippe cunctos terror invaserat : et diriperunt urbes, et multam prædam asportaverunt.

15. Sed et caulas ovium destruentes, tulerunt pecorum infinitam multitudinem, et camelorum : reversique sunt in Jerusalem.

¶ 9. — ⁵ Dans l'hébr. : Zara, le couschite. — Le mot hébr. *Cousch* désigne un grand nombre de contrées différentes, les unes au nord de la Palestine, les autres au midi, dans l'Arabie, sur les bords de la mer Rouge, et même au sud de l'Égypte. L'*Éthiopie* dont il s'agit ici était certainement au midi, par rapport au royaume de Juda (¶. 13.); mais est-il question de l'*Éthiopie* proprement dite, ou de quelque contrée d'Arabie? Ce dernier sentiment est le plus probable; à moins que, comme le veulent quelques-uns, Zara ne tint sous sa domination l'Égypte tout entière. On voit *pl. b.* 16, 8. qu'il avait pour alliés les Lybiens, peuples qui habitaient au nord-ouest de l'Égypte, sur les bords de la mer Méditerranée. — Marésa fut fortifiée par Roboam (*Pl. h.* 11, 8.) et elle était située au sud de Juda.

¶ 13. — ⁶ ville au midi de la Palestine, où habitèrent longtemps les patriarches Abraham et Isaac. Voy. 1. *Moy.* 20, 1.

⁷ D'autres trad. l'hébr. : tellement qu'ils ne purent pas se relever.

CHAPITRE XV.

Prophéties d'Azarias. Asa rétablit le culte de Dieu dans sa pureté.

1. Azarias autem filius Oded, factus in se Spiritu Dei,

2. egressus est in occursum Asa, et dixit ei : Audite me, Asa et omnis Juda et Benjamin : Dominus vobiscum, quia fuistis cum eo. Si quæsieritis eum, invenietis : si autem dereliqueritis eum derelinquet vos.

3. Transibunt autem multi dies in Israel absque Deo vero, et absque sacerdote doctore, et absque lege.

4. Cumque reversi fuerint in angustia sua ad Dominum Deum Israel, et quæsierint eum, reperient eum.

5. In tempore illo non erit pax egredienti et ingredienti, sed terrores undique in cunctis habitatoribus terrarum :

6. pugnabit enim gens contra gentem, et civitas contra civitatem, quia Dominus conturbabit eos in omni angustia.

7. Vos ergo confortamini, et non dissolvantur manus vestræ : erit enim merces operi vestro.

8. Quod cum audisset Asa, verba scilicet et prophetiam Azariæ filii Oded prophetæ, confortatus est, et abstulit idola de omni terra Juda, et de Benjamin, et ex urbibus,

1. Alors Azarias ¹, fils d'Oded, fut rempli de l'Esprit de Dieu.

2. Il alla au-devant d'Asa, et lui dit : Ecoutez-moi, Asa, et vous tous, *peuple* de Juda et de Benjamin : Le Seigneur vous a assistés, parce que vous vous êtes tenus attachés à lui. Si vous le cherchez, vous le trouverez; mais si vous le quittez, il vous abandonnera ².

3. Il se passera beaucoup de temps pendant lequel Israël sera sans vrai Dieu, sans prêtre, sans docteur et sans loi.

4. Mais lorsque dans leur affliction ils reviendront au Seigneur le Dieu d'Israël, et qu'ils le chercheront, ils le trouveront.

5. Dans ce temps-là ils ne pourront point aller et venir sûrement ³. La terreur sera de toutes parts parmi les habitants de la terre.

6. Une nation se soulèvera contre une nation, et une ville contre une ville; parce que le Seigneur jettera le trouble parmi eux et les réduira à la dernière extrémité ⁴.

7. Prenez donc courage; que vos mains ne s'affaiblissent point, et votre persévérance sera récompensée ⁵.

8. Asa, ayant entendu ce discours et ces prédictions du prophète Azarias, fils d'Oded, sentit en lui de nouvelles forces. Il extermina les idoles de toute la terre de Juda et de Benjamin, et des villes du mont Ephraïm,

§. 1. — ¹ Ce prophète n'est pas connu si ce n'est par ce qui en est ici marqué.

§. 2. — ² C'est par une fidèle coopération à la grâce qu'on se rend digne de grâces nouvelles et plus abondantes. L'abus qu'on fait de la grâce en tarit la source, ou en diminue l'abondance.

§. 5. — ³ Les hommes n'auront point de sûreté dans le commerce habituel de la vie.

§. 6. — ⁴ Cette prophétie se rapporte, il est vrai, dans le sens prochain, aux temps d'avant la captivité de Babylone; mais elle s'applique aussi en même temps à l'état des Juifs après Jésus-Christ, avant le Jugement général. Bien que présentement les Juifs soient sans le vrai Dieu, sans prêtres et sans loi, parce qu'ils ont rejeté l'Evangile, qui seul apprend à connaître parfaitement Dieu, et qui est l'accomplissement de la loi; cependant vers la fin des temps, alors que l'agitation et les mouvements qui s'élèveront parmi les peuples (§. 5. 6.) seront le prélude de l'apparition du Fils de l'homme (*Matth.* 24, 6. 7. 9. 13. *Comp. Osée*, 3, 4. 5.), ils reconnaîtront leur faute, et trouveront le Sauveur.

§. 7. — ⁵ *Comp. Luc*, 21, 19.

qu'il avait prises; et il rétablit *et dédia* ⁶ l'autel du Seigneur ⁷, qui était devant le portique du Seigneur.

9. Il assembla tout Juda et Benjamin, et avec eux plusieurs étrangers des *tribus* d'Ephraïm, de Manassé et de Siméon; car beaucoup d'Israélites s'étaient venus rendre à lui, voyant que le Seigneur son Dieu était avec lui.

10. Et lorsqu'ils se furent rendus à Jérusalem le troisième mois ⁸, et l'an quinziesme du règne d'Asa,

11. ils immolèrent au Seigneur en ce jour-là sept cents bœufs et sept mille moutons, des dépouilles et du butin qu'ils avaient emmenés.

12. Et le roi entra, selon la coutume, pour confirmer l'alliance ⁹, et *promettre de nouveau* de chercher le Dieu de leurs pères de tout leur cœur et de toute leur âme ¹⁰.

13. Et si quelqu'un, ajouta-t-il, ne cherche pas le Seigneur le Dieu d'Israël, qu'il soit puni de mort ¹¹, grands ou petits, hommes ou femmes, sans exception.

14. Ils firent donc serment au Seigneur avec de grandes exclamations et des cris de joie, au son des trompettes et des hautbois.

15. Tous ceux qui étaient dans la Judée accompagnèrent ce serment d'exécration ¹²; car ils jurèrent de tout leur cœur, et ils cherchèrent Dieu de toute la plénitude de leur volonté. Aussi ils le trouvèrent; et le Seigneur leur donna le repos et la paix avec tous leurs voisins.

16. Il ôta aussi l'autorité souveraine à Maacha, sa mère, parce qu'elle avait élevé dans un bois une idole à Priape ¹³, laquelle il détruisit entièrement, la mit en pièces, et la brûla dans le torrent de Cédron.

quas cepérat, montis Ephraim, et dedicavit altare Domini quod erat ante porticum Domini.

9. Congregavitque universum Judam et Benjamin, et advenas cum eis de Ephraim, et de Manasse, et de Simeon: plures enim ad eum confugerant ex Israel, videntes quod Dominus Deus illius esset cum eo.

10. Cumque venissent in Jerusalem mense tertio, anno decimoquinto regni Asa,

11. immolaverunt Domino in die illa, de manubiis et præda quam adduxerant, boves septingentos, et arietes septem millia.

12. Et intravit ex more ad corroborandum fœdus, ut quærerent Dominum Deum patrum suorum in toto corde, et in tota anima sua.

13. Si quis autem, inquit, non quæsierit Dominum Deum Israel, moriatur, a minimo usque ad maximum, a viro usque ad mulierem.

14. Juraveruntque Domino voce magna in jubilo, et in clangore tubæ, et in sonitu buccinarum,

15. omnes qui erant in Juda cum execratione: in omni enim corde suo juraverunt, et in tota voluntate quæsierunt eum, et invenerunt: præstititque eis Dominus requiem per circuitum.

16. Sed et Maacham matrem Asa regis ex augusto deposuit imperio, eo quod fecisset in loco simulacrum Priapi: quod omne contrivit, et in frusta comminuens combussit in torrente Cedron:

¶ 8. — ⁶ Litt. : et il dédia, — rétablit.

¶ 9. Asa rétablit l'autel, ce qui ne veut pas dire qu'on ne s'en était pas servi jusque-là, mais qu'il le répara, parce qu'on devait (¶ 11) y offrir en action de grâces, un très-grand nombre de victimes. Selon l'hébreu, il le renouvela, le restaura.

¶ 10. — ⁸ Le troisième mois de l'année sacrée, mois dans lequel se célébrait la fête des Semaines, ou de la Pentecôte.

¶ 12. — ⁹ il entra dans le temple, et, après avoir offert des sacrifices, comme c'était la coutume, il se mit à renouveler l'alliance.

¹⁰ Comp. 1 Moys. 15, 9. 10. 17.

¶ 13. — ¹¹ Comp. 5. Moys. 17, 2-5.

¶ 15. — ¹² firent des exécutions, c'est-à-dire prononcèrent le serment, en y ajoutant la malédiction contre les transgresseurs de l'alliance. Voy. 3. Rois, ch. 8. Dans l'hébr. : Et tout Juda se réjouit du serment; car etc.

¶ 16. — ¹³ Voy. 3. Rois, 15, 13.

17. Excelsa autem derelicta sunt in Israel : attamen cor Asa erat perfectum cunctis diebus ejus.

18. Eaque quæ voverat pater suus, et ipse, intulit in domum Domini, argentum, et aurum, vasorumque diversam supellectilem.

19. Bellum vero non fuit usque ad trigesimum quintum annum regni Asa.

17. Cependant il y eut encore quelques hauts lieux dans Israël¹⁴; mais le cœur d'Asa fut néanmoins parfait tous les jours de sa vie.

18. Et il porta dans la maison du Seigneur ce que son père et lui avaient fait vœu d'y donner, l'argent, l'or et les vases de différentes sortes.

19. Et il n'y eut point de guerre jusqu'à la trente-cinquième année du règne d'Asa¹⁵.

CHAPITRE XVI.

Guerre d'Asa avec Baasa, ses fautes et sa mort.

1. Anno autem trigesimo sexto regni ejus, ascendit Baasa rex Israel in Judam, et muro circumdabat Rama, ut nullus tute posset egredi, et ingredi de regno Asa.

2. Protulit ergo Asa argentum et aurum de thesauris domus Domini, et de thesauris regis, misitque ad Benadad regem Syriæ, qui habitabat in Damasco, dicens :

3. Fœdus inter me et te est, pater quoque meus et pater tuus habuere concordiam : quam ob rem misi tibi argentum et aurum, ut rupto fœdere, quod habes cum Baasa rege Israel, facias eum a me recedere.

4. Quo comperto, Benadad misit principes exercituum suorum ad urbes Israel : qui percusserunt Ahion, et Dan, et Abelmaim, et universas urbes Nephthali muratas.

5. Quod cum audisset Baasa, desiit ædificare Rama, et intermisit opus suum.

6. Porro Asa rex assumpsit universum Judam, et tulerunt la-

1. Mais l'an trente-six de son règne, Baasa, roi d'Israël, vint en Juda, et y fortifia Rama d'une muraille tout autour, afin que nul du royaume d'Asa ne pût sûrement ni entrer ni sortir¹.

2. Alors Asa prit l'or et l'argent qui étaient dans les trésors de la maison du Seigneur et dans les trésors du roi, et les envoya à Bénadad, roi de Syrie, qui demeurait à Damas, et lui fit dire de sa part :

3. Il y a une alliance entre vous et moi, comme mon père et le vôtre ont toujours vécu en bonne intelligence; c'est pourquoi je vous ai envoyé de l'argent et de l'or, afin que vous rompiez l'alliance que vous avez faite avec Baasa, roi d'Israël, et que vous l'obligiez de se retirer de mes Etats.

4. Bénadad n'eut pas plutôt reçu cette nouvelle, qu'il envoya ses généraux d'armée contre les villes d'Israël, et ils prirent Ahion, Dan, Abelmaim, et toutes les villes murées de Nephthali.

5. Ce que Baasa ayant appris, il cessa de bâtir Rama, et laissa son ouvrage imparfait.

6. Alors le roi Asa prit ce qu'il y avait de monde dans Juda, et fit enlever de Rama

ŷ. 17. — ¹⁴ * Voy. pl. h. 14, 2 et la note.

ŷ. 19. — ¹⁵ La plupart des interprètes comptent cette 35^e année à dater de la séparation des royaumes de Juda et d'Israël, en sorte que c'est la 15^e du règne d'Asa. — * La séparation des deux royaumes arriva l'an 975 avant Jésus-Christ; la trente-cinquième année, à partir de cette époque, tombe vers l'an 940, laquelle est aussi la quinzième du règne d'Asa, qui monta sur le trône en l'an 955.

ŷ. 1. — ¹ Dans l'hébr. : afin que nul ne pût sûrement sortir et aller vers Asa, roi de Juda. Il fit de Rama une forteresse pour protéger ses frontières.

toutes les pierres et tout le bois que Baasa avait préparés pour la bâtir ², et il les employa à bâtir Gabaa et Maspha.

7. En même temps le prophète Hanani vint trouver le roi Asa, et lui dit : Parce que vous avez mis votre confiance dans le roi de Syrie, et non pas dans le Seigneur votre Dieu, pour cette raison, l'armée du roi de Syrie s'est échappée de vos mains ³.

8. Les Ethiopiens et les Lybiens n'avaient-ils point une armée plus nombreuse en chariots, en cavalerie et en une multitude prodigieuse? Et parce que vous mites votre confiance en Dieu, Dieu vous les livra entre les mains. *Pl. h. 14, 9.*

9. Car les yeux du Seigneur contemplant toute la terre, et ils inspirent de la force à ceux qui croient en lui d'un cœur parfait ⁴. Vous avez donc agi follement; et pour cela même des guerres vont s'élever dès à présent contre vous ⁵.

10. Asa, en colère contre le prophète, commanda qu'on le mit en prison ⁶; car la remontrance de ce prophète l'avait irrité au dernier point. Et dans ce même temps il en fit mourir ⁷ plusieurs d'entre le peuple.

11. Or toutes les actions d'Asa, depuis les premières jusqu'aux dernières, sont écrites dans le Livre des rois de Juda et d'Israël.

12. Asa tomba aussi malade la trente-neuvième année de son règne, d'une très-violente douleur aux pieds; et cependant il n'eut point recours au Seigneur dans son mal, mais il mit plutôt sa confiance dans la science des médecins ⁸.

13. Et il s'endormit avec ses pères, et mourut la quarante-unième année de son règne.

pides de Rama, et ligna quæ ædificavit præparaverat Basaa, ædificavitque ex eis Gabaa, et Maspha.

7. In tempore illo venit Hanani propheta ad Asa regem Juda, et dixit ei : Quia habuisti fiduciam in rege Syriæ, et non in Domino Deo tuo, idcirco evasit Syriæ regis exercitus de manu tua.

8. Nonne Æthiopes et Libyes multo plures erant, quadrigis et equitibus, et multitudine nimia : quos, cum Domino credidisses, tradidit in manu tua?

9. Oculi enim Domini contemplantur universam terram, et præbent fortitudinem his, qui corde perfecto credunt in eum. Stulte igitur egisti, et propter hoc ex præsentî tempore adversum te bella consurgent.

10. Iratusque Asa adversus Videntem, jussit eum mitti in nervum : valde quippe super hoc fuerat indignatus : et interfecit de populo in tempore illo plurimos.

11. Opera autem Asa prima et novissima scripta sunt in Libro regum Juda et Israel.

12. Egrotavit etiam Asa anno trigesimo nono regni sui dolore pedum vehementissimo, et nec in infirmitate sua quæsivit Dominum, sed magis in medicorum arte confisus est.

13. Dormivitque cum patribus suis : et mortuus est anno quadragesimo primo regni sui.

ÿ. 6. — ² pour la fortifier; et ainsi du mot *bâtir* en ce qui concerne Gabaa et Maspha.

ÿ. 7. — ³ Si vous aviez mis votre confiance en Dieu, vous auriez remporté la victoire non-seulement sur Israël, mais encore sur ses alliés, les Syriens.

ÿ. 9. — ⁴ Contempler, de la part de Dieu, marque ici cette puissance divine présente à tout, avec laquelle il règne sur toutes les créatures, et favorise de son assistance spéciale ceux qui se confient en lui.

⁵ Depuis ce moment jusqu'à la fin du règne de Baasa, une guerre perpétuelle fut allumée entre les royaumes de Juda et d'Israël. 3. *Rois*, 15, 32.

ÿ. 10. — ⁶ *Litt.* : in nervum, dans les liens, dans les ceps. — D'autres trad. l'hébr. : en prison, dans une maison d'aliénés. — L'hébr. porte : et il le mit dans la maison hammahphechet. Ce dernier mot signifie : renversement, et on le rend ordinairement comme la Vulgate, par *nervus*, *cippus*, cep, parce que dans ce supplice le corps était renversé, tourné en divers sens.

⁷ Selon l'hébr. : il en opprima, il en traita tyranniquement etc.

ÿ. 12. — ⁸ Osa n'est point blâmé pour avoir eu recours aux médecins : il y a plus, Dieu veut qu'on les honore et que l'on en fasse usage (*Eccli.* 38, 4.); mais pour avoir compté uniquement sur leur art, au lieu de se confier en Dieu, de la grâce duquel dépend tout le succès de l'art médical.

14. Et sepelierunt eum in sepulchro suo, quod foderat sibi in civitate David : posueruntque eum super lectum suum, plenum aromatibus et unguentis meretricis, quæ erant pigmentariorum arte confecta, et combusserunt super eum ambitione nimia.

14. Il fut enterré dans le sépulchre qu'il s'était fait faire en la ville de David, et on le mit sur son lit tout rempli d'odeurs et de parfums les plus excellents ⁹, où les parfumeurs avaient employé toute leur science; et ils les brûlèrent sur lui avec beaucoup d'appareil et de pompe ¹⁰.

CHAPITRE XVII.

Règne pieux et puissance de Josaphat.

1. Regnavit autem Josaphat filius ejus pro eo, et invaluit contra Israel.

2. Constituitque militum numeros in cunctis urbibus Juda, quæ erant vallatæ muris. Præsidiaque disposuit in terra Juda, et in civitatibus Ephraim, quas ceperat Asa pater ejus.

3. Et fuit Dominus cum Josaphat, quia ambulavit in viis David patris sui primis : et non speravit in Baalim,

4. sed in Deo patris sui, et perrexit in præceptis illius, et non juxta peccata Israel

5. Confirmavitque Dominus regnum in manu ejus, et dedit omnis Juda munera Josaphat : fac-

1. Josaphat, son fils, régna en sa place, et il eut l'avantage sur Israël.

2. Il mit garnison dans toutes les villes de Juda fermées de murailles, et il distribua ses troupes dans la terre de Juda et dans les villes d'Ephraïm qu'Asa son père avait prises ¹.

3. Le Seigneur fut avec Josaphat, parce qu'il marcha dans les premières voies de David, son aïeul ², et qu'il ne mit point sa confiance dans les idoles,

4. mais dans le Dieu de son père, et il marcha fidèlement dans la voie de ses préceptes, et ne suivit point les dérèglements d'Israël.

5. Ainsi Dieu affermit le royaume dans sa main ; et tous ceux de Juda vinrent lui faire des présents, de sorte qu'il se trouva comblé

γ. 14. — ⁹ Litt. : de parfums de courtisanes. Dans l'hébr. : de parfums de toutes les espèces etc.

¹⁰ en même temps que le cadavre, comme s'exprime le texte hébreu. A partir de cette époque l'usage de brûler les corps devint très-fréquent. Voy. 1. Rois, 31, 12. Pl. b. 21, 19. Jér. 34, 5. Il est dit ici qu'on l'enterra, parce qu'on plaça ses cendres dans le tombeau. — ¹ Selon d'autres, on brûlait des parfums autour des corps, mais on ne brûlait pas les corps mêmes; on les embaumait à la manière des Egyptiens. Ce fut par exception qu'on brûla le corps de Saül (1. Rois, 31, 13.), parce qu'étant mort depuis longtemps, et tombant déjà en pourriture, on ne pouvait plus l'embaumer. Il est digne de remarque que dans les trois ou quatre autres passages qu'on cite pour prouver qu'on brûlait les corps, il n'est pas dit, dans le texte, qu'on brûla le cadavre du mort, mais qu'on brûla des parfums pour lui, à lui (au mort, en son honneur). C'est ce que porte encore ici le texte hébreu : *Et combusserunt illi combustionem magnum vehementissimam*, c'est-à-dire qu'on fit brûler en son honneur, autour de lui, une quantité considérable de parfums et d'aromates (Rosenmüller in Amos 6, 10.).

γ. 2. — ¹ On vit sous Josaphat revivre dans l'armée l'organisation et la discipline que David avait établies. 1. Par. 27. L'histoire ne parle pas ailleurs de ces villes qu'Asa enleva au royaume d'Israël.

γ. 3. — ² parce qu'il fut aussi pieux que David l'était avant sa chute, dans les premières années de sa vie.

d'une infinité de richesses et d'une très-grande gloire.

6. Comme son cœur était plein de force et de zèle pour l'observation des préceptes du Seigneur ³, il fit abattre dans Juda les hauts lieux et les bois sacrés ⁴.

7. La troisième année de son règne, il envoya des premiers seigneurs de sa cour, savoir : Benhail, Obdias, Zacharie, Nathanael et Michée, pour instruire dans les villes de Juda.

8. Il joignit à eux les Lévites Séméias, Nathanas et Zabadias, Asael, Sémiramoth et Jonathan, Adonias, Thobias et Thobadonias, tous Lévites, et les prêtres Elisama et Joram ⁵.

9. Et ils instruisaient tout le peuple de Juda, et portaient avec eux le livre de la loi du Seigneur; et ils allaient dans toutes les villes de Juda, et y enseignaient le peuple ⁶.

10. Ainsi la terreur du nom de Dieu se répandit dans tous les royaumes qui étaient aux environs de Juda, de sorte qu'ils n'osaient prendre les armes contre Josaphat ⁷.

11. Les Philistins mêmes venaient faire des présents à Josaphat et lui payaient un tribut d'argent. Les Arabes lui amenaient des troupeaux, sept mille sept cents moutons et autant de boucs, *

12. de sorte que Josaphat devint puissant, et s'éleva jusqu'à un très-haut point de grandeur; et il bâtit des forteresses dans Juda, en forme de tours, et des villes fermées de murailles ⁸.

13. Et il fit de grandes choses dans toutes les villes de Juda; et il y avait aussi des gens aguerris et vaillants dans Jérusalem,

14. dont voici le dénombrement, selon les maisons et les familles de chacun. Dans Juda

tæque sunt ei infinitæ divitiæ, et multa gloria.

6. Cumque sumpsisset cor ejus audaciam propter vias Domini, etiam excelsa et lucos de Juda abstulit.

7. Tertio autem anno regni sui, misit de principibus suis Benhail, et Obdiam, et Zachariam, et Nathanael, et Michæam, ut docerent in civitatibus Juda :

8. et cum eis Levitas, Semeiam, et Nathanium, et Zabadiam, Asael quoque, et Semiramoth, et Jonathan, Adoniamque et Thobiam, et Thobadoniam, Levitas, et cum eis Elisama et Joram sacerdotes,

9. docebantque populum in Juda, habentes librum legis Domini, et circuibant cunctas urbes Juda, atque erudiebant populum.

10. Itaque factus est pavor Domini super omnia regna terrarum, quæ erant per gyrum Juda, nec audebant bellare contra Josaphat.

11. Sed et Philisthæi Josaphat munera deferebant, et vectigal argenti, Arabes quoque adducebant pecora, arietum septem millia septingenta, et hircorum totidem.

12. Crevit ergo Josaphat, et magnificatus est usque in sublime : atque ædificavit in Juda domos ad instar turrium, urbesque muratas.

13. Et multa opera paravit in urbibus Juda : viri quoque bellatores, et robusti erant in Jerusalem,

14. quorum iste numerus per domos atque familias singulorum.

ŷ. 6. — ³ Comme sa conduite pieuse lui inspirait du courage. L'homme pieux a d'autant plus d'assurance et se montre d'autant plus ferme dans sa conduite, qu'il s'appuie davantage sur Dieu, et qu'il fait plus de progrès dans la vertu et la piété. ⁴ consacrés aux faux dieux. Comp. 3. Rois, 22, 44. Pl. b. 20, 33.

ŷ. 8. — ⁵ C'était aux prêtres et aux Lévites qu'appartenaient le soin et le droit d'enseigner la loi de Dieu aux peuples (Mal. 2, 7); et toute la suite du discours montre qu'en cette occasion même ce furent eux qui portaient le livre de la loi et qui instruisaient les populations. Mais combien l'instruction donnée par les prêtres devient plus efficace, quand elle est favorisée par le zèle et l'appui d'un prince pieux!

ŷ. 9. — ⁶ Les prêtres et les Lévites, chargés d'instruire le peuple, étaient soutenus par l'autorité des princes qui les accompagnaient.

ŷ. 10. — ⁷ La foi et la fidélité au service de Dieu, rendent les peuples redoutables à leurs ennemis et invincibles.

ŷ. 12. — ⁸ Dans l'hébr. : des citadelles et des villes de la couronne. — * Litt. : harei misechenoth, des villes de dépôts, penuria.

In Juda principes exercitus, Ednas dux, et cum eo robustissimi viri trecenta millia.

15. Post hunc Johanan princeps, et cum eo ducenta octoginta millia.

16. Post istum quoque Amasias filius Zechri, consecratus Domino, et cum eo ducenta millia virorum fortium.

17. Hunc sequebatur robustus ad prælia Eliada, et cum eo tenentium arcum et clypeum ducenta millia.

18. Post istum etiam Jozabab, et cum eo centum octoginta millia expeditorum militum.

19. Hi omnes erant ad manum regis, exceptis aliis, quos posuerat in urbibus muratis, in universo Juda.

les principaux officiers de l'armée⁹ étaient Ednas, qui en était le général, et qui avait avec lui trois cent mille hommes très-vail- lants.

15. Après lui le premier était Johanan, qui avait avec lui deux cent quatre-vingt mille hommes.

16. Après celui-ci était Amasias, fils de Zéchri, consacré au Seigneur¹⁰, et avec lui deux cent mille hommes fort braves.

17. Il était suivi d'Eliada, redoutable dans les combats, qui commandait deux cent mille hommes armés d'arcs et de bou- cliers¹¹.

18. Après lui était aussi Jozabad, qui était à la tête de cent quatre-vingt mille hommes, tous gens prêts à combattre.

19. Toutes ces troupes étaient auprès de la personne du roi, sans compter les autres qu'il avait mises dans les villes murées par tout le royaume de Juda.

CHAPITRE XVIII.

Expédition de Josaphat et d'Achab contre les Syriens. Prophétie de Michée. Mort d'Achab.

1. Fuit ergo Josaphat dives et inclytus multum, et affinitate conjunctus est Achab.

2. Descenditque post annos ad eum in Samariam : ad cujus adventum mactavit Achab arietes et boves plurimos, ipsi, et populo qui venerat cum eo : persuasitque illi ut ascenderet in Ramoth Galaad.

3. Dixitque Achab rex Israel ad Josaphat regem Juda : Veni mecum in Ramoth Galaad. Cui ille respondit : Ut ego, et tu : sicut populus tuus, sic et populus meus : tecumque erimus in bello.

1. Josaphat fut donc très-riche, et acquit beaucoup de gloire ; et il contracta alliance avec Achab¹. 4. *Rois*, 8, 18. 2. *Par*. 24, 6.

2. Quelques années après il l'alla voir à Samarie ; et Achab, à son arrivée, fit immoler beaucoup de bœufs et de moutons en sa considération, et en considération du monde qui était venu avec lui : et il lui persuada de marcher avec lui contre Ramoth de Galaad.

3. Achab, roi d'Israël, dit donc à Josaphat, roi de Juda : Venez avec moi à Ramoth de Galaad. Et Josaphat lui répondit : Vous pouvez disposer de moi comme de vous ; mon peuple est votre peuple, et nous vous accompagnerons à cette guerre.

ŷ. 14. — ⁹ Dans l'hébr. : les chefs de mille.

ŷ. 16. — ¹⁰ c'est-à-dire qui servait le Seigneur volontairement, qui s'était voué à son service. Les autres servaient bien aussi sans solde, comme c'était alors la coutume générale ; mais ils étaient, en qualité de chefs de familles, astreints au service.

ŷ. 17. — ¹¹ * Sur ce nombre de troupes si considérable voy. *pl. h.* 13, 17 et la note.

ŷ. 1. — ¹ Joram, son fils, épousa Athalie, fille d'Achab. Cette union avec une famille impie attira de grands malheurs sur lui et sur son peuple. *Voy. pl. b.* 19, 2. 20, 33. Comp. du reste avec ce chapitre 3. *Rois*, 22.

4. Et Josaphat dit au roi d'Israël : Consultez, je vous prie, la volonté du Seigneur.

5. Le roi d'Israël assembla donc quatre cents prophètes, et il leur dit : Dois-je aller faire la guerre à Ramoth de Galaad, ou me tenir en paix ? Allez, dirent-ils, et Dieu livrera la ville entre les mains du roi.

6. Josaphat lui dit : N'y a-t-il point ici quelque prophète du Seigneur, afin que nous le consultations aussi ?

7. Et le roi d'Israël dit à Josaphat : Il y a ici un homme par qui nous pouvons consulter la volonté du Seigneur ; mais je le hais, parce qu'il ne me prophétise jamais rien de bon, et me prédit toujours du mal. C'est Michée, fils de Jemla. Josaphat répondit : O roi, ne parlez pas ainsi.

8. Le roi d'Israël fit donc venir un de ses eunuques, et lui dit : Faites-moi venir tout présentement Michée, fils de Jemla.

9. Or le roi d'Israël et Josaphat, roi de Juda, étaient assis chacun sur un trône, vêtus avec une magnificence royale ; et ils étaient assis dans la place qui est près de la porte de Samarie ; et tous les prophètes prophétisaient devant eux.

10. Alors Sédécias, fils de Chanaana, se fit des cornes de fer, et dit : Voici ce que dit le Seigneur : Vous secouerez et vous frapperez avec ces cornes la Syrie, jusqu'à ce que vous l'ayez détruite².

11. Les autres prophètes prophétisaient tous la même chose, et disaient : Marchez contre Ramoth de Galaad ; vous aurez un succès heureux, et le Seigneur la livrera entre les mains du roi.

12. Or celui qui avait été envoyé pour faire venir Michée, lui dit : Voilà que tous les prophètes prédisent tous d'une voix un bon succès au roi. Je vous prie donc que vos paroles ne soient point différentes des leurs, et que votre prédiction soit favorable.

13. Michée lui répondit : Vive le Seigneur, je dirai tout ce que mon Dieu m'aura ordonné de dire.

14. Michée vint donc se présenter au roi. Et le roi lui dit : Michée, devons-nous mar-

4. Dixitque Josaphat ad regem Israel : Consule obsecro impræsentiarum sermonem Domini.

5. Congregavit igitur rex Israel prophetarum quadringentos viros, et dixit ad eos : In Ramoth Galaad ad bellandum ire debemus an quiescere ? At illi : Ascende, inquit, et tradet Deus in manu regis.

6. Dixitque Josaphat : Numquid non est hic prophetes Domini, ut ab illo etiam requiramus ?

7. Et ait rex Israel ad Josaphat : Est vir unus, a quo possumus querere Domini voluntatem : sed ego odi eum, quia non prophetat mihi bonum, sed malum omni tempore : est autem Michæas filius Jemla. Dixitque Josaphat : Ne loquaris rex hoc modo.

8. Vocavit ergo rex Israel unum de eunuchis, et dixit ei : Vocato Michæam filium Jemla.

9. Porro rex Israel, et Josaphat rex Juda, uterque sedebant in solio suo, vestiti cultu regio : sedebant autem in area juxta portam Samarie, omnesque prophetæ vaticinabantur coram eis.

10. Sedecias vero filius Chanaana fecit sibi cornua ferrea, et ait : Hæc dicit Dominus : His ventilabis Syriam, donec conteras eam.

11. Omnesque prophetæ similiter prophetabant, atque dicebant : Ascende in Ramoth Galaad, et prosperaberis, et tradet eos Dominus in manu regis.

12. Nuntius autem, qui ierat ad vocandum Michæam, ait illi : En verba omnium prophetarum uno ore bona regi annuntiant : quæso ergo te ut et sermo tuus ab eis non dissentiat, loquarisque prospera.

13. Cui respondit Michæas : Vivit Dominus, quia quodcumque dixerit mihi Deus meus, hoc loquar.

14. Venit ergo ad regem. Cui rex ait : Michæa, ire debemus in

7. 10. — ² Il était assez ordinaire aux prophètes de joindre l'action à la parole, pour faire plus d'impression sur les hommes. De sorte que pour entendre ceci, il faut s'imaginer que Sédécias qui faisait le prophète, s'agitait comme un taureau furieux, et frappait avec ces cornes qu'il s'était faites. De Sacy.

Ramoth Galaad ad bellandum, an quiescere? Cui ille respondit: Ascendite: cuncta enim prospera evenient, et tradentur hostes in manus vestras.

15. Dixitque rex: Iterum atque iterum te adjuro, ut mihi non loquaris, nisi quod verum est, in nomine Domini.

16. At ille ait: Vidi universum Israel dispersum in montibus, sicut oves absque pastore: et dixit Dominus: Non habent isti dominos: revertatur unusquisque in domum suam in pace.

17. Et ait rex Israel ad Josaphat: Nonne dixi tibi, quod non prophetaret iste mihi quidquam boni, sed ea que mala sunt?

18. At ille: Idcirco, ait, audite verbum Domini: Vidi Dominum sedentem in solio suo, et omnem exercitum cœli assistentem ei a dextris et a sinistris.

19. Et dixit Dominus: Quis decipiet Achab regem Israel, ut ascendat et corruat in Ramoth Galaad? Cumque diceret unus hoc modo, et alter alio:

20. processit spiritus, et stetit coram Domino, et ait: Ego decipiam eum. Cui Dominus: In quo, inquit, decipies?

21. At ille respondit: Egrediar, et ero spiritus mendax in ore omnium prophetarum ejus. Dixitque Dominus: Decipies, et prævalebis: egredere, et fac ita.

22. Nunc igitur, ecce Dominus dedit spiritum mendacii in ore omnium prophetarum tuorum, et Dominus locutus est de te mala.

23. Accessit autem Sedecias filius Chanaana, et percussit Michææ maxillam, et ait: Per quam viam transivit Spiritus Domini a me, ut loqueretur tibi?

24. Dixitque Michæas: Tu ipse videbis in die illo, quando ingressus fueris cubiculum de cubiculo ut abscondaris.

cher contre Ramoth de Galaad pour l'assiéger, ou demeurer ici en paix? Michée lui répondit: Allez, toutes choses vous réussiront heureusement, et les ennemis vous seront livrés entre les mains³.

15. Le roi ajouta: Je vous conjure instamment de ne me parler que selon la vérité, au nom du Seigneur.

16. Michée alors lui dit: J'ai vu tout Israël dispersé dans les montagnes comme des brebis sans pasteur: et le Seigneur a dit: Ces gens-là n'ont point de chef: que chacun retourne en paix dans sa maison.

17. Aussitôt le roi d'Israël dit à Josaphat: Ne vous ai-je pas bien dit que cet homme ne me prophétise jamais rien de bon, mais seulement des malheurs?

18. Et Michée répliqua: Ecoutez donc la parole du Seigneur: J'ai vu le Seigneur assis sur son trône, et toute l'armée du ciel autour de lui à droite et à gauche.

19. Et le Seigneur a dit: Qui séduira Achab, roi d'Israël, afin qu'il marche contre Ramoth de Galaad, et qu'il y périsse? Comme l'un répondait d'une façon et l'autre d'une autre,

20. un esprit s'avança, et se présenta devant le Seigneur, et lui dit: C'est moi qui le séduirai. Le Seigneur ajouta: Comment le séduirais-tu?

21. J'irai, répondit cet esprit, et je serai un esprit menteur en la bouche de tous ses prophètes. Le Seigneur dit: Tu le séduiras et tu en viendras à bout. Va, et fais ce que tu dis⁴.

22. C'est donc maintenant que le Seigneur a mis un esprit de mensonge en la bouche de tous vos prophètes; et le Seigneur a prononcé des malheurs contre vous.

23. Or Sédécias, fils de Chanaana, s'approcha de Michée, et le frappa sur la joue, et dit: Par où l'esprit du Seigneur a-t-il passé, et s'en est-il allé de moi pour te parler?

24. Michée répondit: Vous le verrez vous-même le jour que vous passerez de chambre en chambre pour vous cacher.

§. 14. — ³ Il parle ironiquement, comme s'il eût dit: Oui, allez, rapportez-vous en à vos prophètes; tout vous réussira comme ils vous le prédisent. Mais moi, je vois le contraire (§. 16. 18. 19 etc.).

§. 21. — ⁴ Dieu ne commande pas le mensonge, ni ne l'approuve, mais il le permet par un juste jugement, en sorte que celui qui hait la vérité, est séduit par le mensonge qu'il aime. *Comp. Jean, 13, 27.*

25. Le roi d'Israël donna ses ordres, et dit : Prenez Michée, et le menez à Amon, gouverneur de la ville, et à Joas, fils d'Amélech,

26. et dites-leur : Voici ce que le roi a ordonné : Mettez cet homme dans la prison, et qu'on ne lui donne qu'un peu de pain et un peu d'eau, jusqu'à ce que je revienne en paix.

27. Michée répartit : Si vous revenez en paix, le Seigneur n'a point parlé par ma bouche, et il ajouta : Peuples, écoutez tous.

28. Le roi d'Israël, et Josaphat, roi de Juda, marchèrent donc contre Ramoth de Galaad.

29. Et le roi d'Israël dit à Josaphat : J'irai au combat après avoir changé d'habit. Mais pour vous, prenez vos habits ordinaires. Ainsi le roi d'Israël changea d'habit, et vint au combat.

30. Mais le roi de Syrie donna ses ordres aux officiers qui commandaient la cavalerie⁵, et leur dit : Ne vous attachez dans le combat à aucun, ni petit ni grand, mais seulement au roi d'Israël.

31. Ainsi lorsque ceux qui commandaient la cavalerie aperçurent Josaphat, ils dirent : C'est le roi d'Israël. Ils l'envoyèrent de tous côtés, et commencèrent à le charger; mais ce prince poussa des cris au Seigneur qui le secourut et les écarta tous de lui.

32. Car comme ces chefs de la cavalerie virent que ce n'était point le roi d'Israël, ils le laissèrent.

33. Cependant il arriva qu'un homme du peuple tira une flèche au hasard, et qu'il en frappa le roi d'Israël entre le cou et les épaules⁶. Le roi dit aussitôt à son cocher : Tourne bride, et tire-moi du combat, car je suis blessé.

34. Ainsi la guerre fut terminée en ce jour. Cependant le roi d'Israël demeura dans son chariot jusqu'au soir, faisant ferme contre les Syriens; et il mourut au coucher du soleil.

25. Præcepit autem rex Israel, dicens : Tollite Michæam, et ducite eum ad Amon principem civitatis, et ad Joas filium Amelech.

26. Et dicitis : Hæc dicit rex : Mittite hunc in carcerem, et date ei panis modicum, et aquæ paucillum, donec revertar in pace.

27. Dixitque Michæas : Si reversus fueris in pace, non est locutus Dominus in me. Et ait : Audite omnes populi.

28. Igitur ascenderunt rex Israel et Josaphat rex Juda in Ramoth Galaad.

29. Dixitque rex Israel ad Josaphat : Mutabo habitum, et sic ad pugnam vadam, tu autem induere vestibus tuis. Mutatoque rex Israel habitu, venit ad bellum.

30. Rex autem Syriæ præceperat ducibus equitatus sui, dicens : Ne pugnetis contra minimum, aut contra maximum, nisi contra solum regem Israel.

31. Itaque cum vidissent principes equitatus Josaphat, dixerunt : Rex Israel est iste. Et circumdederunt eum dimicantes : at ille clamavit ad Dominum, et auxiliatus est ei, atque averit eos ab illo.

32. Cum enim vidissent duces equitatus, quod non esset rex Israel, reliquerunt eum.

33. Accidit autem ut unus e populo sagittam in incertum jaceret, et percuteret regem Israel inter cervicem et scapulas; at ille aurigæ suo ait : Convertite manum tuam, et educ me de acie, quia vulneratus sum.

34. Et finita est pugna in die illo : porro rex Israel stabat in curru suo contra Syros usque ad vesperam, et mortuus est occidente sole.

7. 30. — ⁵ Dans l'hébr. : ses chariots.

7. 33. — ⁶ Dans l'hébr. : entre les jointures de sa cuirasse.

CHAPITRE XIX.

Josaphat est blâmé par le prophète Jéhu; ses ordonnances relativement au culte de Dieu et aux fonctions de juges.

1. Reversus est autem Josaphat rex Juda in domum suam pacifice in Jerusalem.

2 Cui occurrit Jehu filius Hanani Videns, et ait ad eum : Impio præbes auxilium, et his qui oderunt Dominum amicitia jungeris, et idcirco iram quidem Domini merebaris :

3. sed bona opera inventa sunt in te, eo quod abstuleris lucos de terra Juda, et præparaveris cor tuum ut requireres Dominum Deum patrum tuorum.

4. Habitavit ergo Josaphat in Jerusalem : rursumque egressus est ad populum de Bersabee usque ad montem Ephraim, et revocavit eos ad Dominum Deum patrum suorum.

5. Constituitque judices terræ in cunctis civitatibus Juda munitis per singula loca.

6. et præcipiens judicibus : Videte, ait, quid faciatis : non enim hominis exercetis judicium, sed Domini : et quodcumque judicaveritis, in vos redundabit.

7. Sit timor Domini vobiscum, et cum diligentia cuncta facite : non est enim apud Dominum Deum nostrum iniquitas, nec per-

1. Josaphat s'en revint en paix dans son palais à Jérusalem.

2. Le prophète Jéhu, fils d'Hanani ¹, vint au devant de lui, et lui dit : Vous donnez du secours à un impie, et vous faites alliance avec ceux qui haïssent le Seigneur. Vous vous étiez rendu digne pour ce sujet de la colère de Dieu.

3. Mais il s'est trouvé de bonnes œuvres en vous, parce que vous avez fait disparaître de la terre de Juda les bois sacrés, et que vous avez porté votre cœur à chercher le Seigneur le Dieu de vos pères ².

4. Josaphat demeura donc à Jérusalem; et il fit encore la visite de son peuple ³, depuis Bersabée jusqu'aux montagnes d'Ephraïm; et il les fit rentrer dans le culte du Seigneur le Dieu de leurs pères.

5. Il établit aussi des juges dans toutes les places fortes de Juda, et dans chaque lieu ⁴.

6. Et il donna ses ordres à ses juges, et leur dit : Prenez bien garde à tout ce que vous ferez; car ce n'est pas la justice des hommes ⁵ que vous exercez, c'est celle du Seigneur. Et ⁶ tout ce que vous aurez jugé retombera sur vous.

7. Que la crainte du Seigneur soit avec vous; et apportez tous les soins imaginables à vous bien acquitter de votre devoir : car il n'y a point d'injustice dans le Seigneur

γ. 2. — ¹ * Hanani lui-même avait, sous Aza, déployé son zèle contre l'alliance avec la Syrie. Voy. pl. h. 16, 7.

γ. 3. — ² * La foi nous apprend que l'homme, par ses propres forces, ne peut rien dans l'ordre surnaturel; mais elle nous apprend aussi qu'avec le secours de la grâce nous avons la liberté de choisir le bien et de rejeter le mal.

γ. 4. — ³ il parcourut le pays.

γ. 5. — ⁴ * Dans la visite qu'il fit du pays (γ. 4.), Josaphat s'aperçut que l'ordre que David avait établi afin que la justice fût bien rendue (1. Par. 23, 4; 26, 29-32.), était tombé en décadence : c'est pourquoi il voulut de nouveau établir des juges consciencieux. — Point d'instructions, du reste, plus utiles pour des magistrats, que celles que Josaphat donne ici (γ. 6-10.) à ceux qu'il institue juges.

γ. 6. — ⁵ En rendant la justice, vous ne tenez pas la place d'un homme.

⁶ Dans l'hébr. : et il (Dieu) est avec vous dans le jugement, — il vous assiste. Voy. 5. Moys. 1, 17.

notre Dieu, ni d'acceptation de personnes, ni aucuns désirs de présents. 5. *Moys.* 10, 17. *Sag.* 6, 8. *Eccli.* 35, 16. *Act.* 10, 34. *Ephés.* 6, 9. *Coloss.* 3, 25.

8. Josaphat établit aussi dans Jérusalem des Lévites, des prêtres et des chefs des familles d'Israël⁷, afin qu'ils y rendissent la justice à ceux qui y demeureraient⁸ dans les affaires qui regardaient le Seigneur⁹, et dans celles qui regardaient les particuliers¹⁰.

9. Il leur donna ses ordres, et leur dit : Vous ferz toutes choses dans la crainte du Seigneur avec fidélité et avec un cœur parfait.

10. Quand quelque affaire de vos frères qui sont dans leurs villes, viendra à vous, soit qu'il s'agisse de quelque intérêt de famille, ou de quelque question de la loi, des commandements, des cérémonies et des préceptes; instruisez-les, de peur qu'ils ne pêchent contre le Seigneur, et que sa colère ne vienne sur vous et sur vos frères. Et si vous vous conduisez de la sorte, vous ne pêcherez point.

11. Amarias, votre pontife, présidera dans les choses qui regardent Dieu¹¹, et Zabadias, fils d'Israhel, chef de la maison de Juda, présidera dans les affaires qui regardent le roi. Vous avez aussi les Lévites parmi vous, qui vous serviront de maitres¹². Soyez pleins de force, et acquittez-vous avec soin de vos devoirs : et le Seigneur vous traitera favorablement.

sonarum acceptio, nec cupido munerum.

8. In Jerusalem quoque constituit Josaphat Levitas, et sacerdotes, et principes familiarum ex Israel, ut judicium et causam Domini judicarent habitatoribus ejus.

9. Præcepitque eis, dicens : Sic agotis in timore Domini fideliter et corde perfecto.

10. Omnem causam, quæ venerit ad vos, fratrum vestrorum, qui habitant in urbibus suis, inter cognationem et cognationem, ubicumque quæstio est de lege, de mandato, de cæremoniis, de justificationibus : ostendite eis, ut non peccent in Dominum, et ne veniat ira super vos et super fratres vestros : sic ergo agentes non peccabitis.

11. Amarias autem sacerdos et pontifex vester, in his, quæ ad Deum pertinent, præsidebit : porro Zabadias filius Israhel, qui est dux in domo Juda, super ea opera erit, quæ ad regis officium pertinent : habetisque magistros Levitas coram vobis, confortamini, et agite diligenter, et erit Dominus vobiscum in bonis.

ŷ. 8. —⁷ pour en former un tribunal supérieur (ŷ. 10, 11. *Comp.* 5. *Moys.* 17, 8. 9. 19, 17.).

⁸ Dans l'hébr. la justice, lorsqu'ils furent revenus à Jérusalem (de la tournée avec le roi dont il est parlé *pl. h.* ŷ. 4.).

⁹ dans les choses spirituelles.

¹⁰ dans les choses temporelles. Autrement... particuliers; et ils (les juges) demeureraient à Jérusalem. D'autres autrement.

ŷ. 11. —¹¹ dans les choses spirituelles, concernant la religion.

¹² Dans l'hébr. : de préposés, — de magistrats. *Voy.* 5. *Moys.* 16, 18. — * On voit par là qu'il y avait à Jérusalem un tribunal pour les cas ordinaires, de même que dans toutes les villes (ŷ. 8.), un tribunal supérieur pour les appels, pour les cas difficiles, et enfin un tribunal pour les affaires spirituelles. Ainsi la distinction des deux puissances était dès lors clairement établie. Lors donc qu'il est marqué que les rois établirent des prêtres, des Lévites, qu'ils réglèrent le culte de Dieu etc., cela s'entend avec le concours et par le ministère du grand prêtre ou de l'autorité spirituelle.

CHAPITRE XX.

Victoire de Josaphat sur les Ammonites, les Moabites et les Syriens; son alliance avec l'impie Ochozias.

1. Post hæc congregati sunt filii Moab, et filii Ammon, et cum eis de Ammonitis, ad Josaphat, ut pugnarent contra eum.

2. Veneruntque nuntii, et indicaverunt Josaphat, dicentes : Venit contra te multitudo magna, de his locis quæ trans mare sunt, et de Syria, et ecce consistunt in Asasonthamar, quæ est Engaddi.

3. Josaphat autem timore perterritus, totum se contulit ad rogandum Dominum, et prædicavit jejunium universo Juda.

4. Congregatusque est Juda ad deprecandum Dominum : sed et omnes de urbibus suis venerunt ad obsecrandum eum.

5. Cumque stetisset Josaphat in medio cœtu Juda, et Jerusalem, in domo Domini ante atrium novum,

6. ait : Domine Deus patrum nostrorum, tu es Deus in cœlo, et dominaris cunctis regnis gentium, in manu tua est fortitudo et potentia, nec quisquam tibi potest resistere.

7. Nonne tu Deus noster interfecisti omnes habitatores terræ hujus coram populo tuo Israël, et dedisti eam semini Abraham amici tui in sempiternum?

8. Habitaveruntque in ea, et extruxerunt in illa sanctuarium nomini tuo, dicentes :

1. Après cela les Moabites et les Ammonites avec leurs alliés ¹, s'assemblèrent contre ² Josaphat, pour lui faire la guerre.

2. Des courriers en vinrent apporter la nouvelle à Josaphat, et lui dirent : Voici une grande multitude qui vient contre vous des lieux qui sont au-delà de la mer ³ et de la Syrie ⁴; et ils sont campés à Asasonthamar, qui est Engaddi ⁵.

3. Alors Josaphat, saisi de crainte, s'appliqua entièrement à prier Dieu, et fit publier un jeûne dans tout le royaume de Juda.

4. Tout Juda s'assembla pour implorer l'assistance du Seigneur; et tout le monde même sortit des villes pour venir lui offrir leur prière.

5. Après que Josaphat se fut levé au milieu de cette multitude dans la maison du Seigneur, devant le nouveau vestibule ⁶,

6. il dit : Seigneur, qui êtes le Dieu de nos pères, vous êtes le Dieu du ciel, et vous dominez sur les royaumes des nations; vous avez la force et la puissance en main, et nul ne peut vous résister

7. N'est-ce pas vous, mon Dieu, qui avez fait mourir tous les habitants de cette terre, en présence de votre peuple d'Israël, et qui l'avez donnée pour toujours à la postérité d'Abraham, votre ami?

8. Ils y ont établi leur demeure, et y ont bâti un sanctuaire à votre nom, et ils ont dit :

γ. 1. — ¹ Litt : et avec eux (quelques) Ammonites, — plus exactement selon d'autres éditions : et les Iduméens (γ. 10. 22.).

² Litt. : vers, — contre.

γ. 2. — ³ de la mer Morte.

⁴ en général des pays de l'Orient.

⁵ Engaddi était situé entre Jéricho et la mer Morte, mais plus près de Jéricho.

γ. 5. — ⁶ Le roi était dans le parvis du peuple à sa place, qui s'élevait au-dessus des autres, devant le parvis des prêtres. Ce parvis est ici appelé neuf, parce qu'ayant été jusque-là souillé par le péché, il fut en cette occasion remis par la pénitence dans l'état où il était primitivement, lorsqu'il était neuf (*Jérôm.*). — * Ce vestibule était appelé nouveau, ou parce qu'on y avait fait une nouvelle division, pour séparer les hommes d'avec les femmes, ou parce qu'on l'avait réparé et purifié de toutes les ordures par lesquelles les rois précédents l'avaient souillé, *Synops.*

9. Si les maux viennent fondre sur nous, l'épée de *votre* jugement ⁷, la peste, la famine, nous nous présenterons devant vous dans cette maison, où votre nom a été invoqué ⁸, et nous pousserons nos cris vers vous dans nos afflictions; et vous nous exaucerez, et vous nous délivrerez.

10. Voici donc maintenant que les enfants d'Ammon et de Moab, et la montagne de Seïr ⁹, sur les terres desquelles vous ne voudrès pas permettre à votre peuple d'Israël de passer, lorsqu'ils sortaient d'Égypte, les obligeant de prendre une autre route ¹⁰, et de ne les pas détruire; 5. *Moys.* 2, 1.

11. *Voici, dis-je*, qu'ils tiennent une conduite bien différente, et font tous leurs efforts pour nous chasser des terres que vous nous avez données, et dont vous nous avez mis en possession.

12. Vous qui êtes notre Dieu, ne ferez-vous donc point justice de ces gens-là? Nous reconnaissons que nous n'avons point assez de force pour résister à toute cette multitude qui vient fondre sur nous. Mais comme nous ne savons pas *même* ce que nous avons à faire, il ne nous reste autre chose que de tourner nos yeux vers vous.

13. Or tout le peuple de Juda était devant le Seigneur, avec leurs femmes, leurs enfants et ceux-mêmes qui étaient encore à la mamelle ¹¹.

14. Là se trouva aussi Jahaziel, fils de Zacharie, fils de Banaïas, fils de Jehiel, fils de Mathanias, Lévite de la famille d'Asaph; et l'Esprit de Dieu descendit sur lui au milieu de cette multitude;

15. et il dit : Ecoutez, vous tous, Juda, et vous autres qui demeurez à Jérusalem; et vous aussi, roi Josaphat : Voici ce que le Seigneur vous dit : Ne craignez rien, et n'appréhendez point cette multitude. Ce ne sera pas vous qui combattrez, mais Dieu ¹².

16. Demain vous irez au-devant d'eux : car ils monteront par le coteau du mont appelé Sis ¹³, et vous les rencontrerez à l'ex-

9. Si irruerint super nos maia, gladius judicii, pestilentia, et fames, stabimus coram domo hac in conspectu tuo, in qua invocatum est nomen tuum : et clamabimus ad te in tribulationibus nostris, et exaudies, salvosque facies.

10. Nunc igitur ecce filii Ammon, et Moab, et mons Seir, per quos non concessisti Israel ut transirent quando egrediebantur de Ægypto, sed declinaverunt ab eis, et non interfecerunt illos :

11. econtrario agunt, et nituntur ejicere nos de possessione, quam tradidisti nobis.

12. Deus noster, ergo non judicabis eos? In nobis quidem non est tanta fortitudo, ut possimus huic multitudini resistere, quæ irruit super nos. Sed cum ignoremus quid agere debeamus, hoc solum habemus residui, ut oculos nostros dirigamus ad te.

13. Omnis vero Juda stabat coram Domino, cum parvulis, et uxoribus, et liberis suis.

14. Erat autem Jahaziel filius Zachariæ, filii Banaïæ, filii Jehiel, filii Mathanïæ, Levites de filiis Asaph, super quem factus est Spiritus Domini in medio turbæ,

15. et ait : Attendite omnis Juda, et qui habitatis Jerusalem, et tu rex Josaphat : Hæc dicit Dominus vobis : Nolite timere, nec paveatis hanc multitudinem : non est enim vestra pugna, sed Dei.

16. Cras descendetis contra eos : ascensuri enim sunt per clivum nomine Sis, et invenietis illos in

7. 9. — ⁷ de vos châtiments.

⁸ où réside votre puissance.

9. 10. — ⁹ les Iduméens.

¹⁰ Voy. 5. *Moys.* 2, 1. 18. 19.

7. 13. — ¹¹ Les Hébreux, dans les calamités publiques, paraissent souvent devant Dieu avec leurs enfants nouveaux-nés et à la mamelle, afin de lui faire, par les gémissements de l'innocence, une sainte violence, ce qui, comme le remarque Tertullien, lui est agréable. Voy. *Judith*, 4, 9. *Joël*, 2, 16.

7. 15. — ¹² Vous combattez, non pour votre cause, mais pour celle de Dieu.

7. 16. — ¹³ * Dans l'hébr. par la montée de Tzitz. Tzitz en hébr. signifie fleur ou brillant; d'où quelques-uns traduisent : la montée fleurie, la montée brillante.

summitate torrentis, qui est contra solitudinem Jeruel.

17. Non eritis vos qui dimicabitis, sed tantummodo confidenter state, et videbitis auxilium Domini super vos, o Juda, et Jerusalem : nolite timere, nec paveatis : cras egrediemini contra eos, et Dominus erit vobiscum.

18. Josaphat ergo, et Juda, et omnes habitatores Jerusalem, ceciderunt proni in terram coram Domino, et adoraverunt eum.

19. Porro Levitæ de filiis Caath, et de filiis Core, laudabant Dominum Deum Israel voce magna, in excelsum.

20. Cumque mane surrexissent, egressi sunt per desertum Thecuc : profectisque eis, stans Josaphat in medio eorum, dixit : Audite me viri Juda, et omnes habitatores Jerusalem : credite in Domino Deo vestro, et securi eritis : credite prophetis ejus, et cuncta evenient prospera.

21. Deditque consilium populo, et statuit cantores Domini, ut laudarent eum in turmis suis, et antecederent exercitum, ac voce consona dicerent : Confitemini Domino, quoniam in æternum misericordia ejus.

22. Cumque cœpissent laudes canere, vertit Dominus insidias eorum in semetipsos, filiorum scilicet Ammon, et Moab, et montis Seir, qui egressi fuerant ut pugnarent contra Judam, et percussusunt.

23. Namque filii Ammon, et Moab, consurrexerunt adversum habitatores montis Seir, ut interficerent et delerent eos : cumque

trémité du torrent ¹⁴ qui regarde le désert de Jéruel.

17. Ce ne sera pas vous qui combattrez. Demeurez seulement fermes, et vous verrez le secours du Seigneur sur vous, ô Juda et Jérusalem : ne craignez point, et ne vous effrayez point; vous marcherez demain contre eux, et le Seigneur sera avec vous.

18. Alors Josaphat et *le peuple de Juda*, et tous ceux qui demeuraient à Jérusalem, se prosternèrent en terre devant le Seigneur, et l'adorèrent.

19. Et en même temps les Lévites de la famille de Caath et de celle de Coré, chantaient hautement les louanges du Seigneur le Dieu d'Israël, et de toute la force de leurs voix ¹⁵.

20. Et le lendemain au matin ils se levèrent, et marchèrent au travers du désert de Thécué; et comme ils étaient en chemin, Josaphat se tint debout au milieu d'eux, et leur dit; Ecoutez-moi, hommes de Juda, et vous tous qui demeurez à Jérusalem : mettez votre confiance dans le Seigneur votre Dieu, et vous n'aurez rien à craindre : croyez à ses prophètes, et tout vous réussira.

21. Après avoir donné cet avis au peuple, il établit par troupes des chantres pour louer le Seigneur ¹⁶. Ils marchaient devant l'armée, et tous ne faisant qu'un concert, ils chantaient : Louez le Seigneur, parce que sa miséricorde est éternelle ¹⁷. Ps. 135, 1.

22. Et dans le même temps qu'ils eurent commencé à chanter ces paroles, le Seigneur tourna tous les desseins des ennemis contre eux-mêmes, c'est-à-dire des enfants d'Ammon et de Moab, et *des habitants* du mont Séir, qui, s'étant mis en marche dans le dessein de battre Juda, furent tous défaits.

23. Car les enfants d'Ammon et de Moab se soulevèrent contre ceux du mont Séir, les tuèrent et les défirent. Et après cette action ils tournèrent encore leurs armes contre eux-

¹⁴ proprement de la vallée. Les vallées et les ruisseaux n'ont dans l'Écriture qu'un seul et même nom, parce que dans les vallées du pays montagneux de la Palestine coulent ordinairement des ruisseaux.

ŷ. 19. — ¹⁵ * Ils élevèrent leur voix d'une manière extraordinaire, afin de manifester par ces chants à voix élevée, la reconnaissance qu'ils avaient pour le secours que Dieu leur avait promis par son prophète.

ŷ. 21. — ¹⁶ Litt. : pour louer le Seigneur selon leurs troupes. — Dans l'hébr. : dans les ornements de la sainteté.

¹⁷ * Josaphat était si assuré de la victoire qu'il fit chanter les cantiques qu'on avait coutume de chanter aux jours de fêtes et de réjouissances. Voy. pl. h. 7, 3; 1. Par. 16, 34.

même, et ils se tuèrent les uns les autres ¹⁸.

24. L'armée de Juda étant donc arrivée sur ce lieu élevé d'où l'on découvre le désert ¹⁹, elle vit de loin toute la plaine couverte de corps morts, sans qu'il fût resté un seul homme qui eût pu se sauver.

25. Josaphat vint donc avec tout son monde, pour prendre les dépouilles des morts. Ils trouvèrent parmi les corps morts diverses sortes de meubles, des habits et des vases très-précieux qu'ils prirent; de sorte qu'ils ne purent emporter tout, ni enlever pendant trois jours ces dépouilles tant le butin fut grand.

26. Le quatrième jour ils s'assemblèrent dans la vallée de Bénédiction ²⁰; car parce qu'ils y avaient béni le Seigneur, ils nommèrent ce lieu, la vallée de Bénédiction, et ce nom lui est demeuré jusqu'à présent.

27. Ensuite tout Juda, et ceux qui habitaient dans Jérusalem s'en retournèrent à Jérusalem. Josaphat marchait devant eux, et ils étaient tous comblés de joie de ce que le Seigneur les avait fait triompher de leurs ennemis.

28. Ils entrèrent donc à Jérusalem et dans le temple au son des harpes, des guitares et des trompettes.

29. Et la terreur du Seigneur se répandit sur tous les royaumes voisins ²¹, lorsqu'ils eurent appris que le Seigneur avait lui-même combattu contre les ennemis d'Israël.

30. Ainsi le royaume de Josaphat demeura tranquille, et Dieu lui donna la paix avec ses voisins.

31. Josaphat régna donc sur Juda. Il commença à régner à l'âge de trente-cinq ans, et en régna vingt-cinq à Jérusalem. Sa mère se nommait Azuba, et était fille de Sélahi.

32. Il marcha dans les voies de son père

hoc opere perpetrassent, etiam in semetipsis versi, mutuis concidere vulneribus.

24. Porro Juda cum venisset ad speculam, quæ respicit solitudinem, vidit procul omnem late regionem plenam cadaveribus, nec superesse quemquam, qui necem potuisset evadere.

25. Venit ergo Josaphat, et omnis populus cum eo, ad detrahenda spolia mortuorum: inveniuntque inter cadavera variam suppellectilem, vestes quoque, et vasa pretiosissima, et diripuerunt, ita ut omnia portare non possent, nec per tres dies spolia auferre præ prædæ magnitudine.

26. Die autem quarto congregati sunt in valle Benedictionis: etenim quoniam ibi benedixerant Domino, vocaverunt locum illum vallis Benedictionis usque in præsentem diem.

27. Reversusque est omnis vir Juda, et habitatores Jerusalem, et Josaphat ante eos, in Jerusalem cum lætitia magna, eo quod dedisset eis Dominus gaudium de inimicis suis.

28. Ingressique sunt in Jerusalem cum psalteriis, et citharis, et tubis, in domum Domini.

29. Irruit autem pavor Domini super universa regna terrarum, cum audissent quod pugnasset Dominus contra inimicos Israel.

30. Quievitque regnum Josaphat, et præbuit ei Deus pacem per circuitum.

31. Regnavit igitur Josaphat super Judam; et erat triginta quinque annorum cum regnare cœpisset: viginti autem et quinque annis regnavit in Jerusalem, et nomen matris ejus Azuba filia Selahi.

32. Et ambulavit in via patris

‡. 23. — ¹⁸ Selon notre Version, la division existait entre les ennemis confédérés, et ils s'exterminèrent les uns les autres, en sorte que l'embuscade tendue aux Juifs, tourna contre ceux qui l'avaient dressée. D'autres entendent l'hébr. comme si une embuscade, une bande de voleurs, fût tombée sur eux, et les eût mis en déroute, ce qui les jeta dans la confusion et la mésintelligence, tellement qu'ils s'exterminèrent les uns les autres. *Comp. Jug. 7, 22. 1. Rois, 14, 20.*

‡. 24. — ¹⁹ sur les hauteurs de Sis (§. 16.).

‡. 26. — ²⁰ de l'action de grâces, de la louange.

‡. 29. — ²¹ Litt. : sur les royaumes des contrées, — voisins.

sui Asa, nec declinavit ab ea, faciens quæ placita erant coram Domino.

33. Verumtamen excelsa non abstulit, et adhuc populus non direxerat cor suum ad Dominum Deum patrum suorum.

34. Reliqua autem gestorum Josaphat priorum et novissimorum scripta sunt in verbis Jehu filii Hanani, quæ digessit in Libros regum Israel.

35. Post hæc iniiit amicitias Josaphat rex Juda cum Ochozias rege Israel, cujus opera fuerunt impiissima.

36. Et particeps fuit ut facerent naves, quæ irent in Tharsis : feceruntque classem in Asiongaber.

37. Prophetavit autem Eliezer filius Dodau de Maresa ad Josaphat, dicens : Quia habuisti fœdus cum Ochozia, percussit Dominus opera tua, contritæque sunt naves, nec potuerunt ire in Tharsis.

Asa ; il ne s'en détourna point, et fit ce qui était agréable aux yeux de Dieu.

33. Néanmoins il ne détruisit pas les hauts lieux²², et le peuple n'avait pas encore tourné son cœur vers le Seigneur le Dieu de ses pères.

34. Or le reste des actions de Josaphat, tant les premières que les dernières, est écrit dans l'histoire de Jehu²³, fils d'Hanani, qui a été insérée dans les Livres des rois d'Israël.

35. Après cela Josaphat, roi de Juda, fit amitié avec Ochozias, roi d'Israël, dont les actions furent très-impies. 3. *Rois*, 22, 45.

36. Et il convint avec lui qu'ils équiperaient une flotte pour aller à Tharsis²⁴. Ils firent donc bâtir des vaisseaux à Asiongaber.

37. Mais Eliezer, fils de Dodau, de Marésa, prophétisa à Josaphat, et lui dit : Parce que vous avez fait alliance avec Ochozias, Dieu a renversé vos desseins, et vos vaisseaux ont été brisés ; de sorte qu'ils ne purent aller à Tharsis.

CHAPITRE XXI.

Cruauté de Joram, son châtement et sa mort.

1. Dormivit autem Josaphat cum patribus suis, et sepultus est cum eis in Civitate David : regnavitque Joram filius ejus pro eo.

2. Qui habuit fratres, filios Josaphat, Azariam, et Jahiel, et Zachariam, et Azariam, et Michael, et Saphatiam ; omnes hi, filii Josaphat regis Juda.

3. Deditque eis pater suus multa munera argenti et auri, et pensionationes, cum civitatibus munitissimis in Juda : regnum autem tradidit Joram, eo quod esset primogenitus.

4. Surrexit ergo Joram super regnum patris sui : cumque se

1. Josaphat s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli avec eux dans la ville de David. Et son fils Joram régna en sa place.

2. Joram eut pour frères Azarie¹, Jahiel, Zacharie, Azarie, Michel et Saphatie, tous fils de Josaphat, roi de Juda².

3. Leur père leur donna de grandes sommes d'or et d'argent, avec des pensions et des villes très-fortes dans le royaume de Juda ; mais il donna le royaume à Joram, parce qu'il était l'aîné.

4. Joram prit donc possession du royaume de son père ; et lorsqu'il s'y fut bien affermi,

γ. 33. — ²² * *Voy. pl. h. 17, 6.*

γ. 34. — ²³ * Le prophète dont il est fait mention ci-dessus ch. 19. Les rois d'Israël sont mis ici, comme il arrive souvent dans ces livres, pour les rois de Juda.

γ. 36. — ²⁴ Tharsis (proprement Tartessus en Espagne) est mise ici en général pour les pays maritimes fort reculés. *Voy. 3. Rois*, 22, 49, où il y a Ophir.

γ. 2. — ¹ Dans l'hébr. : Asarialhou.

² * Dans l'hébr. : roi d'Israël, mais dans le même sens. *Voy. 21, 34.*

il fit mourir par l'épée tous ses frères et quelques-uns des principaux d'Israël⁵.

5. Joram avait trente-deux ans lorsqu'il commença à régner; et il régna huit ans à Jérusalem.

6. Il marcha dans les voies des rois d'Israël, comme avait fait la maison d'Achab; car sa femme était fille d'Achab⁶, et il fit le mal en la présence du Seigneur.

7. Cependant le Seigneur ne voulut point perdre la maison de David, à cause de l'alliance qu'il avait faite avec lui⁷, et parce qu'il lui avait promis qu'il lui⁸ donnerait toujours une lampe⁷, à lui et à ses enfants.

8. Edom se révolta alors pour n'être plus assujéti à Juda, et se fit un roi. 1. *Moy.* 27, 40.

9. Joram se mit en campagne avec ses principaux officiers, et toute sa cavalerie qui le suivait; et s'étant levé la nuit, il attaqua et défit Edom qui l'avait environné, et tous ceux qui commandaient sa cavalerie.

10. Edom a continué néanmoins de se révolter jusqu'aujourd'hui, afin de n'être plus sous la puissance de Juda. En ce même temps Lobna se retira aussi de l'obéissance de Joram, parce qu'il avait abandonné le Seigneur le Dieu de ses pères.

11. Il fit faire outre cela des hauts lieux dans les villes de Juda, et il engagea les habitants de Jérusalem dans la fornication⁸, et rendit Juda prévaricateur.

12. Or on lui apporta des lettres du prophète Elie⁹, où il était écrit¹⁰: Voici ce que

confirmasset, occidit omnes fratres suos gladio, et quosdam de principibus Israel.

5. Triginta duorum annorum erat Joram cum regnare cœpisset: et octo annis regnavit in Jerusalem.

6. Ambulavitque in viis regum Israel, sicut egerat domus Achab: filia quippe Achab erat uxor ejus, et fecit malum in conspectu Domini.

7. Noluit autem Dominus dispendere domum David, propter pactum quod inierat cum eo: et quia promiserat ut daret ei lucernam, et filiis ejus omni tempore.

8. In diebus illis rebellavit Edom, ne esset subditus Judæ, et constituit sibi regem.

9. Cumque transisset Joram cum principibus suis, et cuncto equitatu qui erat secum, surrexit nocte, et percussit Edom qui se circumdederat, et omnes duces equitatus ejus.

10. Attamen rebellavit Edom, ne esset sub ditione Juda, usque ad hanc diem: eo tempore et Lobna recessit, ne esset sub manu illius. Dereliquerat enim Dominum Deum patrum suorum:

11. insuper et excelsa fabricatus est in urbibus Juda, et fornicari fecit habitatores Jerusalem, et prævaricari Judam.

12. Allatæ sunt autem ei litteræ ab Elia propheta, in quibus

γ. 4. — ⁵ Joram commit cet acte de cruauté pour se mettre à l'abri des entreprises de ses frères, et pour s'assurer de plus en plus la paisible possession du trône.

δ. 6. — ⁶ C'était la fameuse Athalie.

ε. 7. — ⁷ avec David

⁸ à David.

ζ. une postérité, qui serait illustre, qui brillerait par ses bonnes œuvres.

η. 11. — ⁸ dans le culte des idoles.

θ. 12. — ⁹ Mais Elie fut enlevé de dessus la terre sous Josaphat? — Il apparut vrai semblablement alors comme il apparut plus tard sur la montagne de la transfiguration (*Matth.* 17, 3.), à Elisée ou à quelque autre prophète, et lui donna ses lettres pour les porter à Joram. Ainsi communément les Interprètes. — ¹⁰ Quelques Interprètes, suivant la tradition des Hébreux, croient qu'Elie les avait écrites par un esprit prophétique avant sa mort, pour être rendues à Joram lorsqu'il serait temp de le faire. D'autres ont cru que ces lettres avaient été écrites par Elie depuis son enlèvement, et envoyées miraculeusement à ce prince. Ce qui n'est pas moins possible que la main qui parut à Balthasar (*Dan.* 5, 5.) et que la vision dont il est parlé dans 2. *Mach.* 15, 12 et suiv. Quelques autres ont cru que c'était Elisée qui les avait écrites, et qu'il est nommé Elie, parce qu'il était rempli de son esprit. Il y en a enfin qui les attribuent à un prophète différent d'Elie de Thèbes, quoique portant le même nom. *Synops.*

¹⁰ Dans l'hébr. : Et il lui arriva un écrit de la part du prophète Elie, disant etc.

scriptum erat : Hæc dicit Dominus Deus David patris tui : Quoniam non ambulasti in viis Josaphat patris tui, et in viis Asa regis Juda,

13. sed incessisti per iter regum Israel, et fornicari fecisti Judam, et habitatores Jerusalem, imitatus fornicationem domus Achab, insuper et fratres tuos, domum patris tui, meliores te, occidisti :

14. ecce Dominus percutiet te plaga magna, cum populo tuo, et filiis, et uxoris tuis, universaque substantia tua ;

15. tu autem ægrotabis pessimo languore uteri tui, donec egre-diantur vitalia tua paulatim per singulos dies.

16. Suscitavit ergo Dominus contra Joram spiritum Philistinorum, et Arabum, qui confines sunt Æthiopicibus ;

17. et ascenderunt in terram Juda, et vastaverunt eam, diriperuntque cunctam substantiam, quæ inventa est in domo regis, insuper et filios ejus, et uxores : nec remansit ei filius, nisi Joachaz, qui minimus natu erat.

18. Et super hæc omnia percussit eum Dominus alvi languore insanabili.

19. Cumque diei succederet dies, et temporum spatia volverentur, duorum annorum expletus est circulus : et sic longa consumptus tabe, ita ut egereret etiam viscera sua, languore pariter et vita caruit. Mortuusque est in infirmitate pessima, et non fecit ei populus secundum morem combustionis, exequias, sicut fecerat majoribus ejus.

20. Triginta duorum annorum fuit, cum regnare cœpisset, et octo annis regnavit in Jerusalem. Ambulavitque non recte, et sepelierunt eum in Civitate David : verumtamen non in sepulchro regum.

dit le Seigneur le Dieu de votre aieul David : Parce que vous n'avez point marché dans les voies de votre père Josaphat, ni dans celles d'Asa, roi de Juda ;

13. mais que vous avez suivi l'exemple des rois d'Israël, et que vous avez fait tomber Juda et les habitants de Jérusalem dans la fornication, imitant la fornication de la maison d'Achab ; et que de plus vous avez fait tuer vos frères qui étaient de la maison de votre père, et meilleurs que vous

14. le Seigneur va aussi vous frapper d'une grande plaie, vous et votre peuple, vos enfants, vos femmes et tout ce qui vous appartient.

15. Vous serez frappé dans le ventre d'une maladie très-maligne, qui vous fera jeter tous les jours peu à peu vos entrailles.

16. Le Seigneur excita donc contre Joram l'esprit¹¹ des Philistins et des Arabes, voisins des Ethiopiens¹².

17. Ils entrèrent dans la terre de Juda, la ravagèrent et emportèrent tout ce qu'ils trouvèrent dans le palais du roi, emmenèrent ses fils et ses femmes, de sorte qu'il ne lui resta d'enfants que Joachaz¹³, le plus jeune de tous.

18. Et par dessus tout cela, Dieu le frappa d'une maladie incurable dans les entrailles.

19. Ainsi les jours et les temps se succédant les uns aux autres, deux ans se passèrent, de sorte qu'étant tout consumé et pourri par la longueur de ce mal, il jetait même ses entrailles ; et il ne trouva la fin de son mal que dans celle de sa vie. Il mourut ainsi d'une très-horrible maladie. Le peuple ne lui rendit point dans sa sépulture les honneurs qu'on avait rendus à ses ancêtres, en brûlant pour lui des parfums, selon la coutume.

20. Joram avait trente-deux ans quand il commença à régner ; et il régna huit ans à Jérusalem. Mais il ne marcha pas avec un cœur droit¹⁴. On l'enterra dans la ville de David ; mais on ne le mit point dans le sépulchre des rois.

¶. 16. — ¹¹ le courage.

¹² * Dans l'hébr. : des Couschim. Voy. pl. h. la remarq. sur 14, 9.

¶. 17. — ¹³ appelé dans le chapitre suivant Ochozias et Azarias. — * Le nom Joachaz est formé, par transposition, des mêmes lettres que le nom Ochozias, et c'est ainsi le même nom que celui-ci. Voy. 22, 1. etc.

¶. 20. — ¹⁴ D'autres trad. l'hébr. : et il s'en alla sans être pleuré, regretté.

CHAPITRE XXII.

Règne et mort d'Ochozias. Cruauté d'Athalie. Joas.

1. Les habitants de Jérusalem établirent roi en sa place Ochozias, le plus jeune de ses fils, parce qu'une troupe de voleurs Arabes qui avaient fait une irruption dans le camp ¹, avaient tué tous ses frères, qui étaient plus âgés que lui. Ainsi Ochozias, fils de Joram, roi de Juda, prit possession du royaume. 4. *Rois*, 8, 24.

2. Il avait quarante-deux ans ² quand il commença à régner, et il ne régna qu'un an à Jérusalem. Sa mère se nommait Athalie, fille d'Amri.

3. Ce prince suivit aussi les voies de la maison d'Achab ; car sa mère le porta à l'impiété.

4. Il fit donc le mal en la présence du Seigneur, comme la maison d'Achab, qui lui servit de conseil après la mort de son père : et ce fut là la cause de sa perte.

5. Il marcha selon leurs conseils ; et il alla avec Joram, fils d'Achab, roi d'Israël, porter la guerre à Hazael, roi de Syrie, à Ramoth de Galaad. Et Joram fut blessé par les Syriens.

6. Comme il avait reçu beaucoup de blessures dans cette bataille, il s'en revint à Jezrahel pour s'y faire traiter. Ochozias donc, fils de Joram, roi de Juda, vint à Jezrahel pour voir Joram, fils d'Achab, qui y était malade.

7. Et ce fut par la volonté de Dieu, qui voulait punir Ochozias ³, qu'il vint rendre visite à Joram, et qu'y étant venu, il marcha avec lui contre Jéhu, fils de Namsi, que le Seigneur avait oint pour exterminer la maison d'Achab.

8. Comme donc Jéhu s'appliquait à ruiner la maison d'Achab, il trouva les princes de

1. Constituerunt autem habitatores Jerusalem Ochoziam filium ejus minimum, regem pro eo : omnes enim majores natu, qui ante eum fuerant, interfecerant latrones Arabum, qui irruerunt in castra : regnavitque Ochozias filius Joram regis Juda.

2. Quadraginta duorum annorum erat Ochozias cum regnare coepisset, et uno anno regnavit in Jerusalem, et nomen matris ejus Athalia filia Amri.

3. Sed et ipse ingressus est per vias domus Achab : mater enim ejus impulit eum ut impie ageret.

4. Fecit igitur malum in conspectu Domini, sicut domus Achab : ipsi enim fuerunt ei consilarii post mortem patris sui, in interitum ejus.

5. Ambulavitque in consiliis eorum. Et perrexit cum Joram filio Achab rege Israel, in bellum contra Hazael regem Syriæ in Ramoth Galaad : vulneraveruntque Syri Joram.

6. Qui reversus est ut curaretur in Jezrahel : multas enim plagas acceperat in supradicto certamine. Igitur Ochozias filius Joram, rex Juda, descendit ut inviseret Joram filium Achab in Jezrahel ægotantem.

7. Voluntatis quippe fuit Dei adversus Ochoziam, ut veniret ad Joram : et cum venisset, et egrederetur cum eo adversum Jehu filium Namsi, quem unxit Dominus ut deleret domum Achab.

8. Cum ergo everteret Jehu domum Achab, invenit principes

ŷ. 1. — ¹ dans le pays et les possessions du roi.

ŷ. 2. — ² Il faut lire 22 ans, comme 4. *Rois*, 8, 26. ; car son père n'avait que quarante ans lorsqu'il mourut (*Pl. h.* 21, 20.). Ainsi portent également la Version syriaque et l'arabe.

ŷ. 7. — ³ la volonté de Dieu permettant cela pour son malheur.

Juda, et filios fratrum Ochoziæ, qui ministrabant ei, et interfecit illos.

9. Ipsum quoque perquirens Ochoziam, comprehendit latitantem in Samaria : adductumque ad se, occidit, et sepelierunt eum : eo quod esset filius Josaphat, qui quæsierat Dominum in toto corde suo; nec erat ultra spes aliqua, ut de stirpe quis regnaret Ochoziæ;

10. siquidem Athalia mater ejus, videns quod mortuus esset filius suus, surrexit, et interfecit omnem stirpem regiam domus Joram.

11. Porro Josabeth filia regis tulit Joas filium Ochoziæ, et furata est eum de medio filiorum regis, cum interficerentur : absconditque eum cum nutrice sua in cubiculo lectulorum : Josabeth autem, quæ absconderat eum, erat filia regis Joram, uxor Joiadæ pontificis, soror Ochoziæ, et idcirco Athalia non interfecit eum.

12. Fuit ergo cum eis in domo Dei absconditus sex annis, quibus regnavit Athalia super terram.

Juda, et les fils des frères d'Ochozias, qui le ^s servaient, et il les tua *tous*.

9. Et cherchant aussi Ochozias, il le surprit caché dans Samarie ⁵; et après qu'on le lui eut amené, il le fit mourir. On lui rendit l'honneur de la sépulture, parce qu'il ⁶ était fils de Josaphat, qui avait cherché le Seigneur de tout son cœur. Mais il n'y avait plus d'espérance qu'aucun de la race d'Ochozias pût régner,

10. parce qu'Athalie, sa mère, voyant que son fils était mort, fit tuer tout ce qui restait de la maison royale de Joram ⁷. 4. *Rois*, 11, 1.

11. Néanmoins Josabeth, fille du roi, prit Joas fils d'Ochozias, et le déroba du milieu des enfants du roi, lorsqu'on les massacrait; et elle le cacha, lui et sa nourrice, dans la chambre des lits ⁸; et Josabeth qui l'avait *ainsi* caché, était fille de Joram, femme du pontife Joiada, et sœur d'Ochozias; c'est pourquoi Athalie ne put point le faire mourir ⁹.

12. Joas fut donc caché avec les prêtres dans la maison de Dieu durant les six années que régna Athalie sur le pays.

CHAPITRE XXIII.

Joas est sacré roi, Athalie mise à mort, le culte de Dieu rétabli.

1. Anno autem septimo confortatus Joiada, assumpsit centuriones, Azariam videlicet filium Jeroham, et Ismahel filium Johanan, Azariam quoque filium Obed, et Maasiam filium Adaiæ, et Elisaphat filium Zechri : et inivit cum eis fœdus.

2. Qui circumeuntes Judam, congregaverunt Levitas de cunctis urbibus Juda, et principes fami-

1. La septième année, Joiada, animé d'un nouveau courage, choisit les centeniers Azarias, fils de Jéroram, Ismahel, fils de Johanan, Azarie, fils d'Obed, Maasie, fils d'Adaïe, et Elisaphat, fils de Zéchri, et fit un traité avec eux. 4. *Rois*, 11, 4.

2. Et comme ils parcouraient toute la Judée, ils rassemblèrent les Lévites de toutes les villes de Juda, et les chefs de toutes les

ŷ. 8. — ⁴ Ochozias.

ŷ. 9. — ⁵ c'est-à-dire dans le pays de Samarie; car Ochozias ne mourut pas dans la ville de Samarie, mais à Mageddo. 4. *Rois*, 9, 27.

⁶ Dans l'hébr. :... de la sépulture; car ils dirent : Il est fils de Josaphat etc.

ŷ. 10. — ⁷ les fils d'Ochozias.

ŷ. 11. — ⁸ Voy. 4. *Rois*, 11, 2.

⁹ Dans l'hébr. :... caché, de peur qu'Athalie ne le tuât, était etc.

familles d'Israël¹, qui se rendirent² à Jérusalem.

3. Toute cette multitude fit donc un traité dans le temple avec le roi; et Joïada leur dit: Voilà le fils du roi; c'est lui qui doit régner, selon que le Seigneur a prononcé en faveur de tous les descendants de David³.

4. Voici ce que vous devez faire:

5. La troisième partie de vous tous, prêtres, Lévites et portiers, qui venez pour faire votre semaine dans le temple, gardera les portes⁴; l'autre troisième partie se placera vers le palais du roi; et la troisième à la porte que l'on nomme du Fondement⁵: le reste du peuple se tiendra dans le parvis de la maison du Seigneur.

6. Que qui que ce soit n'entre dans la maison du Seigneur, que les prêtres et les Lévites qui sont en fonction; il n'y entrera que ceux-là parce qu'ils sont sanctifiés. Le reste du peuple fera garde à la maison du Seigneur⁶.

7. Que les Lévites demeurent toujours auprès de la personne du roi avec leurs armes; et si quelque autre entrait dans le temple, qu'on le tue. Qu'ils accompagnent toujours le roi, soit qu'il entre ou qu'il sorte.

8. Les Lévites et tout Juda exécutèrent tout ce que le pontife Joïada leur avait ordonné. Tous prirent les gens qui étaient sous eux, tant ceux qui venaient selon l'ordre de leur semaine⁷, que ceux qui s'en étaient acquittés⁸ et qui devaient sortir, parce que le pontife Joïada n'avait point permis aux troupes qui devaient se succéder chaque semaine de se retirer.

9. Le grand prêtre Joïada donna aux centeniers les lances, les boucliers et les écussons du roi David, qu'il avait consacrés dans la maison du Seigneur.

liarum Israel, veneruntque in Jerusalem.

3. Iniit ergo omnis multitudo pactum in domo Dei cum rege: dixitque ad eos Joïada: Ecce filius regis regnabit, sicut locutus est Dominus super filios David.

4. Iste est ergo sermo quem facietis:

5. Tertia pars vestrum qui veniunt ad sabbatum, sacerdotum, et Levitarum, et janitorum, erit in portis: tertia vero pars ad domum regis: et tertia ad portam, quæ appellatur Fundamenti: omne vero reliquum vulgus sit in atrii domus Domini.

6. Nec quisquam alius ingreditur domum Domini, nisi sacerdotes, et qui ministrant de Levitis: ipsi tantummodo ingreditur, quia sanctificati sunt; et omne reliquum vulgus observet custodias Domini.

7. Levitæ autem circumdent regem, habentes singuli arma sua: (et si quis alius ingressus fuerit templum, interficiatur) sicutque cum rege et intrante et egrediente.

8. Fecerunt ergo Levitæ, et universus Juda, juxta omnia quæ præceperat Joïada pontifex: et assumpserunt singuli viros qui sub se erant, et veniebant per ordinem sabbati, cum his qui impleverant sabbatum, et egressuri erant; siquidem Joïada pontifex non dimiserat abire turmas, quæ sibi per singulas hebdomadas succedere consueverant.

9. Deditque Joïada sacerdos centurionibus lanceas, clypeosque et peltas regis David, quas consecraverat in domo Domini.

ÿ. 2. — ¹ de Juda. — Les chefs des familles étaient les principaux des villes et des autres localités.

² tous.

ÿ. 3. — ³ A savoir que les descendants de David seraient toujours rois d'Israël. Voy. 2. Rois, 7, 16.

ÿ. 5. — ⁴ du temple.

⁵ La principale porte du temple. Voy. 4. Rois, 11, 6.

ÿ. 6. — ⁶ attendra dans le parvis du peuple en silence, dans une sainte méditation. Le jeune roi avait parmi le peuple des partisans qui lui avaient été gagnés, selon toute apparence, par Joïada.

ÿ. 8. — ⁷ selon leur rang au jour du sabbat.

⁸ qui avaient fait la garde durant toute la semaine.

10. Constituitque omnem populum tenentium pugiones, a parte templi dextera, usque ad partem templi sinistram, coram altari, et templo, per circuitum regis.

11. Et eduxerunt filium regis, et imposuerunt ei diadema, et testimonium, dederuntque in manu ejus tenendam legem, et constituerunt eum regem : unxit quoque illum Joiada pontifex, et filii ejus : imprecatique sunt ei, atque dixerunt : Vivat rex.

12. Quod cum audisset Athalia, vocem scilicet currentium atque laudantium regem, ingressa est ad populum in templum Domini.

13. Cumque vidisset regem stantem super gradum in introitu, et principes turmasque circa eum, omneinque populum terræ gaudentem, atque clangentem tubis, et diversi generis organis concinentem, vocemque laudantium, scidit vestimenta sua, et ait : Insidiæ, insidiæ.

14. Egressus autem Joiada pontifex ad centuriones, et principes exercitus, dixit eis : Educite illam extra septa templi, et interficiatur foris gladio. Præcipitque sacerdos ne occideretur in domo Domini.

15. Et imposuerunt cervicibus ejus manus : cumque intrasset portam equorum domus regis, interfecerunt eam ibi.

16. Pepigit autem Joiada foedus inter se, universumque populum, et regem, ut esset populus Domini.

17. Itaque ingressus est omnis populus domum Baal, et destruxerunt eam : et altaria ac simulacra illius confregerunt : Mathan quoque sacerdotem Baal interfecerunt ante aras.

18. Constituit autem Joiada præpositos in domo Domini, sub

10. Et il rangea tout le peuple ⁹ qui avait l'épée à la main devant l'autel, depuis le côté droit du temple jusqu'au côté gauche, tout autour du roi.

11. Ensuite ils amenèrent le fils du roi, et lui mirent la couronne *sur la tête*. Ils le revêtirent des ornements de sa dignité, lui mirent dans la main le livre de la loi ¹⁰, et le déclarèrent roi. Le grand prêtre Joiada assisté de ses enfants l'oignit *et le sacra* ; et lui souhaitant un règne heureux, ils crièrent : Vive le roi !

12. Lorsqu'Athalie eut entendu la voix du peuple qui courait et qui bénissait le roi, elle vint vers ce peuple dans le temple du Seigneur.

13. Et comme elle eut vu à l'entrée *du temple* ¹¹ le roi sur une estrade, les princes et des troupes autour de lui, et tout le peuple qui, dans la joie, sonnait de la trompette, et jouait de toutes sortes d'instruments, et *qu'elle eut entendu* les voix de ceux qui chantaient les louanges du roi, elle déchira ses vêtements, et dit : Trahison ! trahison !

14. Or le pontife Joiada s'avançant vers les centeniers et les chefs de l'armée, leur dit : Tirez-la hors l'enceinte du temple ; et lorsqu'elle sera dehors, percez-la de vos épées ¹². Mais il leur commanda *surtout* de ne pas la tuer dans la maison du Seigneur.

15. Ils la prirent donc par le cou ¹³ ; et lorsqu'elle fut entrée dans la porte des chevaux de la maison du roi, ils la tuèrent en cet endroit.

16. Joiada fit une alliance entre lui, tout le peuple et le roi, afin qu'ils fussent à l'avenir le peuple du Seigneur.

17. C'est pourquoi tout le peuple entra dans le temple de Baal, et le détruisit. Il brisa toutes ses images et ses autels, et il tua Mathan, prêtre de Baal, devant l'autel.

18. Joiada établit aussi des officiers pour la garde du temple du Seigneur, qui dé-

ŷ. 10. — ⁹ les Lévités chargés de faire la garde.

ŷ. 11. — ¹⁰ Dans l'hébr. : et ils mirent sur lui le diadème et le témoignage. — Le témoignage était une membrane contenant quelques sentences de la loi (Voy. 4. Rois, 11, 12.). Selon d'autres, le livre du Deutéronome (5. Moys. 17, 18-20.).

ŷ. 13. — ¹¹ dans le parvis des prêtres.

ŷ. 14. — ¹² Cet ordre du grand prêtre était un juste châtement infligé à Athalie pour le sang qu'elle avait injustement répandu. Pl. h. 22, 10 ; 1. Moys. 9, 6.

ŷ. 15. — ¹³ D'autres trad. : Ils lui firent donc place. — Dans l'hébr. : Et ils mirent les mains sur elle.

prendraient ¹⁸ des prêtres et des Lévites, selon la distribution que David en avait faite ¹⁵, afin que l'on offrît des holocaustes au Seigneur, comme il est écrit dans la loi de Moïse, avec joie et avec des cantiques, ainsi que David l'avait ordonné.

19. Il mit encore des portiers aux portes de la maison du Seigneur, afin que nul, souillé de quelque impureté que ce fût, n'y pût entrer.

20. Ensuite il prit les centeniers, et les plus braves et les premiers du peuple, avec tout le reste de la multitude; et ils firent descendre le roi de la maison du Seigneur, le conduisirent dans son palais, le firent passer par la grande porte, et le mirent sur le trône royal.

21. Tout le peuple fut dans la joie, et la ville en paix, après que l'on eut fait mourir Athalie par l'épée.

manibus sacerdotum, et Levitarum, quos distribuit David in domo Domini : ut offerrent holocausta Domino, sicut scriptum est in lege Moysi, in gaudio et canticis, juxta dispositionem David.

19. Constituit quoque janitores in portis domus Domini, ut non ingrederetur eam immundus in omni re.

20. Assumpsitque centuriones, et fortissimos viros ac principes populi, et omne vulgus terræ, et fecerunt descendere regem de domo Domini, et introire per medium portæ superioris in domum regis, et collocaverunt eum in solio regali.

21. Lætatusque est omnis populus terræ, et urbs quievit : porro Athalia interfecta est gladio.

CHAPITRE XXIV.

Règne de Joas et sa mauvaise fin.

1. Joas n'avait que sept ans quand il commença à régner, et il régna quarante ans à Jérusalem. Sa mère s'appelait Sébie, et elle était de Bersabée. 4. *Rois*, 11, 21. 12, 1.

2. Et il fit ce qui était bon en la présence du Seigneur, tant que vécut le pontife Joiada.

3. Joiada lui fit épouser deux femmes, dont il eut des fils et des filles.

4. Après cela Joas eut le dessein de réparer la maison de Dieu.

5. Ainsi il fit assembler les prêtres et les Lévites, et il leur dit : Allez par toutes les villes de Juda, et ramassez de tout Israël l'argent qu'il doit fournir tous les ans pour les réparations du temple, et faites ceci avec toute la diligence possible. Mais les Lévites exécutèrent cet ordre avec assez de négligence.

6. Le roi fit appeler le pontife Joiada, et lui dit : Pourquoi n'avez-vous point eu soin d'obliger les Lévites d'apporter tout l'argent qui se lève sur Juda et sur Jérusalem, selon

1. Septem annorum erat Joas cum regnare cœpisset : et quadraginta annis regnavit in Jerusalem, nomen matris ejus Sebia de Bersabee.

2. Fecitque quod bonum est coram Domino cunctis diebus Joiadae sacerdotis.

3. Accepit autem ei Joiada uxores duas, e quibus genuit filios et filias.

4. Post quæ placuit Joas ut instauraret domum Domini.

5. Congregavitque sacerdotes, et Levitas, et dixit eis : Egredimini ad civitates Juda, et colligite de universo Israel pecuniam ad sartatecta templi Dei vestri, per singulos annos, festinatoque hoc facite : porro Levitæ egere negligentius.

6. Vocavitque rex Joiadam principem, et dixit ei : Quare tibi non fuit curæ, ut cogeres Levitas inferre de Juda et de Jerusalem pe-

7. 18. — ¹⁸ Litt. : sous la main des prêtres, — sous la surveillance etc.

¹⁵ c'est-à-dire selon que David leur avait assigné leurs fonctions.

cuniam, quæ constituta est a Moysse servo Domini; ut inferret eam omnis multitudo Israel in tabernaculum testimonii?

7. Athalia enim impiissima, et filii ejus, destruxerunt domum Dei, et de universis, quæ sanctificata fuerant in templo Domini, ornauerunt fanum Baalim.

8. Præcepit ergo rex, et fecerunt arcam : posueruntque eam juxta portam domus Domini forinsecus.

9. Et prædicatum est in Juda et Jerusalem, ut deferrent singuli pretium Domino, quod constituit Moyses servus Dei super omnem Israël in deserto.

10. Lætati que sunt cuncti principes, et omnis populus : et ingressi contulerunt in arcam Domini, atque miserunt ita ut impleretur.

11. Cumque tempus esset ut deferrent arcam coram rege per manus Levitarum (videbant enim multam pecuniam) ingrediebatur scriba regis, et quem primus sacerdos constituerat : effundebantque pecuniam quæ erat in arca : porro arcam reportabant ad locum suum : sicque faciebant per singulos dies, et congregata est infinita pecunia.

12. Quam dederunt rex et Joiada his, qui præterant operibus domus Domini : at illi conducebant ex ea cæsores lapidum, et artifices operum singulorum, ut instaurarent domum Domini : fabros quoque ferri et æris, ut quod cadere cœperat fulciretur.

13. Egeruntque hi qui operabantur industrie, et obducebatur parietum cicatrix per manus eorum, ac suscitaverunt domum Domini in statum pristinum, et firmiter eam stare fecerunt.

14. Cumque complexissent omnia opera, detulerunt coram rege et Joiada reliquam partem pecuniæ : de qua facta sunt vasa templi in ministerium, et ad holocausta,

l'ordonnance que fit Moysse, serviteur de Dieu¹, lorsqu'il engagea tout Israël de contribuer à la construction du tabernacle de l'alliance?

7. Car la très-impie Athalie et ses enfants² avaient ruiné la maison de Dieu, et avaient orné le temple de Baalim de tout ce qui avait été offert et consacré³ au temple du Seigneur.

8. Et le roi leur commanda de faire un tronc; et ils le mirent auprès de la porte de la maison du Seigneur, en dehors

9. Puis on fit publier en Juda et à Jérusalem, que chacun vint apporter au Seigneur l'argent que Moysse, son serviteur, avait imposé sur tout Israël dans le désert.

10. Tous les officiers et le peuple eurent une grande joie : ils entrèrent et mirent leur argent dans le tronc du Seigneur, et y en jetèrent tant qu'il en fut rempli.

11. Lorsqu'il était temps de faire porter ce tronc devant le roi par les mains des Lévités (parce qu'ils voyaient qu'il y avait beaucoup d'argent) le secrétaire du roi venait avec celui que le grand prêtre avait choisi; et ils vidaient tout l'argent du tronc, puis ils reportaient le tronc à sa place; ce qu'ils faisaient tous les jours : et ils amassèrent une somme immense d'argent,

12. que le roi et le pontife mirent entre les mains des officiers qui commandaient les ouvrages de la maison du Seigneur : ces officiers l'employaient à payer des tailleurs de pierres, et tous les autres ouvriers qu'ils faisaient travailler aux réparations de la maison du Seigneur; et ils en payaient aussi des artisans qui travaillaient en fer et en cuivre, afin qu'ils rétablissent ce qui menaçait ruine.

13. Ces ouvriers travaillèrent avec beaucoup de soin et d'industrie, et ils réparèrent toutes les fentes et les ouvertures des murs. Ils rétablirent la maison du Seigneur dans son premier état, et l'affermirent sur ses fondements.

14. Après avoir fait faire entièrement tous les ouvrages, ils portèrent au roi et au pontife Joiada l'argent qui restait; et l'on en fit les vases nécessaires pour le ministère du temple et pour les holocaustes, des tasses et

†. 6. — ¹ Voy. 2. Moys. 30, 13. 4. Rois, 12, 4.

†. 7. — ² encore du temps de Joram, leur père; car voy. pl. h. 21, 17.

³ ce qui avait été offert par consécration, et pour une destination sainte.

tous les autres vaisseaux d'or et d'argent : et l'on offrait continuellement des holocaustes dans le temple du Seigneur durant toute la vie de Joïada.

15. Or Joïada vécut jusqu'à une grande vieillesse; et étant plein de jours, il mourut âgé de cent trente ans.

16. On l'ensevelit avec les rois dans la ville de David, parce qu'il avait fait beaucoup de bien à Israël et à sa maison ⁴.

17. Après que Joïada fut mort, les princes de Juda ⁵ vinrent trouver le roi, et lui rendirent de profonds respects ⁶. Ce prince, gagné par leurs soumissions, consentit à ce qu'ils voulurent ⁷.

18. Ils abandonnèrent le temple du Seigneur le Dieu de leurs pères, et s'attachèrent au culte des idoles et des bois consacrés aux faux dieux. Et ce péché attira la colère ⁸ du Seigneur sur Juda et sur Jérusalem.

19. Il leur envoyait des prophètes pour les ramener au Seigneur ⁹, mais ils ne voulaient point les écouter, quelques protestations qu'ils leur fissent.

20. L'Esprit de Dieu remplit ¹⁰ donc le prêtre Zacharie, fils de Joïada ¹¹, et il vint se présenter devant le peuple, et leur dit : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Pourquoi violez-vous les préceptes du Seigneur ? Cela ne vous sera pas avantageux ¹². Et pourquoi avez-vous abandonné le Seigneur, pour le porter aussi à vous abandonner ?

21. Ces gens s'unirent ensemble contre lui, et le lapidèrent dans le vestibule du temple, selon l'ordre qu'ils en avaient reçu du roi ¹³.

22. Ainsi Joas ne se souvint point des extrêmes obligations qu'il avait à Joïada, père

phialæ quoque, et cætera vasa aurea et argentea : et offerbantur holocausta in domo Domini jugiter cunctis diebus Joïadæ.

15. Senuit autem Joïada plenus dierum, et mortuus est cum esset centum triginta annorum ;

16. sepelieruntque eum in civitate David cum regibus, eo quod fecisset bonum cum Israel, et cum domo ejus.

17. Postquam autem obiit Joïada, ingressi sunt principes Juda, et adoraverunt regem ; qui delinitus obsequiis eorum, acquievit eis.

18. Et dereliquerunt templum Domini Dei patrum suorum, servieruntque lucis et sculptilibus, et facta est ira contra Judam et Jerusalem propter hoc peccatum.

19. Mittebatque eis prophetas ut reverterentur ad Dominum quos protestantes, illi audire nolebant.

20. Spiritus itaque Dei induit Zachariam filium Joïadæ sacerdotem, et stetit in conspectu populi, et dixit eis : Hæc dicit Dominus Deus : Quare transgredimini præceptum Domini, quod vobis non proderit, et dereliquistis Dominum ut derelinqueret vos ?

21. Qui congregati adversus eum, miserunt lapides juxta regis imperium in atrio domus Domini.

22. Et non est recordatus Joas rex misericordiæ, quam fecerat

ŷ. 16. — ⁴ à la maison de David.

ŷ. 17. — ⁵ qui, en qualité de gens éclairés, sacrifiaient à l'esprit du temps, étaient adonnés au culte des idoles.

⁶ lui donnèrent des marques hypocrites de respect.

⁷ Ces courtisans, voués à la volupté, souhaitaient d'obtenir du faible roi la permission de planter des bois sacrés, dans lesquels ils pourraient honorer leurs faux dieux par l'impureté. Joas acquiesça à leurs désirs. Si Joïada avait été en vie, cela n'aurait pas eu lieu. Tant est grande l'influence qu'exerce un homme réputé homme de bien !

ŷ. 18. — ⁸ Litt. : et la colère éclata contre Juda, — la colère du Seigneur.

ŷ. 19. — ⁹ * On ignore quels furent ces prophètes ; tout ce qu'on sait, c'est que vers ce temps-là fleurirent et prophétisèrent Elisée, Michée, Jêhu fils d'Hananî et Eliézer, fils de Dodau (Pl. h. 20, 14-17. 34.).

ŷ. 20. — ¹⁰ Voy. Jug. 6, 34.

¹¹ Dans Matth. 23, 35. et Isaïe, 8, 2. il est appelé fils de Barachie, qui était peut-être son grand-père, ou Joïada pouvait porter aussi le nom de Barachie (bénédiction de Dieu). Voy. la remarque 1. Par. 1, 2.

¹² à savoir la transgression des préceptes.

ŷ. 21. — ¹³ * Voyez ce qui a été dit dans Matth. 23, 35.

Joiada pater unus secum, sed interfecit filium ejus. Qui cum moreretur, ait : Videat Dominus, et requirat.

23. Cumque evolutus esset annus, ascendit contra eum exercitus Syriæ : venitque in Judam et Jerusalem, et interfecit cunctos principes populi, atque universam prædam miserunt regi in Damas-cum.

24. Et certe cum permodicus venisset numerus Syrorum, tradidit Dominus in manibus eorum infinitam multitudinem, eo quod dereliquissent Dominum Deum patrum suorum : in Joas quoque ignominiosa exercuere judicia.

25. Et abeuntes dimiserunt eum in languoribus magnis : surrexerunt autem contra eum servi sui, in ultionem sanguinis filii Joiadæ sacerdotis, et occiderunt eum in lectulo suo, et mortuus est : sepe-lieruntque eum in Civitate David, sed non in sepulcris regum.

26. Insidiati vero sunt ei Zabab filius Semmaath Ammanitidis, et Jozabad filius Semarith Moabitidis.

27. Porro filii ejus, ac summa pecuniæ quæ adunata fuerat sub eo, et instauratio domus Dei, scripta sunt diligentius in Libro regum : regnavit autem Amasias filius ejus pro eo.

de Zacharie ; mais il fit tuer son fils qui, sur le point d'expirer, dit : Dieu voit le traitement que vous me faites et il vengera ma mort.

23. L'année finie, l'armée de Syrie vint contre lui. Elle entra dans Juda et dans Jérusalem, et fit mourir tous les princes du peuple ; et elle envoya au roi de Damas tout le butin qu'elle fit. 4. *Rois*, 12, 17.

24. Et il est remarquable que les Syriens étaient venus en fort petit nombre, et que Dieu leur livra entre les mains une multitude infinie, parce qu'ils ¹⁴ avaient abandonné le Seigneur le Dieu de leurs pères ; et ils ¹⁵ traitèrent Joas même avec la dernière ignominie ¹⁶.

25. Ils se retirèrent ensuite, et le laissèrent dans d'extrêmes langueurs ¹⁷ ; ses serviteurs mêmes s'élevèrent contre lui, pour venger le sang du fils de Joiada, souverain pontife, et ils le tuèrent dans son lit. Il fut enterré dans la ville de David, mais non dans le tombeau des rois ¹⁸.

26. Ceux qui avaient conspiré contre lui, étaient Zabab, fils de Semmaath, Ammonite, et Jozabad, fils de Sémarith, Moabite.

27. Ce qui regarde ses enfants, la grande somme d'argent qu'on avait amassée sous lui, et le rétablissement de la maison de Dieu est écrit avec plus de soin et plus en détail dans le Livre des rois. Et Amasias son fils, régna au lieu de lui.

CHAPITRE XXV.

Règne d'Amasias, roi de Juda.

1. Viginti quinque annorum erat Amasias cum regnare cœpisset, et viginti novem annis regnavit in Jerusalem, nomen matris ejus Joadan de Jerusalem.

1. Amasias avait vingt-cinq ans lorsqu'il commença à régner ; et il en régna vingt-neuf ans à Jérusalem. Sa mère s'appelait Joadan, et était de Jérusalem. 4. *Rois*, 14, 2

†. 24. — ¹⁴ les Israélites.

¹⁵ les Syriens.

¹⁶ lui firent souffrir un châtement ignominieux, par cette guerre, où il fut blessé

(†. 25.).

†. 25. — ¹⁷ D'autres trad. : douleurs, blessures.

¹⁸ C'est ainsi qu'étaient punis après leur mort les princes qui avaient mené une vie répréhensible. Le peuple exorçait à leur égard, après leur trépas, sa juste vengeance, à l'abri de laquelle l'autorité et la puissance royale les avaient mis pendant leur vie.

2. Il fit le bien en la présence du Seigneur ; mais non pas d'un cœur parfait ¹.

3. Lorsqu'il vit son empire affermi, il fit mourir les serviteurs qui avaient tué le roi son père ;

4. mais il ne fit point mourir leurs enfants, comme il est écrit dans le Livre de la loi de Moïse, où le Seigneur fait cette ordonnance, et dit : Vous ne ferez point mourir les pères pour les enfants, ni les enfants pour les pères ; mais chacun souffrira la mort pour son propre péché. 5. *Moy.* 24, 16. 4. *Rois*, 14, 6. *Ezech.* 18, 20.

5. Amasias assembla donc Juda ; il les distribua par familles, et leur donna des tribuns et des centeniers dans toute l'étendue de Juda et de Benjamin ; et dans le dénombrement qu'il en fit, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, il trouva trois cent mille jeunes hommes, qui pouvaient aller à la guerre et porter la lance et le bouclier.

6. Il prit aussi à sa solde cent mille hommes forts et robustes du royaume d'Israël, pour lesquels il donna cent talents ² d'argent.

7. Alors un prophète ³ vint le trouver, et lui dit : O roi, ne souffrez point que l'armée d'Israël marche avec vous ; car Dieu n'est point avec Israël, ni avec les enfants d'Ephraïm ⁴.

8. Que si vous vous imaginez que le succès de la guerre dépend de la force de l'armée, Dieu fera que vous serez vaincu par vos ennemis ; car c'est de Dieu que vient tout secours, et c'est lui qui met en fuite.

9. Amasias répondit à l'homme de Dieu : Que deviendront donc les cent talents que j'ai donnés aux soldats d'Israël ? Et le prophète répliqua : Dieu est assez riche pour vous en rendre beaucoup davantage ⁵.

10. Ainsi Amasias sépara l'armée qui lui

2. Fecitque bonum in conspectu Domini : verumtamen non in corde perfecto.

3. Cumque roboratum sibi videret imperium, jugulavit servos, qui occiderant regem patrem suum,

4. sed filios eorum non interfecit, sicut scriptum est in Libro legis Moysi, ubi præcepit Dominus, dicens : Non occidentur patres pro filiis, neque filii pro patribus suis, sed unusquisque in suo peccato morietur.

5. Congregavit igitur Amasias Judam, et constituit eos per familias, tribunosque et centuriones in universo Juda, et Benjamin : et recensuit a viginti annis supra, invenitque trecenta millia juvenum, qui egrederentur ad pugnam, et tenerent hastam et clypeum :

6. Mercede quoque conduxit de Israel centum millia robustorum, centum talentis argenti.

7. Venit autem homo Dei ad illum, et ait : O rex, ne egrediar tecum exercitus Israel : non est enim Dominus cum Israel, et cunctis filiis Ephraim :

8. quod si putas in robore exercitus bella consistere, superari te faciet Deus ab hostibus : Dei quippe est adjuvare, et in fugam convertere.

9. Dixitque Amasias ad hominem Dei : Quid ergo fiet de centum talentis, quæ dedi militibus Israel ? Et respondit ei homo Dei : Habet Dominus unde tibi dare possit multo his plura.

10. Separavit itaque Amasias

¶ 2. — ¹ Sa piété n'était pas vraie et sincère, et elle ne fut pas solide et constante.

¶ 6. — ² Ces cent talents revenaient au trésor du roi d'Israël. Dieu avait plusieurs fois manifesté le déplaisir avec lequel il voyait que les rois de Juda s'unissaient aux rois d'Israël, à cause de l'impiété qui régna dans le royaume de cette nation ; mais rarement cette considération prévalut auprès des rois de Juda sur les considérations de la politique ou de famille (*Voy. pl. h.* 15, 2 ; 16, 3 ; 19, 2 ; 20, 37.).

¶ 7. — ³ Selon quelques-uns, ce prophète aurait été Amos, père du prophète Isaïe ; mais l'opinion qu'Amos, père d'Isaïe, était prophète, n'a aucun fondement.

⁴ Israël est aussi appelé Ephraïm, parce que cette tribu en était la principale.

¶ 9. — ⁵ Admirable réponse, qui nous apprend que lorsqu'il s'agit d'obéir à Dieu, tous les avantages et tous les biens de la terre doivent être comptés pour rien.

exercitum, qui venerat ad eum ex Ephraim, ut reverteretur in locum suum : at illi contra Judam vehementer irati, reversi sunt in regionem suam.

11. Porro Amasias confidenter eduxit populum suum, et abiit in vallem Salinarum, percussitque filios Seir decem millia.

12. Et alia decem millia virorum ceperunt filii Juda, et adduxerunt ad præruptum cujusdam petræ, præcipitaveruntque eos de summo in præceps, qui universi crepuerunt.

13. At ille exercitus, quem remiserat Amasias ne secum iret ad prælium, diffusus est in civitatibus Juda, a Samaria usque ad Bethoron, et interfectis tribus millibus, diripuit prædam magnam.

14. Amasias vero post cædem Idumæorum, et allatos deos filiorum Seir, statuit illos in deos sibi, et adorabat eos, et illis adolebat incensum.

15. Quam ob rem iratus Dominus contra Amasiam, misit ad illum propheta, qui diceret ei : Cur adorasti deos, qui non liberaverunt populum suum de manu tua ?

16. Cumque hæc ille loqueretur, respondit ei : Num consiliarius regis es ? quiesce ne interficiam te. Discedens te propheta : Scio, inquit, quod cogitaverit Deus occidere te, quia fecisti hoc malum, et insuper non acquievisti consilio meo.

17. Igitur Amasias rex Juda, invito pessimo consilio, misit ad Joas filium Joachaz filii Jehu, regem Israël, dicens : Veni, videamus nos mutuo.

18. At ille remisit nuntios, dicens : Carduus, qui est in Libano, misit ad cedrum Libani, dicens : Da filiam tuam filio meo uxorem : et ecce bestiarum, quæ erant in silva Libani, transierunt, et conculcaverunt carduum.

était venue d'Ephraïm, et la renvoya en son pays. Ces troupes s'en retournèrent chez eux, mais étrangement irritées contre Juda.

11. Amasias, plein de force et de confiance, fit marcher son peuple, et se rendit dans la vallée des Salines, où il défit dix mille des enfants de Séir⁶.

12. Les fils de Juda firent aussi dix mille prisonniers. Il les menèrent sur la pointe d'un rocher, et les précipitèrent du haut en bas, de sorte qu'ils furent tous brisés⁷.

13. Mais l'armée qu'Amasias avait congédiée, afin qu'elle ne vint point à la guerre avec lui, se répandit par toutes les villes de Juda⁸, depuis Samarie jusqu'à Béthoron ; et après avoir tué trois mille hommes, elle fit un grand butin.

14. Et Amasias, après avoir taillé en pièces les Iduméens, et avoir emporté les dieux des enfants de Séir, en fit ses propres dieux, les adora, et leur offrit de l'encens.

15. Cette action irrita le Seigneur contre Amasias, et il lui envoya un prophète pour lui dire : Pourquoi avez-vous adoré des dieux qui n'ont pu délivrer leur peuple de vos mains ?

16. Comme le prophète parlait ainsi, Amasias répondit : Est-ce à vous à donner conseil au roi ? Taisez-vous, de peur qu'il ne vous en coûte la vie. Alors le prophète se retira, et lui dit : Je sais que Dieu a résolu de vous perdre, parce que vous avez commis un si grand crime, et que de plus vous n'avez pas voulu vous rendre à mes avis.

17. Amasias, roi de Juda, prit donc une malheureuse résolution, et envoya des ambassadeurs à Joas, fils de Joachaz, fils de Jehu, roi d'Israël, et lui fit dire : Venez, et voyons-nous l'un l'autre⁹.

18. Mais Joas lui fit cette réponse par ses ambassadeurs : Le chardon qui est sur le mont Liban envoya vers le cèdre du Liban, et lui dit : Donnez votre fille en mariage à mon fils. Et voilà que les bêtes qui étaient dans la forêt du Liban, passèrent et foulèrent aux pieds le chardon.

γ. 11. — ⁶ des Iduméens.

γ. 12. — ⁷ Sur le droit de la guerre reçu dans ces temps-là voy. 3. Moys. 24, 52 ; 2. Rois, 8, 2 et les remarq.

γ. 13. — ⁸ de Samarie, où ils s'étaient déjà retirés. γ. 10.

γ. 17. — ⁹ Voy. 4. Rois, 14, 8. — Cette manière de parler était un défi.

19. Vous avez dit : J'ai défait Edom, et votre cœur s'est enflé d'orgueil de ce succès. Demeurez chez vous *en paix*. Pourquoi vous attirez-vous du mal pour périr vous-même, et faire périr Juda avec vous ?

20. Amasias ne le voulut point écouter, parce que le Seigneur avait résolu de le livrer entre les mains des ennemis, à cause des dieux d'Edom.

21. Joas, roi d'Israël, s'avança donc; et les deux armées se mirent en présence. Amasias, roi de Juda, était à Bethsamès de Juda.

22. Et Juda plia devant Israël, et s'enfuit dans ses tentes.

23. Enfin Joas, roi d'Israël, prit Amasias, roi de Juda, fils de Joas, fils de Joachaz, dans Bethsamès, et l'emmena à Jérusalem, et jeta par terre quatre cents coudées de ses murailles, depuis la porte d'Ephraïm jusqu'à la porte de l'Angle.

24. Et il emporta à Samarie tout l'or et l'argent, et tous les vases qu'il trouva dans la maison de Dieu et chez Obédédôm¹⁰, et dans les trésors du palais royal. Il emmena aussi avec lui à Samarie les fils de ceux qu'il avait en otage.

25. Amasias, fils de Joas, roi de Juda, vécut quinze ans après la mort de Joas, fils de Joachaz, roi d'Israël.

26. Le reste des actions d'Amasias, tant les premières que les dernières, est écrit dans le Livre des rois de Juda et d'Israël.

27. Après que ce prince eut abandonné le Seigneur, il se fit une conspiration contre lui dans Jérusalem; et comme il se fut enfui à Lachis, *les conjurés* y envoyèrent, et l'y firent assassiner.

28. Ils le rapportèrent sur des chevaux, et l'enterrèrent avec ses ancêtres dans la ville de David.

19. Dixisti : Percussi Edom, et idcirco erigitur cor tuum in superbiam : sede in domo tua, cur malum adversum te provocas ut cadas ad tu, et Juda tecum ?

20. Noluit audire Amasias, eo quod Domini esset voluntas ut traderetur in manus hostium propter deos Edom.

21. Ascendit igitur Joas rex Israel, et mutuos sibi præbuere conspectus : Amasias autem rex Juda erat in Bethsames Juda :

22. corruitque Juda coram Israel, et fugit in tabernacula sua.

23. Porro Amasiam regem Juda, filium Joas, filii Joachaz, cepit Joas rex Israel in Bethsames, et adduxit in Jerusalem : destruxitque murum ejus a porta Ephraim usque ad portam Anguli, quadringentis cubitis.

24. Omne quoque aurum, et argentum, et universa vasa, quæ repererat in domo Dei, et apud Obededom, in thesauris etiam domus regis, necnon et filios obsidum, reduxit in Samariam.

25. Vixit autem Amasias filius Joas rex Juda, postquam mortuus est Joas filius Joachaz rex Israel, quindecim annis.

26. Reliqua autem sermonum Amasias priorum et novissimorum scripta sunt in Libro regum Juda et Israel.

27. Qui postquam recessit a Domino, tetenderunt ei insidias in Jerusalem. Cumque fugisset in Lachis, miserunt, et interfecerunt eum ibi.

28. Reportantesque super equos, sepelierunt eum cum patribus suis in Civitate David.

† 24. — ¹⁰ chez le maître du trésor qui était un descendant d'Obédédôm (1. Par 26, 15.), ou qui était ainsi appelé lui-même.

CHAPITRE XXVI.

Victoire d'Ozias; ses péchés et son châtiment.

1. Omnis autem populus Juda, filium ejus Oziam annorum sedecim, constituit regem pro Amasia patre suo.

2. Ipse ædificavit Ailath, et restituit eam ditioni Juda, postquam dormivit rex cum patribus suis.

3. Sedecim annorum erat Ozias cum regnare cœpisset, et quinquaginta duobus annis regnavit in Jerusalem, nomen matris ejus Jechelia de Jerusalem.

4. Fecitque quod erat rectum in oculis Domini, juxta omnia quæ fecerat Amasias pater ejus.

5. Et exquisivit Dominum in diebus Zachariæ intelligentis et videntis Deum : cumque requireret Dominum, direxit eum in omnibus.

6. Denique egressus est, et pugnavit contra Philisthiim, et destruxit murum Geth, et murum Jabniæ, murumque Azoti : ædificavit quoque oppida in Azoto, et in Philisthiim.

7. Et adjuvit eum Deus contra Philisthiim, et contra Arabes, qui habitabant in Gurbaal, et contra Ammonitas.

8. Appendebantque Ammonitæ

1. Tout le peuple de Juda prit Ozias¹, âgé de seize ans, et le déclara roi en la place d'Amasias, son père. 4. *Rois*, 14, 21.

2. Ce prince bâtit Ailath², et la remit sous l'empire de Juda, après que le roi se fut endormi avec ses pères.

3. Ozias avait seize ans quand il commença à régner; et il en régna cinquante-deux dans Jérusalem. Sa mère *était* de Jérusalem, et s'appelait Jéchélie.

4. Il fit ce qui était droit aux yeux du Seigneur³, et il se conduisit en tout comme Amasias, son père.

5. Il chercha le Seigneur tant que vécut Zacharie⁴, qui avait le don d'intelligence, et qui voyait Dieu⁵. Et parce qu'il cherchait Dieu, Dieu le fit prospérer en toutes choses.

6. Enfin il se mit en campagne pour faire la guerre aux Philistins. Il ruina les murs de Geth⁶, de Jabnie et d'Azot, et il bâtit des places fortes dans Azot, et dans *les terres des Philistins*.

7. Et Dieu le soutint contre les Philistins et contre les Arabes qui demeuraient dans Gurbaal⁷, et contre les Ammonites⁸.

8. Les Ammonites⁹ faisaient des présents

ÿ. 1. — ¹ * Appelé aussi Azarias dans 4. *Rois*, 14, 21. 15, 7.

ÿ. 2. — ² * Ville de l'Idumée qui, ainsi que tout le reste du pays, avait secoué, sous Joram, le joug des rois de Juda. Ozias la reprit et la fortifia.

ÿ. 4. — ³ * *Voy.* ÿ. 5. 16 et suiv.

ÿ. 5. — ⁴ * On prend ce Zacharie pour le fils de celui que Joas fit tuer. *Pl. h.* 24, 21.

⁵ qui, en sa qualité de prophète, pouvait pénétrer par ses regards dans les choses de Dieu.

ÿ. 6. — ⁶ * « Geth, une des cinq villes des Philistins, près des confins de la Judée... jusqu'à ce jour un bourg même très-grand » (Jérôm.). Aujourd'hui on cherche en vain les restes de Geth. — Jabnia, autre ville des Philistins, vraisemblablement la même que Jabneel (*Jos.* 15, 11) et que Jamnia (1. *Mach.* 4, 15.) est située entre Ramla et Gaza. Encore existante. — Sur Azot voy. 1. *Mach.* 5, 5.

ÿ. 7. — ⁷ * Vraisemblablement la même ville que Gabala dans l'Arabie.

⁸ Dans l'hébr. : contre les Méhounites; peut-être les Minéens dans l'Arabie heureuse.

ÿ. 8. — ⁹ Dans l'hébr. : Les Méhounites; cependant une autre leçon porte aussi : les Ammonites.

à Ozias; et sa réputation se répandit jus-
qu'en Egypte, à cause de ses fréquentes
victoires.

9. Ozias éleva aussi des tours à Jérusalem
sur la porte de l'Angle ¹⁰ et sur la porte de
la Vallée, et d'autres encore dans le même
côté de la muraille ¹¹, et il fortifia ces tours.

10. Il bâtit encore des tours dans la soli-
tude ¹², et il fit creuser plusieurs citernes,
parce qu'il avait beaucoup de troupeaux,
tant dans la campagne que dans l'étendue
du désert. Il avait aussi des vignes et des
vignerons sur les montagnes et dans le Car-
mel ¹³, parce qu'il se plaisait fort à l'agri-
culture.

11. Les troupes qui composaient son ar-
mée et qui marchaient aux combats étaient
commandées par Jéhiel, secrétaire, par Maas-
sie, docteur de la loi ¹⁴, et par Hananie, l'un
des généraux du roi ¹⁵.

12. Le nombre des chefs de familles et
des hommes d'une valeur distinguée mon-
tait à deux mille six cents.

13. Et toute l'armée qu'ils avaient sous
eux était de trois cent sept mille cinq cents
soldats, tous gens de cœur et aguerris, et qui
combattaient pour le roi contre ses ennemis.

14. Ozias donna ordre qu'il y eût toujours
provision d'armes pour toute cette armée,
des boucliers, des piques, des casques, des
cuirasses, des arcs et des frondes pour jeter
des pierres.

15. Et il fit faire dans Jérusalem toutes
sortes de machines ¹⁶, qu'il fit mettre dans
les tours, et dans les angles des murailles,
pour tirer des flèches et jeter de grosses
pierres : de sorte que la gloire de son nom
se répandit fort loin, parce que le Seigneur
était son secours et sa force.

16. Mais dans ce haut point de puissance
et de grandeur, son cœur s'éleva d'orgueil
pour sa perte; il négligea le Seigneur son

munera Ozia : et divulgatum est
nomen eius usque ad introitum
Ægypti propter crebras victorias.

9. Edificavitque Ozias turres in
Jerusalem super portam Anguli,
et super portam Vallis, et reliquas
in eodem muri latere, firmavitque
eas.

10. Extruxit etiam turres in
solitudine, et effodit cisternas plu-
rimas, eo quod haberet multa pe-
cora, tam in campestribus, quam
in eremi vastitate : vineas quoque
habuit et vitiores in montibus, et
in Carmelo : erat quippe homo
agriculturæ deditus.

11. Fuit autem exercitus bel-
latorum ejus, qui procedebant ad
prælia, sub manu Jehiel scribæ,
Maasieque doctoris, et sub manu
Hananiæ, qui erat de ducibus
regis.

12. Omnisque numerus prin-
cipum per familias virorum for-
tium, duorum millium sexcento-
rum.

13. Et sub eis universus exer-
citus, trecentorum et septem mil-
lium quingentorum : qui erant
apti ad bella, et pro rege contra
adversarios dimicabant.

14. Præparavit quoque eis Ozias,
id est cuncto exercitui, clypeos,
et hastas, et galeas, et loricas,
arcusque et fundas ad jaciendos
lapides.

15. Et fecit in Jerusalem di-
versi generis machinas, quas in
turribus collocavit, et in angulis
murorum, ut mitterent sagittas,
et saxa grandia : egressumque est
nomen ejus procul, eo quod auxi-
liaretur ei Dominus, et corrobora-
rasset illum.

16. Sed cum roboratus esset,
elevatum est cor ejus in interitum
suum, et neglexit Dominum Deum

ŷ. 9. — ¹⁰ au-dessus et auprès de cette porte.

¹¹ Dans l'hébr. : et sur la saillie, sur l'angle. Voy. 2. Esdr. 3, 19. 20. 24. 25.

ŷ. 10. — ¹² afin de protéger les troupeaux errants çà et là, pour trouver dans ces
contrées à moitié désertes les pâturages qui leur étaient nécessaires.

¹³ * Non pas le Carmel sur les bords de la Méditerranée, car il n'était pas sur son
territoire; mais le Carmel dans la tribu de Juda, où étaient les troupeaux de Nabal
(1. Rois, 25, 2.).

ŷ. 11. — ¹⁴ Dans l'hébr. : magistrat, officier, qui peut-être tenait les registres.

¹⁵ Selon l'hébr. : ces officiers étaient chargés des revues.

ŷ. 15. — ¹⁶ des machines à projectiles, des balistes.

snum : ingressusque templum Domini, adolere voluit incensum super altare thymiamatis.

17. Statimque ingressus post eum Azarias sacerdos, et cum eo sacerdotes Domini octoginta, viri fortissimi,

18. restiterunt regi, atque dixerunt : Non est tui officii Ozia, ut adoleas incensum Domino, sed sacerdotum, hoc est filiorum Aaron, qui consecrati sunt ad hujusmodi ministerium : egredere de sanctuario, ne contempseris : quia non reputabit tibi in gloriam hoc a Domino Deo.

19. Iratusque Ozias, tenens in manu thuribulum ut adoleret incensum, minabatur sacerdotibus. Statimque orta est lepra in fronte ejus coram sacerdotibus, in domo Domini super altare thymiamatis.

20. Cumque respexisset eum Azarias pontifex, et omnes reliqui sacerdotes, viderunt lepram in fronte ejus, et festinato expulerunt eum. Sed et ipse perterritus, acceleravit egredi, eo quod sensisset illico plagam Domini.

21. Fuit igitur Ozias rex leprosus usque ad diem mortis suæ, et habitavit in domo separata plenus lepra, ob quam ejectus fuerat de domo Domini. Porro Joatham filius ejus rexit domum regis, et iudicabat populum terræ.

22. Reliqua autem sermonum Ozie priorum et novissimorum, scripsit Isaias filius Amos, propheta.

23. Dormivitque Ozias cum patribus suis, et sepelierunt eum in agro regalium sepulchrorum, eo quod esset leprosus : regnavitque Joatham filius ejus pro eo.

Dieu; et après être entré dans le temple du Seigneur, il voulut y brûler de l'encens sur l'autel des parfums ¹⁷.

17. Le pontife Azarias y entra aussitôt après lui, accompagné de quatre-vingts prêtres du Seigneur, tous gens d'une grande fermeté.

18. Ils s'opposèrent au roi, et lui dirent : Il ne vous appartient pas, Ozias, de brûler de l'encens devant le Seigneur; mais c'est aux prêtres, c'est-à-dire aux enfants d'Aaron, qui ont été consacrés pour ce ministère. Sortez du sanctuaire, et ne méprisez point *notre conseil*, parce que cette action ne vous sera pas imputée à gloire par le Seigneur Dieu. 2. *Moys.* 30, 7 et suiv.

19. Ozias, transporté de colère, et tenant *toujours* l'encensoir à la main pour offrir de l'encens, menaça les prêtres. Dans ce moment il fut frappé de la lèpre; et elle parut sur son front en présence des prêtres, dans le temple du Seigneur auprès de l'autel des parfums ¹⁸.

20. Et comme le pontife Azarias et tous les autres prêtres eurent jeté les yeux sur lui, ils aperçurent la lèpre sur son front, et ils le chassèrent promptement. Et lui-même, saisi de frayeur, se hâta de sortir, parce qu'il sentit tout d'un coup que le Seigneur l'avait frappé de cette plaie.

21. Le roi Ozias fut donc lépreux jusqu'au jour de sa mort; et il demeura dans une maison séparée, à cause de cette lèpre qui le couvrait, et qui l'avait fait chasser de la maison du Seigneur. Cependant Joatham, son fils, gouvernait la maison du roi, et rendait la justice au peuple du pays. 4. *Rois*, 15, 5.

22. Le reste des actions d'Ozias, tant les premières que les dernières, a été écrit par le prophète Isaïe, fils d'Amos.

23. Et Ozias s'endormit avec ses pères, et on l'enterra dans le champ où étaient les tombeaux des rois ¹⁹, parce qu'il était lépreux. Et Joatham, son fils, régna en sa place.

γ. 16. — ¹⁷ * L'élévation de son cœur consista en ce qu'il voulut joindre à la dignité royale les fonctions du sacerdoce, qui étaient réservées à la famille d'Aaron. Comp. 4. *Rois*, 15, 6 et suiv.

γ. 19. — ¹⁸ * Il y avait peine de mort contre ceux qui s'ingéraient, sans autorité, dans les fonctions sacrées. 4. *Moys.* 3, 10. La lèpre, en séparant Ozias pour le reste de ses jours de la société des hommes, fut pour ce prince une mort civile : d'où vient que quelques-uns expliquent les paroles d'Isaïe, ch. 6; 1 : *Dans l'année de la mort d'Ozias*, de celle dans laquelle il fut frappé de la lèpre.

γ. 23. — ¹⁹ dans le champ auprès des tombeaux, non dans les tombeaux mêmes.

CHAPITRE XXVII.

Règne de Joatham.

1. Joatham avait vingt-cinq ans quand il commença à régner, et il régna seize ans dans Jérusalem. Sa mère s'appelait Jérusa, et était fille de Sadoc. 4. *Rois*, 15, 33.

2. Il fit ce qui était droit en la présence du Seigneur, et il se conduisit en tout comme avait fait Ozias, son père, si ce n'est qu'il n'entra point dans le temple du Seigneur¹; cependant le peuple continuait encore de vivre dans ses désordres².

3. Ce fut lui qui bâtit la grande porte de la maison du Seigneur, et qui fit faire beaucoup de bâtiments sur la muraille d'Ophel³.

4. Il fit encore bâtir des villes sur les montagnes de Juda, et des châteaux et des tours dans les bois⁴.

5. Il fit la guerre au roi des Ammonites⁵, et il les vainquit; et ils lui donnèrent en ce temps-là cent talents d'argent, dix mille mesures de froment et autant d'orge⁶. Ce fut là ce que les enfants d'Ammon lui donnèrent en la seconde et la troisième année.

6. Et Joatham devint puissant, parce qu'il avait réglé ses voies en la présence du Seigneur son Dieu.

7. Le reste des actions de Joatham, tous ses combats, et ce qu'il avait fait de grand, est écrit dans le Livre des rois d'Israël et de Juda.

8. Il avait vingt-cinq ans quand il commença à régner; et il en régna seize dans Jérusalem.

9. Et Joatham s'endormit avec ses pères;

1. Viginti quinque annorum erat Joatham cum regnare cœpisset, et sedecim annis regnavit in Jerusalem: nomen matris ejus Jerusa filia Sadoc.

2. Fecitque quod rectum erat coram Domino, juxta omnia quæ fecerat Ozias pater suus, excepto quod non est ingressus templum Domini, et adhuc populus delinquebat.

3. Ipse ædificavit portam domus Domini excelsam, et in muro Ophel multa construxit.

4. Urbes quoque ædificavit in montibus Juda, et in saltibus castella et turres.

5. Ipse pugnavit contra regem filiorum Ammon, et vicit eos, dederuntque ei filii Ammon in tempore illo centum talenta argenti, et decem millia coros tritici, ac totidem coros hordei: hæc ei præbuerunt filii Ammon, in anno secundo et tertio.

6. Corroboratusque est Joatham, eo quod direxisset vias suas coram Domino Deo suo.

7. Reliqua autem sermonum Joatham, et omnes pugnae ejus, et opera, scripta sunt in Libro regum Israel et Juda.

8. Viginti quinque annorum erat cum regnare cœpisset, et sedecim annis regnavit in Jerusalem.

9. Dormivitque Joatham cum

1. 2. —¹ pour offrir de l'encens, comme avait fait criminellement son père. *Voy. pl. h.* 26, 16.

² était encore livré à l'idolâtrie (4. *Rois*, 15, 35).

3. —³ dans la proximité du temple. *Voy. 2. Esdr.* 3, 26.

4. —⁴ * Les rois de Juda (*Voy. pl. h.* 26, 9-15 etc.) cherchaient par toutes sortes de moyens à se fortifier et à se mettre à l'abri des invasions des rois d'Israël et des autres peuples voisins; mais le vrai rempart du peuple de Dieu contre ses ennemis eût été une piété sincère et une entière confiance en Dieu. (*Pl. b.* 28, 5 et suiv. *Voy.* la préf. sur le livr. des *Jug.*)

5. —⁵ * Ozias les avait soumis et rendus tributaires (26, 7. 8.); mais ils s'étaient révoltés et furent de nouveau vaincus par Joatham.

⁶ Litt. : 10,000 cors, etc. *Voy. 4. Moys.* 11, 32. note.

patribus suis, et sepelierunt eum in Civitate David : et regnavit Achaz filius ejus pro eo.

et il fut enseveli dans la ville de David. Et Achaz, son fils, régna en sa place

CHAPITRE XXVIII.

Achaz. Ezéchias.

1. Viginti annorum erat Achaz cum regnare cœpisset : et sedecim annis regnavit in Jerusalem : non fecit rectum in conspectu Domini sicut David pater ejus :

2. sed ambulavit in viis regum Israel, insuper et statuas fudit Baalim.

3. Ipse est, qui adolevit incensum in valle Benennom, et lustravit filios suos in igne, juxta ritum gentium, quas interfecit Dominus in adventu filiorum Israel.

4. Sacrificabat quoque, et thymiana succendebat in excelsis, et in collibus, et sub omni ligno frondoso.

5. Tradiditque eum Dominus Deus ejus in manu regis Syriæ, qui percussit eum, magnamque prædam cepit de ejus imperio, et adduxit in Damascus : manibus quoque regis Israel traditus est, et percussus plaga grandi.

6. Occiditque Phacee, filius Romeliæ, de Juda centum viginti millia in die uno, omnes viros bellatores : eo quod reliquissent Dominum Deum patrum suorum.

7. Eodem tempore, occidit Zechri, vir potens ex Ephraim, Maasiam filium regis, et Ezricam duccem domus ejus, Elcanam quoque secundum a rege.

8. Ceperuntque filii Israel de fratribus suis ducenta millia mulierum, puerorum, et puellarum, et infinitam prædam : pertuleruntque eam in Samariam.

1. Achaz avait vingt ans quand il commença à régner; et il régna seize ans à Jérusalem. Il ne fit point ce qui était droit en la présence du Seigneur, comme David, son père : 4. *Rois*, 15, 2.

2. mais il marcha dans les voies des rois d'Israël, et fit même fondre des statues à Baal ¹.

3. C'est lui qui brûla de l'encens dans la vallée de Bénennom ², et qui fit passer ses enfants par le feu ³, selon la superstition des nations, que le Seigneur fit mourir ⁴ à l'arrivée des enfants d'Israël.

4. Il sacrifiait aussi, et brûlait des parfums sur les hauts lieux, sur les collines et sous tous les arbres chargés de feuilles.

5. Et le Seigneur son Dieu le livra entre les mains du roi de Syrie, qui le défit, pillas ses états, et emmena un grand butin à Damas. Dieu le livra aussi entre les mains du roi d'Israël, qui le frappa d'une grande plaie.

6. Car Phacée ⁵, fils de romélie, tua cent vingt mille hommes de Juda en un seul jour, tous gens braves; parce qu'ils avaient abandonné le Seigneur le Dieu de leurs pères.

7. En même temps Zécéri, homme très-puissant dans Ephraïm, tua Maasie, fils du roi, Ezrica, grand-maitre de la maison du roi, et Elcana qui tenait après le roi le second rang dans ses états.

8. Et les enfants d'Israël prirent et firent captifs deux cent mille de leurs frères, tant femmes que garçons et filles, avec un butin infini qu'ils emmenèrent à Samarie.

† 2. — ¹ Litt. : aux Baals

† 3. — ² Voy. *Jos.* 15, 8.

³ Voy. 4. *Rois*, 16, 3.

⁴ Dans l'hébr. : expulsas.

† 6. — ⁵ roi d'Israël.

9. Il y avait là alors un prophète du Seigneur, nommé Oded ⁶, qui alla au-devant de l'armée qui venait à Samarie, et il leur dit : Vous avez vu que le Seigneur le Dieu de vos pères étant en colère contre Juda, l'a livré entre vos mains; et vous les avez tués très-inhumainement, en sorte que votre cruauté est montée jusqu'au ciel.

10. Mais outre cela vous voulez encore vous assujettir les enfants de Juda et de Jérusalem pour en faire vos esclaves et vos servantes; ce que vous ne devez point faire : car vous avez en cela même péché contre le Seigneur votre Dieu ⁷.

11. Mais écoutez le conseil que je vais vous donner : Remenez ces captifs que vous avez amenés d'entre vos frères; car Dieu est près de faire éclater sa grande fureur sur vous.

12. Ainsi quelques-uns des principaux des enfants d'Ephraïm, savoir : Azarias, fils de Johanan, Barachias, fils de Mosollamoth, Ezéchias, fils de Sellum, et Amasa, fils d'Adali, se présentèrent devant ceux qui venaient du combat,

13. et leur dirent : Vous ne ferez point entrer ici vos captifs, de peur que nous ne péchions contre le Seigneur. Pourquoi voulez-vous ajouter de nouveaux péchés à ceux que nous avons déjà commis, et mettre le comble à nos anciens crimes? Car ce péché est grand, et le Seigneur est sur le point de faire tomber sur Israël les plus redoutables effets de sa fureur ⁸.

14. Et cette armée renvoya le butin et tout ce qu'elle avait pris, en présence des principaux et de toute la multitude.

15. Et les personnes dont nous avons parlé prirent les captifs et tous ceux qui étaient nus, les vêtirent des dépouilles, les habillèrent, les chaussèrent et leur donnèrent à boire et à manger; ils les oignirent à cause qu'ils étaient fort fatigués, et en prirent tout le soin qu'ils purent : ils mirent sur des chevaux tous ceux qui ne pouvaient marcher, et dont les corps étaient dans une grande faiblesse, et les emmenèrent à Jéricho, ville

9. Ea tempestate erat ibi propheta Domini, nomine Oded : qui egressus obviam exercitui venienti in Samariam, dixit eis : Ecce iratus Dominus Deus patrum vestrorum contra Juda, tradidit eos in manibus vestris, et occidistis eos atrociter, ita ut ad cœlum pertinere vestra crudelitas.

10. Insuper filios Juda et Jerusalem vultis vobis subjicere in servos et ancillas; quod nequam factum opus est : peccatis enim super hoc Domino Deo vestro.

11. Sed audite consilium meum, et reducite captivos, quos adduxistis de fratribus vestris, quia magnus furor Domini imminet vobis.

12. Steterunt itaque viri de principibus filiorum Ephraim, Azarias filius Johanan, Barachias filius Mosollamoth, Ezechias filius Sellum, et Amasa filius Adali, contra eos qui veniebant de prælio,

13. et dixerunt eis : Non introducetis huc captivos, ne peccemus Domino. Quare vultis adicere super peccata nostra, et vetera cumulare delicta? grande quippe peccatum est, et ira furoris Domini imminet super Israel.

14. Dimiseruntque viri bellatores prædam, et universa quæ ceperant, coram principibus, et omni multitudine.

15. Steteruntque viri, quos supra memoravimus, et apprehendentes captivos, omnesque qui nudi erant, vestierunt de spoliis : cumque vestissent eos, et calceassent, et refecissent cibo ac potu, unxissentque propter laborem, et adhibuissent eis curam : quicumque ambulare non poterant, et erant imbecillo corpore, imposue-

7. 9. — ⁶ Ce prophète n'est pas autrement connu.

7. 10. — ⁷ Dans l'hébr. : servantes. N'y a-t-il donc pas parmi vous-mêmes des crimes contre Jéhova, votre Dieu.

7. 13. — ⁸ Cet exemple auquel on pourrait en joindre plusieurs autres, est une preuve que, quoique le culte des veaux d'or et des idoles fût établi dans Israël, les Israélites ne cessèrent jamais de reconnaître et d'honorer le Dieu de leurs pères.

runt eos jumentis, et adduxerunt Jericho. Civitatem palmarum ad fratres eorum, ipsique reversi sunt in Samariam.

16. Tempore illo misit rex Achaz ad regem Assyriorum, postulans auxilium.

17. Veneruntque Idumæi, et percusserunt multos ex Juda, et ceperunt prædam magnam.

18. Philistiim quoque diffusi sunt per urbes campestris, et ad meridiem Juda : ceperuntque Bethsames, et Aialon, et Gaderoth, Socho quoque, et Thamnan, et Gamzo, cum viculis suis, et habitaverunt in eis.

19. Humiliaverat enim Dominus Judam propter Achaz regem Juda, eo quod nudasset eum auxilio, et contemptui habuisset Dominum.

20. Adduxitque contra eum Thelgathphalnasar regem Assyriorum, qui et afflixit eum, et nullo resistente vastavit.

21. Igitur Achaz, spoliata domo Domini, et domo regum ac principum, dedit regi Assyriorum munera, et tamen nihil ei profuit.

22. Insuper et tempore angustie suæ auxit contemptum in Dominum, ipse per se rex Achaz.

23. Immolavit diis Damasci victimas percussoribus suis, et dixit :

des palmiers, vers leurs frères; après quoi ils s'en retournèrent à Samarie ⁹.

16. En ce même temps le roi Achaz envoya au roi ¹⁰ des Assyriens pour lui demander du secours.

17. Les Iduméens vinrent, tuèrent beaucoup de monde de Juda, et firent un grand butin.

18. Les Philistins se répandirent aussi par les villes de la campagne, et au midi de Juda : ils prirent Bethsamès ¹¹, Aialon, Gaderoth, Socho, Thamnan et Gamzo, avec leurs bourgades, et ils s'y établirent.

19. Car Dieu avait humilié Juda, à cause de son roi Achaz ¹², parce qu'il l'avait réduit ¹³ à être dénué de tout son secours ¹⁴ et qu'il avait méprisé le Seigneur.

20. Le Seigneur fit aussi venir contre lui Thelgathphalnasar, roi des Assyriens, qui le battit, et ravagea son pays, sans trouver aucune résistance ¹⁵.

21. Achaz prenant donc tout ce qu'il y avait dans la maison du Seigneur, et dans le palais du roi et des princes, fit des présents au roi des Assyriens; ce qui néanmoins ne lui servit de rien.

22. Mais de plus le roi Achaz, dans le temps même de sa plus grande affliction, fit paraître encore un plus grand mépris du Seigneur par cette action qu'il fit de lui-même.

23. Il immola des victimes aux dieux de Damas, qu'il regardait comme les auteurs

§. 15. — ⁹ Exemple remarquable d'humanité et de commisération.

§. 16. — ¹⁰ Dans l'hébr. : aux rois; entendez : au roi.

§. 18. — ¹¹ * ville célèbre dans l'histoire, et dont on a retrouvé les ruines au sud-ouest de Jérusalem.

§. 19. — ¹² Litt. : à cause d'Achaz, roi de Juda. — Dans l'hébr. : d'Israël, ce qu'il faut entendre dans un sens éloigné, ou : du roi, qui se conduisait avec autant d'impétu qu'un roi d'Israël.

¹³ Juda.

¹⁴ c'est-à-dire il l'avait rendu païen, et par là privé du secours de Dieu. Voy. 2. Moys. 32, 25.

§. 20. — ¹⁵ Dans l'hébr. : qui l'affligea, mais ne l'affermir pas. D'après 4. Rois, 16, 7, 8, Telgathphalnasar délivra Achaz des rois de Syrie et d'Israël. Mais ce barbare allié changea bientôt de dispositions, et marcha même contre Achaz, qui s'efforça d'en obtenir la paix en lui prodiguant les trésors du temple, de sa résidence et de la nation. — C'est ainsi que Dieu châtie les rois par la guerre, quand ils changent sa religion contre la religion à la mode de l'esprit du temps, qu'ils méprisent ses lois, et qu'ils servent les idoles qu'ils se sont faites à eux-mêmes. Puissent tous les rois avoir ces divers châtimens devant les yeux, afin qu'ils leur fassent comprendre que tout leur salut, la sûreté de leur pays au dedans et au dehors, repose sur la religion de leurs peuples, et que Dieu les rejette quand eux-mêmes ils rejettent Dieu et ses lois!

de son malheur¹⁶, et dit : Ce sont les dieux des rois de Syrie qui leur donnent secours. Je me les rendrai favorables par mes sacrifices, et ils m'assisteront; au lieu qu'au contraire ils furent cause de sa ruine et de celle de tout Israël¹⁷.

24. Achaz ayant donc pris tous les vases de la maison de Dieu, et les ayant brisés¹⁸, fit fermer les portes du temple de Dieu¹⁹; et il fit dresser des autels dans toutes les places de Jérusalem.

25. Il éleva aussi des autels dans toutes les villes de Juda pour y brûler de l'encens. Et ainsi il provoqua la colère du Seigneur le Dieu de ses ancêtres.

26. Pour le reste de ses actions et de toutes les choses qu'il fit, les premières et les dernières, il est écrit dans les Livres des rois de Juda et d'Israël.

27. Enfin Achaz s'endormit avec ses pères; et il fut enseveli dans la ville de Jérusalem : mais ils ne le mirent pas dans les tombeaux des rois d'Israël²⁰. Et Ezéchias, son fils, régna en sa place.

Dii regum Syriæ auxiliantur eis, quos ego placabo hostiis, et aderunt mihi, cum e contrario ipsi fuerint ruinæ ei, et universo Israel.

24. Dreptus itaque Achaz omnibus vasis domus Dei, atque fractis, clausit januas templi Dei, et fecit sibi altaria in universis angulis Jerusalem.

25. In omnibus quoque urbibus Juda exstruxit aras ad cremandum thus, atque ad iracundiam provocavit Dominum Deum patrum suorum.

26. Reliqua autem sermonum ejus, et omnium operum suorum priorum et novissimorum, scripta sunt in Libro regum Juda et Israel.

27. Dormivitque Achaz cum patribus suis, et sepelierunt eum in Civitate Jerusalem : neque enim receperunt eum in sepulchra regum Israel. Regnavitque Ezechias filius ejus pro eo.

CHAPITRE XXIX.

Ezéchias. Rétablissement du culte de Dieu.

1. Ezéchias commença donc à régner à l'âge de vingt-cinq ans¹; et il en régna vingt-neuf dans Jérusalem. Sa mère s'appela Abia, et était fille de Zacharie.

2. Il fit ce qui était agréable aux yeux du Seigneur, selon tout ce qu'avait fait David, son père.

3. Dès les premiers mois de la première

1. Igitur Ezechias regnare cœpit, cum viginti quinque esset annorum, et viginti novem annis regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus Abia, filia Zachariæ.

2. Fecitque quod erat placitum in conspectu Domini, juxta omnia que fecerat David pater ejus.

3. Ipse anno et mense primo

¶ 23. — ¹⁶ Litt. : ceux qui l'avaient frappé, — dans son opinion. C'est ainsi que l'impie se plaint toujours à rechercher hors de lui la cause de son infortune, quand il ne devrait la chercher qu'en lui-même, dans son cœur corrompu.

¹⁷ * Ils en furent cause, non par eux-mêmes; car les idoles ne sont rien (1. Cor. 8, 4.), mais parce que l'impiété d'Achaz attira sur lui les effets de la colère de Dieu (¶ 25.). En outre, dans les idoles c'étaient les démons qui se faisaient adorer (1. Cor. 10, 20 et les remarq.), et les démons ne cherchaient qu'à nuire au peuple de Dieu.

¶ 24. — ¹⁸ en ayant réduit le métal en pièces.

¹⁹ à la fin il ne toléra même plus le culte du vrai Dieu.

¶ 27. — ²⁰ * Même après la séparation du peuple de Dieu, en deux, le nom d'Israël est souvent employé dans les Ecritures pour désigner soit l'un soit l'autre de ces royaumes, quoique communément il soit mis pour le royaume des dix tribus.

¶ 1. — ¹ Sur l'histoire d'Ezéchias, voy. 4. Rois, ch. 18-20.

regni sui, aperuit valvas domus Domini, et instauravit eas :

4. adduxitque sacerdotes atque Levitas, et congregavit eos in plateau orientalem.

5. Dixitque ad eos : Audite me Levitæ, et sanctificamini, munda domum Domini Dei patrum vestrorum, et auferite omnem immunditiam de sanctuario.

6. Peccaverunt patres nostri, et fecerunt malum in conspectu Domini Dei nostri, derelinquentes eum : averterunt facies suas a tabernaculo Domini, et præbuerunt dorsum.

7. Clause runt ostia, quæ erant in porticu, et extinxerunt lucernas, incensumque non adoleverunt, et holocausta non obtulerunt in sanctuario Deo Israël.

8. Concitatus est itaque furor Domini super Judam et Jerusalem, tradiditque eos in commotionem, et in interitum, et in sibilum, sicut ipsi cernitis oculis vestris.

9. En, corruerunt patres nostri gladiis; filii nostri, et filiæ nostræ, et conjuges captivæ ductæ sunt, propter hoc scelus.

10. Nunc ergo placet mihi ut ineamus fœdus cum Domino Deo Israël, et avertet a nobis furorem iræ suæ.

11. Filii mei nolite negligere : vos elegit Dominus ut stetis coram eo, et ministretis illi, colatisque eum, et cremetis ei incensum.

12. Surrexerunt ergo Levitæ : Mahath filius Amasai, et Joel filius Azariæ, de filiis Caath. Porro de filiis Merari, Cis filius Abdi, et Azarias filius Jalaleel. De filiis autem Gersom, Joah filius Zemman, et Eden filius Joah.

13. At vero de filiis Elisaphan, Samri, et Jahiel. De filiis quoque Asaph, Zacharias, et Mathanias :

année de son règne, il fit ouvrir les grandes portes de la maison du Seigneur, et il les rétablit².

4. Il fit aussi venir les prêtres et les Lévités, et les assembla dans la place qui est à l'orient.

5. Et il leur parla ainsi : Ecoutez-moi, Lévités; purifiez-vous; nettoyez la maison du Seigneur le Dieu de vos pères, et ôtez toutes les impuretés³ du sanctuaire.

6. Nos pères ont péché, et ils ont commis le mal devant le Seigneur notre Dieu, en l'abandonnant. Ils ont détourné leur visage de son tabernacle, et lui⁴ ont tourné le dos.

7. Ils ont fermé les portes du vestibule⁵, et ils ont éteint les lampes; ils n'ont plus brûlé d'encens, et n'ont plus offert de victimes dans le sanctuaire au Dieu d'Israël.

8. Ainsi la colère de Dieu s'est enflammée, contre Juda et Jérusalem. Il les a livrés à tous les mauvais traitements, jusqu'à les faire périr, et il les a rendus l'objet de leurs railleries, comme vous le voyez vous-mêmes de vos propres yeux.

9. C'est ainsi que nos pères sont périés par l'épée, et que nos fils, nos filles et nos femmes ont été emmenés captifs en punition d'un si grand crime.

10. Je suis donc d'avis que nous renouvelions l'alliance avec le Seigneur le Dieu d'Israël; et il détournera la fureur de sa colère de dessus nous.

11. Mes enfants, ne vous montrez point négligents. Dieu vous a choisis pour paraître devant lui, pour le servir, pour lui rendre le culte qui lui est dû, et pour brûler de l'encens en son honneur.

12. Alors plusieurs Lévités se levèrent : d'entre les descendants de Caath, Mahath, fils d'Amasai, et Joël, fils d'Azarie; des descendants de Mérari, Cis, fils d'Abdi, et Azarias, fils de Jalaléel; des descendants de Gersom, Joah, fils de Zemman, et Eden, fils de Joah;

13. des descendants d'Elisaphan⁶, Samri, et Jahiel; des descendants d'Asaph, Zacharie et Mathanie;

ŷ. 3. — ² il les renouvela.

ŷ. 5. — ³ tout ce qui a rapport à l'idolâtrie.

ŷ. 6. — ⁴ Litt. : et ont tourné le dos — contre lui.

ŷ. 7. — ⁵ Le vestibule lui-même n'avait point de portes, mais les battants de la porte du sanctuaire peuvent être considérés comme les portes du vestibule.

ŷ. 13. — ⁶ qui était aussi des fils de Caath. 2. Moys. 6, 18. 22.

14. des descendants d'Héman, Jahiel, et Séméï; des descendants d'Idithun, Séméïas et Oziel.

15. Ils assemblèrent leurs frères, et s'étant sanctifiés, ils entrèrent dans le temple suivant l'ordre du roi et le commandement du Seigneur, pour le purifier.

16. Les prêtres entrèrent aussi dans le temple du Seigneur, pour le sanctifier; et ils ôtèrent tout ce qu'ils trouvèrent d'impur au dedans, et le portèrent dans le vestibule de la maison du Seigneur, où les Lévites le prirent pour le jeter dans le torrent de Cédron⁷.

17. Ils commencèrent le premier jour du premier mois à tout nettoyer; et le huitième jour du même mois ils entrèrent dans le portique du temple du Seigneur⁸. Ils employèrent *encore* huit jours à purifier le temple; et le seizième du même mois ils achevèrent ce qu'ils avaient commencé.

18. Ils se rendirent ensuite au palais du roi Ezéchias, et lui dirent: Nous avons sanctifié toute la maison du Seigneur, l'autel de l'holocauste, les vases sacrés, la table où l'on expose les pains avec tous les vaisseaux,

19. et tous les ustensiles du temple que le roi Achaz avait souillés durant son règne, depuis qu'il eut abandonné Dieu; et l'on a tout exposé devant l'autel du Seigneur.

20. Alors le roi Ezéchias se levant de grand matin, assembla les principaux de la ville, et monta dans la maison du Seigneur.

21. Ils offrirent donc ensemble sept taureaux et sept béliers, sept agneaux et sept boucs pour l'expiation des péchés, pour le royaume, pour le sanctuaire et pour Juda. Et il dit aux prêtres, descendants d'Aaron, d'offrir *tout cela* sur l'autel du Seigneur.

22. Les prêtres immolèrent donc les taureaux, et ils en prirent le sang qu'ils répandirent sur l'autel; ils immolèrent aussi des béliers, et en répandirent le sang sur l'au-

14. necnon de filiis Heman, Jahiel, et Semei: sed et de filiis Idithun, Semeias, et Oziel.

15. Congregaveruntque fratres suos, et sanctificati sunt, et ingressi sunt juxta mandatum regis et imperium Domini, ut expiarent domum Dei.

16. Sacerdotes quoque ingressi templum Domini ut sanctificarent illud, extulerunt omnem immunditiam, quam intro repererant in vestibulo domus Domini, quam tulerunt Levitæ, et asportaverunt ad torrentem Cedron foras.

17. Cœperunt autem prima die mensis primi mundare, et in die octavo ejusdem mensis ingressi sunt porticum templi Domini, expiaveruntque templum diebus octo, et in die sextadecima mensis ejusdem, quod cœperant impleverunt.

18. Ingressi quoque sunt ad Ezechiam regem, et dixerunt ei: Sanctificavimus omnem domum Domini, et altare holocausti, vasaque ejus, necnon et mensam propositionis cum omnibus vasis suis,

19. cunctamque templi supellectilem, quam polluerat rex Achaz in regno suo, postquam prævaricatus est: et ecce exposita sunt omnia coram altare Domini.

20. Consurgensque diluculo Ezechias rex, adunavit omnes principes civitatis, et ascendit in domum Domini:

21. obtuleruntque simul tauros septem, et arietes septem, agnos septem, et hircos septem, pro peccato, pro regno, pro sanctuario, pro Juda, dixitque sacerdotibus filiis Aaron ut offerrent super altare Domini.

22. Mactaverunt igitur tauros, et susceperunt sanguinem sacerdotum, et fuderunt illum super altare, mactaverunt etiam arietes,

7. 16. — 7* Les prêtres chargés de purifier la partie intérieure du temple, dans laquelle les Lévites ne pouvaient pas entrer, en portèrent les immondices dans le vestibule, afin que les Lévites les transportassent en un lieu impur, dans le torrent de Cédron.

8. 17. — 8 dans le sanctuaire même, après avoir purifié le parvis.

et illorum sanguinem super altare fuderunt, immolaveruntque agnos, et fuderunt super altare sanguinem.

23. Applicuerunt hircos pro peccato, coram rege et universa multitudine, imposueruntque manus suas super eos :

24. et immolaverunt illos sacerdotes, et asperserunt sanguinem eorum coram altare pro piaculo universi Israelis : pro omni quippe Israel præceperat rex ut holocaustum fieret, et pro peccato.

25. Constituit quoque Levitas in domo Domini, cum cymbalis, et psalteriis, et citharis, secundum dispositionem David regis, et Gad Videntis, et Nathan prophetæ : siquidem Domini præceptum fuit, per manum prophetarum ejus.

26. Steteruntque Levitæ tenentes organa David, et sacerdotes tubas.

27. Et jussit Ezechias ut offerrent holocausta super altare : cumque offerrentur holocausta, cœperunt laudes canere Domino, et clangere tubis, atque in diversis organis, quæ David rex Israel præparaverat, concerpere.

28. Omni autem turba adorante, cantores, et ii qui tenebant tubas, erant in officio suo, donec compleretur holocaustum.

29. Cumque finita esset oblatio, incurvatus est rex, et omnes qui erant cum eo, et adoraverunt.

30. Præcepitque Ezechias et principes Levitis, ut laudarent Dominum sermonibus David, et Asaph Videntis : qui laudaverunt eum magna lætitia, et incurvato genu adoraverunt.

31. Ezechias autem etiam hæc

tel; ils immolèrent de même les agneaux, et en répandirent le sang sur l'autel⁹.

23. Ils firent amener les boucs qui étaient pour le péché devant le roi et devant tout le monde, et ils leur imposèrent les mains¹⁰.

24. Les prêtres les immolèrent, et en répandirent le sang devant l'autel, pour l'expiation des péchés de tout Israël : car le roi avait commandé d'offrir l'holocauste pour tout Israël, et pour le péché.

25. Il établit aussi les Lévites dans la maison du Seigneur, avec les cymbales, les harpes et les guitares, en suivant ce que le roi David avait réglé par l'avis des prophètes Gad et Nathan : car c'était un ordre du Seigneur qui avait été donné par le ministère de ses prophètes¹¹.

26. Les Lévites se trouvèrent donc dans le temple; ils tenaient les instruments de David, et les prêtres avaient des trompettes.

27. Aussitôt Ezéchias commanda qu'on offrît les holocaustes sur l'autel; et lorsque l'on offrait des holocaustes, ils se mirent à chanter les louanges du Seigneur, à sonner des trompettes, et à jouer de diverses sortes d'instruments que David, roi d'Israël, avait inventés.

28. Et pendant que tout le peuple adorait, les chantres et ceux qui tenaient des trompettes s'acquittaient de leur devoir, jusqu'à ce que l'holocauste fût achevé.

29. L'oblation finie, le roi se prosterna, et tous ceux qui étaient avec lui, et ils adorèrent.

30. Ezéchias et les principaux de la cour commandèrent aux Lévites de chanter les louanges de Dieu, et de n'y employer que les paroles¹² de David et du prophète Asaph. Ils le firent avec grande joie, et s'étant mis à genoux, ils adorèrent.

31. Ezéchias ajouta encore ceci : Vous

ŷ. 23. — ⁹ Dans l'hébr. : et ils en arrosèrent l'autel

ŷ. 23. — ¹⁰ * confessant leurs péchés (3. Moys. 4, 15).—Un seul veau suffisait, selon la loi, pour le péché du peuple (3. Moys. 4, 14); mais le pieux roi, considérant la gravité des péchés (parmi lesquels l'idolâtrie était le principal), et la longueur du temps pendant lequel l'impunité avait dominé, choisit le nombre de sept hosties (ŷ. 21), comme un nombre sacré, très-propre à représenter la multitude.

ŷ. 25. — ¹¹ * Ce que David et les prophètes réglèrent et prescrivirent touchant le culte de Dieu, ne fut pas de leur invention, mais expressément ordonné de Dieu par l'organe de ses prophètes. Ainsi l'ordre établi pour les chœurs de musique (1. Par. 25.) n'est point du tout en opposition avec la loi de Moïse (4. Moys. 10, 10.), qui ne prescrivait que de sonner de la trompette.

ŷ. 30. — ¹² les Psaumes, — * dont plusieurs portent encore aujourd'hui dans leur titre le nom d'Asaph, soit qu'ils soient de lui, comme ce livre semble le mar-

avez empli vos mains ¹³ pour le Seigneur ; approchez-vous, et offrez des victimes et des louanges ¹⁴ dans la maison du Seigneur. Ainsi toute cette multitude offrit des hosties, des louanges et des holocaustes, avec un esprit rempli de dévotion.

32. Voici le nombre des holocaustes qui furent offerts : soixante et dix taureaux, cent bœufs, et deux cents agneaux.

33. Outre cela ils sanctifièrent *encore* ¹⁵ au Seigneur six cents bœufs et trois mille moutons.

34. Or il y avait *alors* peu de prêtres, et ils ne pouvaient suffire à ôter la peau des victimes destinées aux holocaustes : c'est pourquoi leurs frères les Lévites les aidèrent, jusqu'à ce que tout fût achevé, et que l'on eût consacré des prêtres ¹⁶ ; car il y a bien moins de cérémonies à faire pour purifier des Lévites, que pour consacrer des prêtres ¹⁷.

35. Ainsi l'on offrit beaucoup d'holocaustes, de graisse des hosties pacifiques, et de libations des holocaustes ; et l'on rétablit entièrement le culte de la maison du Seigneur.

36. Et Ezéchias avec tout son peuple témoigna une grande joie de ce que le ministère du culte du Seigneur était rétabli ; car la résolution de le faire en fut prise tout d'un coup ¹⁸.

addidit : Implestis manus vestras Domino, accedite, et offerte victimas, et laudes in domo Domini. Obtulit ergo universa multitudo hostias, et laudes, et holocausta, mente devota.

32. Porro numerus holocaustorum, quæ obtulit multitudo, hic fuit, tauros septuaginta, arietes centum, agnos ducentos.

33. Sanctificaveruntque Domino boves sexcentos, et oves tria millia.

34. Sacerdotes vero pauci erant, nec poterant sufficere ut pelles holocaustorum detraherent : unde et Levitæ fratres eorum adjuverunt eos, donec impleretur opus, et sanctificarentur antistites : Levitæ quippe faciliori ritu sanctificantur, quam sacerdotes.

35. Fuerunt ergo holocausta plurima, adipis pacificorum, et libamina holocaustorum : et completus est cultus domus Domini.

36. Lætatusque est Ezechias, et omnis populus, eo quod ministerium Domini esset expletum. De repente quippe hoc fieri placuerat.

CHAPITRE XXX.

Célébration de la pâque.

1. Ezéchias envoya aussi avertir tout Israël ¹ et Juda ; et il écrivit à ceux d'Ephraïm et de Manassé, pour les inviter à venir au

1. Misit quoque Ezechias ad omnem Israël et Judam : scripsitque epistolas ad Ephraïm et Ma-

quer ; soit que l'air et le chant sur lequel on les avait mis fussent de sa composition, et qu'ils eussent été chantés par l'école et le chœur où il présidait. *Synops.*

¶ 31. — ¹³ d'offrandes. Voy. 2. *Moys.* 28, 41. 3. *Rois*, 13, 33. note.

¹⁴ des sacrifices de demande et d'action de grâces. Voy. 3. *Moys.* 1. note 1.

¶ 33. — ¹⁵ comme victimes pacifiques (de demande et d'action de grâces).

¶ 34. — ¹⁶ c'est-à-dire jusqu'à ce qu'on eût trouvé un nombre suffisant d'hommes de la race d'Aaron, et qu'on les eût consacrés pour les fonctions du sacerdoce ; car durant ces temps d'oubli de Dieu qui venaient de s'écouler, les Aaronites s'étaient dispersés, et appliqués en partie à d'autres occupations, parce qu'ils ne trouvaient plus de ministère à remplir dans le temple.

¹⁷ Comp. 2. *Moys.* 29. 4. *Moys.* 8. Dans l'hébr. : car les Lévites étaient mieux disposés (plus zélés) pour se sanctifier que les prêtres.

¶ 36. — ¹⁸ à la hâte.

¶ 1. — ¹ Alors régnait dans Israël Osée, qui était moins impie que ses prédécesseurs, et qui, vraisemblablement parce qu'il avait été peu auparavant pressé par

nassen, ut venirent ad domum Domini in Jerusalem, et facerent Phase Domino Deo Israel.

2. Inito ergo consilio regis et principum, et universi cœtus Jerusalem, decreverunt ut facerent Phase mense secundo.

3. Non enim poterant facere in tempore suo, quia sacerdotes, qui possent sufficere sanctificati non fuerant, et populus nondum congregatus fuerat in Jerusalem.

4. Placuitque sermo regi, et omni multitudini.

5. Et decreverunt ut mitterent nuntios in universum Israel, de Bersabee usque Dan, ut venirent, et facerent Phase Domino Deo Israel in Jerusalem : multi enim non fecerant sicut lege præscriptum est.

6. Perrexeruntque cursores cum epistolis ex regis imperio, et principum ejus, in universum Israel et Judam, juxta id, quod rex jusserat, prædicantes : Filii Israel revertimini ad Dominum Deum Abraham, et Isaac, et Israel, et revertetur ad reliquias, quæ effugerunt manum regis Assyrium.

7. Nolite fieri sicut patres vestri et fratres, qui recesserunt a Domino Deo patrum suorum, qui tradidit eos in interitum, ut ipsi cernitis.

8. Nolite indurare cervices vestras, sicut patres vestri : tradite manus Domino, et venite ad sanctuarium ejus, quod sanctificavit in æternum : servite Domino Deo patrum vestrorum, et avertetur a vobis ira furoris ejus.

temple de Jérusalem, pour immoler la Pâque au Seigneur le Dieu d'Israël.

2. Car le roi et les princes et tout le peuple s'étant assemblés à Jérusalem, avaient arrêté qu'on la ferait au second mois ² ;

3. parce qu'ils n'avaient pu la faire en son temps ³, n'ayant pas assez de prêtres sanctifiés ⁴, et que le peuple n'était pas encore assemblé à Jérusalem.

4. Cette résolution ⁵ fut agréée du roi et de tout le monde.

5. Et ils ordonnèrent qu'on enverrait des courriers dans tout le royaume d'Israël, depuis Bersabée jusqu'à Dan, pour les inviter à venir célébrer la Pâque du Seigneur le Dieu d'Israël dans Jérusalem, parce que plusieurs ne l'avaient point célébrée comme il est ordonné par la loi ⁶.

6. Les courriers partirent par le commandement du roi et des princes, étant chargés de lettres; et ils passèrent dans tout Israël et Juda, publiant ce que le roi avait ordonné : Enfants d'Israël, revenez au Seigneur le Dieu d'Abraham, d'Isaac et d'Israël; et il reviendra aux restes qui ont échappé de la main des Assyriens ⁷.

7. Ne faites pas comme vos pères et vos frères qui se sont retirés du Seigneur le Dieu de leurs pères, qui les a livrés à la mort, comme vous voyez.

8. N'endurcissez pas vos cœurs comme vos pères ont fait; donnez les mains au Seigneur, et venez à son sanctuaire, qu'il a sanctifié pour jamais. Servez le Seigneur le Dieu de vos pères, et il détournera sa colère et sa fureur de dessus vous.

les Assyriens, permit par crainte que ses tribus allassent célébrer la Pâque à Jérusalem. — ² Selon d'autres, Osée, roi d'Israël, avec une partie notable de son peuple, avait déjà été emmené dans la captivité en Assyrie (Voy. 4. Rois, 17, 3-6), et Ezéchias invita les familles de ce royaume qui avaient été laissées, et qui étaient restées fidèles à Dieu. Voy. 7. 6.

7. 2. — ³ Pl. h. 29, 34. — ⁴ Le temps légal pour la célébration de la Pâque était le quatorzième jour du premier mois (2. Moys. 12, 6); mais il était aussi permis de la célébrer plus tard. Voy. 4. Moys. 9, 10.

7. 3. — ⁵ dans le premier mois.

⁴ pour offrir tous les sacrifices.

7. 4. — ⁵ Litt. : Cette parole, cette résolution.

7. 5. — ⁶ Le sens de ces paroles est qu'un grand nombre n'avaient pas célébré la Pâque, laquelle est cependant strictement commandée par la loi. Il est probable qu'il est ici fait allusion au règne d'Achaz, durant lequel la Pâque ni les autres fêtes ne purent être célébrées parce qu'il avait fermé les portes du temple.

7. 6. — ⁷ c'est-à-dire vers vous, qui n'avez pas été enlevés de votre pays. Voy. 4. Rois, 15. 19. 29. 1. Par. 5, 26.

9. Car si vous revenez au Seigneur, vos frères et vos enfants trouveront miséricorde auprès des maîtres qui les ont emmenés captifs, et ils reviendront en ce pays-ci, parce que le Seigneur votre Dieu est bon et porté à faire miséricorde; et il ne détournera point son visage de vous, si vous revenez à lui.

10. Les courriers faisaient diligence, et allaient de ville en ville dans toute la terre d'Ephraïm, de Manassé et de Zabulon; mais ces peuples se moquaient d'eux, et leur insultaient d'une manière insolente⁸.

11. Néanmoins il y en eut quelques-uns d'Aser, de Manassé et de Zabulon, qui suivirent l'avis qu'on leur donnait⁹, et vinrent à Jérusalem¹⁰.

12. Pour ce qui est du royaume de Juda, la main du Seigneur agit sur eux, et fit qu'ils n'eurent tous qu'un cœur pour accomplir la parole du Seigneur, selon les ordres du roi et des princes.

13. Ainsi beaucoup de peuples s'assemblèrent à Jérusalem, pour y célébrer la solennité des Azymes le second mois.

14. Et se levant, ils détruisirent les autels qui étaient à Jérusalem; ils mirent en pièces tout ce qui servait à offrir de l'encens aux idoles, et le jetèrent dans le torrent de Cédron.

15. Ils immolèrent donc la Pâque le quatorzième jour du second mois. Et enfin les prêtres et les Lévites qui s'étaient sanctifiés¹¹, offrirent des holocaustes dans la maison du Seigneur.

16. Et ils se mirent tous en leur rang, selon l'ordonnance et la loi de Moïse, l'homme de Dieu: et les prêtres recevaient de la main des Lévites le sang que l'on devait répandre,

17. parce qu'une grande partie du peuple ne s'était point sanctifiée: et c'est pour cela que les Lévites immolèrent la Pâque pour

9. Si enim vos reversi fueritis ad Dominum: fratres vestri, et filii habebunt misericordiam coram dominis suis, qui illos duxerunt captivos, et revertentur in terram hanc: pius enim et clemens est Dominus Deus vester, et non avertet faciem suam a vobis, si reversi fueritis ad eum.

10. Igitur cursores pergebant velociter de civitate in civitatem, per terram Ephraim et Manasse usque ad Zabulon, illis irridentibus et subsannantibus eos.

11. Attamen quidam viri ex Aser, et Manasse, et Zabulon, acquiescentes consilio, venerunt Jerusalem.

12. In Juda vero facta est manus Domini ut daret eis cor unum, ut facerent juxta præceptum regis et principum, verbum Domini.

13. Congregatique sunt in Jerusalem populi multi, ut facerent sollemnitatem azymorum, in mense secundo:

14. et surgentes destruxerunt altaria, quæ erant in Jerusalem, atque universa, in quibus idolis adolebatur incensum, subvertentes, projecerunt in torrentem Cedron.

15. Immolaverunt autem Phase quattadecima die mensis secundi. Sacerdotes quoque atque Levitæ tandem sanctificati, obtulerunt holocausta in domo Domini:

16. steteruntque in ordine suo, juxta dispositionem et legem Moysi hominis Dei: sacerdotes vero suscipiebant effundentem sanguinem de manibus Levitarum,

17. eo quod turba multa sanctificata non esset: et idcirco immolarent Levitæ Phase his, qui non

7. 10. — ⁸ C'est également ce qui arriverait aujourd'hui à des envoyés de ce genre, s'ils allaient parmi nos prétendus lettrés, qui, pareils à ces Israélites, n'admettent la loi de Dieu qu'autant qu'ils la trouvent d'accord avec leur propre raison ou déraison, les presser d'assister avec zèle aux fêtes chrétiennes. Tous les temps se ressemblent; et c'est pourquoi les châtimens de Dieu sont toujours les mêmes!

7. 11. — ⁹ Dans l'hébr.: qui s'humilièrent.

¹⁰ Il n'y en eut qu'un petit nombre, et vraisemblablement des gens pauvres et illettrés.

7. 15. — ¹¹ Dans l'hébr.: les prêtres eurent honte, se sanctifièrent et offrirent etc. C'est-à-dire ils eurent honte de leur négligence et de leur indifférence, lorsqu'ils virent l'empressement et le zèle du peuple.

occurrerant sanctificari Domino.

18. Magna etiam pars populi de Ephraïm, et Manasse, et Issachar, et Zabulon, quæ sanctificata non fuerat, comedit Pascha, non juxta quod scriptum est : et oravit pro eis Ezechias, dicens : Dominus bonus propitiabitur

19. cunctis, qui in toto corde requirunt Dominum Deum patrum suorum : et non imputabit eis quod minus sanctificati sunt.

20. Quem exaudivit Dominus, et placatus est populo.

21. Feceruntque filii Israel, qui inventi sunt in Jerusalem, solemnitatem azymorum septem diebus in lætitia magna, laudantes Dominum per singulos dies : Levitæ quoque et sacerdotes, per organa, quæ suo officio congruebant.

22. Et locutus est Ezechias ad cor omnium Levitarum, qui habebant intelligentiam bonam super Domino : et comederunt septem diebus solemnitatis, immolantes victimas pacificorum, et laudantes Dominum Deum patrum suorum.

23. Placuitque universæ multitudini ut celebrarent etiam alios dies septem : quod et fecerunt cum ingenti gaudio.

24. Ezechias enim rex Juda præbuerat multitudini mille tauros, et septem millia ovium : principes vero dederant populo tauros mille, et oves decem millia : sanctificata est ergo sacerdotum plurima multitudo.

25. Et hilaritate perfusa omnis turba Juda, tam sacerdotum et Levitarum, quam universæ fre-

ceux qui n'avaient pas assez pris de soin de se sanctifier au Seigneur ¹².

18. Une grande partie du peuple d'Ephraïm et de Manassé, d'Issachar et de Zabulon, qui ne s'était point non plus sanctifiée, ne laissa pas de manger la Pâque, ne suivant point en cela ce qui est écrit ¹³. Mais Ezéchias pria pour eux, et dit : Le Seigneur est bon ; il fera miséricorde

19. à tous ceux qui cherchent de tout leur cœur le Seigneur le Dieu de leurs pères ; et il ne leur imputera point ce défaut de sanctification.

20. Le Seigneur exauça ce prince, et se rendit favorable au peuple ¹⁴.

21. Ainsi les enfants d'Israël qui se trouvèrent à Jérusalem, célébrèrent la solennité des Azymes durant sept jours dans une grande joie, chantant tous les jours les louanges du Seigneur. Les Lévités et les prêtres firent aussi la même chose, en touchant les instruments qui étaient convenables à leur fonction.

22. Ezéchias parla au cœur de tous les Lévités qui avaient une vraie science en ce qui regarde le Seigneur ¹⁵ ; et ils mangèrent la Pâque durant les sept jours que dura cette fête, immolant des victimes d'action de grâces, et louant le Seigneur le Dieu de leurs pères.

23. Tout le monde fut aussi d'avis de célébrer encore sept autres jours de fête : ce qu'ils firent avec grande joie.

24. Car Ezéchias, roi de Juda, avait donné à tout ce monde mille taureaux et sept mille moutons ; et les principaux de la cour donnèrent au peuple mille taureaux et dix mille moutons. Ainsi il y eut une grande quantité de prêtres qui se purifièrent.

25. Et tout le peuple de Juda fut comblé de joie, tant les prêtres et les Lévités, que toute la multitude qui était venue d'Is-

ŷ. 17. — ¹² Un grand nombre d'entre le peuple étaient impurs, parce que les lois relatives à la pureté n'étaient plus observées. A raison de cette impureté, ils n'auraient pu célébrer la Pâque que dans le mois à venir (4. Moys. 9, 10, 11.) ; ce à quoi néanmoins ils n'étaient point tenus : seulement, ils ne devaient point, ce qui était d'ailleurs la fonction de chaque père de famille (2. Moys. 12. 6.), immoler eux-mêmes l'agneau pascal, mais le faire immoler par les Lévités, qui présentaient ensuite le sang aux prêtres pour en faire des aspersions.

ŷ. 18. — ¹³ ne s'étant point purifié (Voy. 4. Moys. 9, 10, 11.), mais quoique étant impur, comme le peuple de Juda.

ŷ. 20. — ¹⁴ il le tint pour pur, ainsi que cela résulte de ce qu'ils ne moururent point. — * La loi (4. Moys. 15, 31.) menace en effet de mort ceux qui mangeraient la Pâque sans être purifiés.

ŷ. 22. — ¹⁵ qui possédaient la connaissance du Seigneur ; il les exhorta à remplir leurs devoirs avec zèle.

raël; et les prosélytes ¹⁶ mêmes, tant de la terre d'Israël, que ceux qui demeuraient dans celle de Juda. 2. *Moys.* 12, 48.

26. Et il se fit une grande solennité à Jérusalem, telle qu'il n'y en avait point eu de semblable dans cette ville depuis le temps de Salomon, fils de David ¹⁷.

27. Enfin les prêtres et les Lévités se levèrent pour bénir le peuple ¹⁸; et leur voix fut exaucée, leur prière ayant pénétré jusque dans le sanctuaire du ciel.

quentiæ, quæ venerat ex Israel; proselytorum quoque de terra Israel, et habitantium in Juda.

26. Factaque est grandis celebritas in Jerusalem, qualis a diebus Salomonis filii David regis Israel in ea urbe non fuerat.

27. Surrexerunt autem sacerdotes atque Levitæ benedicentes populo: et exaudita est vox eorum: pervenitque oratio in habitaculum sanctum cæli.

CHAPITRE XXXI.

Extirpation de l'idolâtrie. Rétablissement des prêtres et des Lévités dans leurs anciennes prérogatives.

1. Toutes ces choses s'étant faites avec les cérémonies accoutumées, tous les Israélites qui se trouvèrent dans les villes de Juda sortirent, et brisèrent les idoles, abattirent les bois sacrés, ruinèrent les hauts lieux, et renversèrent les autels, non-seulement dans la terre de Juda et de Benjamin, mais aussi dans celle d'Ephraïm et de Manassé ¹, jusqu'à ce qu'ils eussent tout détruit. Après cette action tous les enfants d'Israël s'en retournèrent dans leurs héritages et dans leurs villes.

2. Et Ezéchias établit des compagnies de prêtres et de Lévités selon leurs divisions, chacun dans son office propre, tant des prêtres que des Lévités, pour les holocaustes et les sacrifices de paix, afin qu'ils pussent servir dans leur ministère, louer Dieu et chanter aux portes du camp du Seigneur ².

3. Et le roi pour sa part voulut que l'on prit sur son domaine de quoi offrir l'holocauste du matin et du soir, comme aussi pour celui des jours de sabbat, des premiers

1. Cumque hæc fuissent rite celebrata, egressus est omnis Israel, qui inventus fuerat in urbibus Juda, et fregerunt simulacra, succideruntque lucos, demoliti sunt excelsa, et altaria destruxerunt, non solum de universo Juda et Benjamin, sed et de Ephraïm quoque et Manasse, donec penitus everterent: reversique sunt omnes filii Israel in possessiones et civitates suas.

2. Ezechias autem constituit turmas sacerdotales et leviticæ per divisiones suas, unumquemque in officio proprio, tam sacerdotum videlicet quam Levitarum, ad holocausta et pacifica, ut ministrarent et confiterentur, canerentque in portis castrorum Domini.

3. Pars autem regis erat, ut de propria ejus substantia offerretur holocaustum, mane semper et vespere. Sabbatis quoque, et ca-

ŷ. 25. — ¹⁶ * Cette sorte de prosélytes qui avaient complètement embrassé le judaïsme, et reçu la circoncision (12. *Moys.* 12, 48.).

ŷ. 26. — ¹⁷ spécialement par rapport à la participation des dix tribus, qui après Salomon se séparèrent de Juda, et ne célébraient plus ses fêtes.

ŷ. 27. — ¹⁸ *Voy.* 4. *Moys.* 6, 24.

ŷ. 1. — ¹ * Ou bien le peuple fit cela par un mouvement irréflecti d'un zèle peu éclairé, sans l'ordre d'Ezéchias; ou bien il faut croire qu'Ezéchias avait l'assentiment d'Osée, roi d'Israël. Josias imita le zèle ardent d'Ezéchias. *Pl.* b. 34, 6. 9.

ŷ. 2. — ² c'est-à-dire dans le temple, qui est considéré comme le camp du Seigneur contre les ennemis du salut.

lendis, et solemnitatibus cæteris, sicut scriptum est in lege Moysi.

4. Præcepit etiam populo habitantium Jerusalem, ut darent partes sacerdotibus, et Levitis, ut possent vacare legi Domini.

5. Quod cum percrebuisset in auribus multitudinis, plurimas obtulere primitias filii Israel trumenti, vini et olei, mellis quoque: et omnium, quæ gignit humus, decimas obtulerunt.

6. Sed et filii Israel et Juda, qui habitabant in urbibus Juda, obtulerunt decimas bouum et ovium, decimasque sanctorum, quæ voverant Domino suo: atque universa portantes, fecerunt acervos plurimos.

7. Mense tertio cœperunt acervorum jacere fundamenta, et mense septimo compleverunt eos.

8. Cumque ingressi fuissent Ezechias et principes ejus, viderunt acervos, et benedixerunt Domino ac populo Israel.

9. Interrogavitque Ezechias sacerdotes et Levitas, cur ita jacerent acervi.

10. Respondit illi Azarias sacerdos primus de stirpe Sadoc, dicens: Ex quo cœperunt offerri primitiæ in domo Domini comedimus, et saturati sumus, et remanserunt plurima, eo quod benedixerit Dominus populo suo: reliquiarum autem copia est ista, quam cernis.

11. Præcepit igitur Ezechias ut prepararent horrea in domo Domini. Quod cum fecissent,

12. intulerunt tam primitias, quam decimas, et quæcumque voverant, fideliter. Fuit autem præ-

jours des mois et des autres solennités, ainsi qu'il est marqué dans la loi de Moÿse. 4. *Moÿs.* 28, 29.

4. Il commanda aussi au peuple qui demeurait à Jérusalem, de donner aux prêtres et aux Lévites leur part, afin qu'ils pussent se donner tout entiers à la loi de Dieu³.

5. Ce qui étant venu aux oreilles du peuple, les enfants d'Israël leur offrirent plusieurs prémices, du blé, du vin, de l'huile et du miel⁴, et leur donnèrent encore la dîme de tout ce que porte la terre.

6. Les enfants d'Israël et de Juda, qui demeuraient dans les villes de Juda, offrirent aussi la dîme des bœufs et des moutons, avec la dîme des choses sanctifiées qu'ils avaient vouées au Seigneur leur Dieu⁵; et portant tout cela, ils en firent plusieurs monceaux.

7. Ils commencèrent à faire ces monceaux le troisième mois, et ils les achevèrent le septième⁶.

8. Le roi et les principaux de sa cour étant entrés, virent ces monceaux, et ils en louèrent le Seigneur, et souhaitèrent des bénédictions au peuple d'Israël.

9. Ezéchias demanda aux prêtres et aux Lévites pourquoi ces monceaux demeuraient ainsi exposés.

10. Le grand prêtre Azarias, qui était de la race de Sadoc, répondit: Nous avons toujours vécu de ces prémices, depuis que l'on a commencé à les offrir au Seigneur, et nous en avons pris abondamment; cependant il en est encore resté beaucoup, parce que le Seigneur a béni son peuple; et cette grande abondance que vous voyez n'en est que les restes.

11. Ezéchias donna donc ordre que l'on préparât des greniers dans la maison du Seigneur⁷.

12. Ce qui étant fait, ils y portèrent fidèlement tant les prémices que les dîmes, et tout ce qui avait été offert; et l'on en

γ. 4. — ³ sans avoir à se mettre en peine de leur entretien.

γ. 5. — ⁴ Le miel ne pouvait s'offrir en sacrifice (3. *Moÿs.* 2, 11.); mais il n'était pas défendu d'en donner les prémices pour l'usage des prêtres. Sous le nom de miel, les Hébreux et plusieurs interprètes modernes, entendent toute espèce de fruits doux, comme les dattes, les figues, etc.

γ. 6. — ⁵ Voy. 3. *Moÿs.* 27, 30.

γ. 7. — ⁶ au troisième mois (juin) la moisson était terminée, et la vendange au septième (octobre), et on en offrait alors la dîme. Voy. 3. *Moÿs.* 27, 30.

γ. 11. — ⁷ Salomon avait autrefois construit des greniers, des magasins et des celliers dans les bâtiments du temple; mais, par l'incurie des rois et des prêtres, ils étaient détruits ou hors de service. Ezéchias les fit réparer, et en fit construire d'autres.

donna le soin au Lévite Chonénias, et à son frère Sémét en second⁸,

13. après lequel on établit encore pour gardes Jahiel, Azarias, Nahath, Asael, Jérimoth, Jozabad, Eliel, Jesmachias, Mahath et Banaïas, sous l'autorité⁹ de Chonénias et de Séméï, son frère, par l'ordre du roi 'Ezéchiass et d'Azarias, pontife de la maison de Dieu, auxquels on rendait compte de toutes choses¹⁰.

14. Le Lévite Coré, fils de Jemma, qui gardait la porte orientale, était préposé sur les dons qu'on offrait volontairement au Seigneur, et sur les prémices et autres choses que l'on offrait dans le sanctuaire¹¹.

15. Sous lui étaient Eden, Benjamin, Jésusé, Séméïas, Amarias et Séchéniass, dans les villes des prêtres, pour distribuer fidèlement à leurs confrères leur part, tant aux grands qu'aux petits,

16. et même aux enfants mâles depuis l'âge de trois ans et au-dessus¹², enfin à tous ceux qui avaient droit d'entrer dans le temple du Seigneur. Ces officiers avaient encore soin de tout ce que l'on devait distribuer chaque jour à ceux qui étaient en service et dans les divers offices, selon la distribution qu'on en avait faite,

17. aux prêtres mêmes pris selon l'ordre de leurs familles, et aux Lévites, à compter depuis vingt ans et au-dessus¹³, en les divisant par troupes selon leur ordre.

18. Enfin l'on prenait sur les choses qui avaient été offertes, des vivres pour toute la multitude, pour les femmes et pour les enfants, garçons ou filles.

19. Il y avait même des descendants d'Aaron dans la campagne et dans les faubourgs de toutes les villes¹⁴, qui avaient soin de ce qu'il fallait donner à tous les mâles qui descendaient des prêtres ou des Lévites.

fectus eorum Chonenias Levita, et Semei frater ejus, secundus,

13. post quem Jahiel, et Azarias, et Nahath, Asael, Jerimoth, Jozabad quoque, et Eliel, et Jesmachias, et Mahath, et Banaïas, præpositi sub manibus Chonenias, et Semei fratris ejus, ex imperio Ezechias regis et Azariae pontificis domus Dei, ad quos omnia pertinebant.

14. Core vero filius Jemma Levites et janitor orientalis portæ, præpositus erat iis quæ sponte offeriebantur Domino, primitiisque et consecratis in Sancta sanctorum.

15. Et sub cura ejus Eden, et Benjamin, Jesue, et Semeias, Amarias quoque et Sechenias, in civitatibus sacerdotum, ut fideliter distribuèrent fratribus suis partes, minoribus atque majoribus :

16. exceptis maribus ab annis tribus et supra, cunctis qui ingrediebantur templum Domini, et quidquid per singulos dies conducebatur in ministerio, atque observationibus juxta divisiones suas,

17. sacerdotibus per familias, et Levitis a vigesimo anno et supra, per ordines et turmas suas,

18. universæque multitudini, tam uxoribus, quam liberis eorum utriusque sexus, fideliter cibi, de his quæ sanctificata fuerant, præbebantur.

19. Sed et filiorum Aaron per agros, et suburbana urbium singularum, dispositi erant viri, qui partes distribuèrent universo sexui masculino de sacerdotibus et Levitis.

ŷ. 12. — ⁸ Litt. : le second — sous-intendant.

ŷ. 13. — ⁹ Litt. : sous la main, sous la surintendance.

¹⁰ auxquels appartenait la haute direction de toutes ces choses, ainsi que de tout le reste. Les mots : « auxquels... choses » ne sont pas dans l'hébreu.

ŷ. 14. — ¹¹ sur ce qui était offert pour le culte de Dieu même.

ŷ. 16. — ¹² Les enfants étaient allaités trois ans. Voy. 2. Mach. 7, 27.

ŷ. 17. — ¹³ * David (1. Par. 23, 24.) avait, au lieu de trente ou de vingt-cinq ans au moins qu'exigeait la loi (4. Moys. 4, 3; 8, 24), fixé à vingt ans l'âge où les Lévites commençaient à servir dans le temple.

ŷ. 19. — ¹⁴ des villes des Lévites, dont l'enceinte et le territoire, jusqu'à une certaine étendue, appartenait également aux Lévites.

20. Fecit ergo Ezechias univ-
ersa que diximus in omni Juda :
operatusque est bonum, et rec-
tum, et verum, coram Domino
Deo suo,

21. in universa cultura minis-
terii domus Domini, juxta legem
et cæremonias, volens requirere
Deum suum in toto corde suo :
fecitque et prosperatus est.

20. Ezéchias fit donc tout ce que nous
venons de dire dans toute l'étendue de
Juda ; et il fit ce qui était bon, droit et véri-
table en la présence du Seigneur son Dieu,

21. dans tout ce qu'il fit ou entreprit pour
le service de la maison du Seigneur, selon
la loi et les cérémonies, cherchant Dieu de
tout son cœur. Il le fit, et tout lui réussit
heureusement.

CHAPITRE XXXII.

Défaite de Sennachérib. Mort d'Ezéchias.

1. Post quæ et hujusmodi ve-
ritatem, venit Sennacherib rex
Assyriorum, et ingressus Judam,
obsedit civitates munitas, volens
eas capere.

2. Quod cum vidisset Ezechias,
venisse scilicet Sennacherib, et
totum belli impetum verti contra
Jerusalem,

3. inito cum principibus consi-
lio, virisque fortissimis, ut obtu-
rarent capita fontium, qui erant
extra urbem : et hoc omnium de-
cernente sententia,

4. congregavit plurimam multi-
tudinem, et obturaverunt cunctos
fontes, et rivum qui fluebat in
medio terræ, dicentes : Ne veniant
reges Assyriorum, et invenient
aquarum abundantiam.

5. Edificavit quoque, agens in-
dustrie, omnem murum, qui fue-
rat dissipatus, et extruxit turres
desuper, et forissecus alterum
murum : instauravitque Mello in
civitate David, et fecit universi
generis armaturam et clypeos :

6. constituitque principes bella-
torum in exercitu : et convocavit
universos in platea portæ civitatis

1. Après que toutes ces choses eurent été
fidèlement exécutées¹, Sennachérib, roi des
Assyriens, vint et entra dans Juda et assié-
gea les plus fortes places pour s'en rendre
maître. 4. *Rois*, 18, 13. *Eccli.* 48, 20. *Isai.*
36, 1.

2. Ezéchias voyant que Sennachérib s'a-
vançait, et que tout l'effort de la guerre
allait tomber sur Jérusalem,

3. tint conseil avec les principaux de la
cour et les plus braves officiers, s'il ne fal-
lait point boucher les sources des fontaines
qui étaient hors de la ville ; et tous en
ayant été d'avis,

4. il assembla beaucoup de monde, et ils
bouchèrent toutes les sources et le ruisseau²
qui coulait au milieu du pays, afin, disaient-
ils, que si les rois des Assyriens viennent,
ils ne trouvent pas beaucoup d'eau.

5. Il rebâtit aussi avec grand soin tous les
remparts qui avaient été ruinés, et il fit
faire des tours dessus, avec une autre en-
ceinte de murailles par dehors. Il rétablit
Mello³ en la ville de David, et donna ordre
que l'on fit toutes sortes d'armes et de bou-
cliers.

6. Il nomma ensuite des officiers pour
commander son armée ; puis, assemblant
tout le monde dans la place de la porte de la

ŷ. 1. — ¹ Dans l'hébr. : Après ces (paroles) actions et cette fidélité. Après qu'Eze-
chias eut, pour la gloire de Dieu, rétabli la religion, Dieu voulut éprouver sa fidélité
par l'invasion du roi d'Assyrie, et purifier sa vertu par les tribulations.

ŷ. 4. — ² Quelques-uns entendent le Cédron, que l'on détourna ; d'autres un canal
que l'on avait creusé.

³ la citadelle.

ville, il leur fit ce discours pour les animer :

7. Soyez braves, et conduisez-vous en gens de cœur : ne craignez point, et n'ayez point de peur du roi des Assyriens, ni de toute cette multitude qui l'accompagne ; car il y a beaucoup plus de monde avec nous qu'avec lui ⁴.

8. Tout ce qui est avec lui n'est qu'un bras de chair ; mais nous avons avec nous le Seigneur notre Dieu, qui nous secourt et combat pour nous. Le peuple prit un nouveau courage par ces paroles d'Ezéchias, roi de Juda.

9. Après cela Sennachérib, roi des Assyriens (qui assiégeait Lachis avec toute son armée), envoya quelques officiers à Jérusalem vers Ezéchias ⁵, roi de Juda, et à tout le peuple qui était dans la ville, pour leur dire :

10. Voici ce que vous mande Sennachérib, roi des Assyriens : Sur qui pouvez-vous vous appuyer, pour demeurer en repos assésés dans Jérusalem ?

11. Ne voyez-vous pas qu'Ezéchias vous trompe pour vous faire mourir de faim et de soif, vous assurant que le Seigneur votre Dieu vous délivrera de la main du roi des Assyriens ?

12. N'est-ce pas cet Ezéchias qui a renversé ses hauts lieux et ses ⁶ autels, et qui a publié un ordre dans Juda et dans Jérusalem, qui porte que vous ne devez adorer que devant un seul autel, et que vous y brûlerez aussi vos encens ?

13. Ignorez-vous ce que nous avons fait, moi et mes ancêtres, à tous les peuples de la terre ? Les dieux des nations et de toutes les provinces du monde ont-ils été assez forts pour les retirer de mes mains ?

14. Qui de tous les dieux des nations que mes ancêtres ont ravagées, a pu tirer son peuple de mes mains, pour que votre Dieu puisse aussi vous sauver d'une telle puissance ?

15. Prenez donc garde qu'Ezéchias ne vous trompe, et qu'il ne vous joue par une

ac locutus est ad cor eorum, dicens :

7. Viriliter agite, et confortamini : nolite timere, nec paveatis regem Assyriorum, et universam multitudinem quæ est cum eo : multo enim plures nobiscum sunt, quam cum illo.

8. Cum illo enim est brachium carneum : nobiscum Dominus Deus noster, qui auxiliator est noster pugnatque pro nobis. Confortatusque est populus hujusmodi verbis Ezechie regis Juda.

9. Quæ postquam gesta sunt, misit Sennacherib rex Assyriorum servos suos in Jerusalem (ipse enim cum universo exercitu obsidebat Lachis) ad Ezechiam regem Juda, et ad omnem populum qui erat in urbe, dicens :

10. Hæc dicit Sennacherib rex Assyriorum : In quo habentes fiduciam sedetis obsessi in Jerusalem ?

11. Num Ezechias decipit vos, ut tradat morti in fame et siti, affirmans quod Dominus Deus vester liberet vos de manu regis Assyriorum ?

12. Numquid non iste est Ezechias, qui destruxit excelsa illius, et altaria, et præcepit Juda et Jerusalem, dicens : Coram altari uno adorabitis, et in ipso comburetis incensum ?

13. An ignoratis quæ ego fecerim, et patres mei, cunctis terrarum populis ? Numquid prævaluerunt dii gentium, omniumque terrarum liberare regionem suam de manu mea ?

14. Quis est de universis diis gentium quas vastaverunt patres mei, qui potuerit eruere populum suum de manu mea, ut possit etiam Deus vester eruere vos de hac manu ?

15. Non vos ergo decipiat Ezechias, nec vana persuasione delu-

ŷ. 7. — ⁴ Avec nous sont Dieu et ses anges (ŷ. 8.). Comp. 4. Rois, 6, 16. 17.

ŷ. 9. — ⁵ Il faut soigneusement distinguer cette mission de Rabsacès envoyé du siège de Lachis à Ezéchias, pour lui faire entendre les menaces du roi d'Assyrie, de cette autre ambassade dont il est parlé au ŷ. 17, par laquelle Sennachérib fit porter du siège de Lobna à Ezéchias des lettres pleines de blasphèmes. Comp. 4. Rois, 18, 13 et les remarq.

ŷ. 12. — ⁶ de Dieu.

dat, neque credatis ei. Si enim nullus potuit deus cunctarum gentium atque regnorum liberare populum suum de manu mea, et de manu patrum meorum, consequenter nec Deus vester poterit eruere vos de manu mea.

16. Sed et alia multa locuti sunt servi ejus contra Dominum Deum, et contra Ezechiam servum ejus.

17. Epistolas quoque scripsit plenas blasphemiarum in Dominum Deum Israel, et locutus est adversus eum : Sicut dii gentium cæterarum non potuerunt liberare populum suum de manu mea, sic et Deus Ezechie eruere non poterit populum suum de manu ista.

18. Insuper et clamore magno, lingua judaica, contra populum qui sedebat in muris Jerusalem, personabat, ut terreret eos, et caperet civitatem.

19. Locutusque est contra Deum Jerusalem, sicut adversum deos populorum terræ, opera manuum hominum.

20. Oraverunt igitur, Ezechias rex, et Isaias filius Amos propheta, adversum hanc blasphemiam, ac vociferati sunt usque in cælum.

21. Et misit Dominus angelum, qui percussit omnem virum robustum, et bellatorem, et principem exercitus regis Assyriorum : reversusque est cum ignominia in terram suam. Cumque ingressus esset domum dei sui, filii qui egressi fuerant de utero ejus, interfecerunt eum gladio.

22. Salvavitque Dominus Ezechiam et habitatores Jerusalem de manu Sennacherib regis Assyriorum, et de manu omnium, et præstitit eis quietem per circuitum.

23. Multi etiam deferebant hostias et sacrificia Domino in Jerusalem, et munera Ezechie regi Juda : qui exaltatus est post hæc coram cunctis gentibus.

vaine persuasion ; ne croyez rien de ce qu'il vous dit. Si aucun dieu des nations ni des autres royaumes n'a pu délivrer son peuple de ma main, ni de celle de mes pères, votre Dieu conséquemment ne pourra non plus vous tirer de la mienne.

16. Ces officiers de Sennachérib dirent encore beaucoup d'autres choses contre le Seigneur et contre Ezéchias, son serviteur.

17. Il écrivit aussi des lettres pleines de blasphèmes contre le Seigneur et le Dieu d'Israël, et il parla ainsi contre lui : Comme les dieux des autres nations n'ont pu délivrer leur peuple de ma puissance, de même le Dieu d'Ezéchias ne pourra pas non plus sauver son peuple de ma puissance.

18. De plus, élevant sa voix de toutes ses forces, il parla en langue judaïque au peuple qui était sur les murailles de Jérusalem, pour l'épouvanter, et se rendre ainsi maître de la ville.

19. Il parla contre le Dieu de Jérusalem, comme il avait fait contre les dieux des peuples de la terre, qui sont l'ouvrage des mains des hommes.

20. Mais le roi Ezéchias et le prophète Isaié, fils d'Amos, opposèrent leurs prières à ces blasphèmes ⁷, et poussèrent des cris jusqu'au ciel.

21. Le Seigneur envoya un ange qui tua tout ce qu'il y avait de gens forts et propres à la guerre dans l'armée du roi des Assyriens, et le chef même qui la commandait ; en sorte que Sennachérib s'en retourna avec ignominie en son pays. Et étant entré dans le temple de son dieu, ses enfants qui étaient sortis de lui, le tuèrent de leur propre épée ⁸. Tob. 1, 21.

22. Le Seigneur délivra ainsi Ezéchias et les habitants de Jérusalem de la main de Sennachérib, roi des Assyriens, et de la main de tous leurs ennemis ; et il leur donna la paix avec leurs voisins.

23. Plusieurs même faisaient porter des victimes à Jérusalem, pour y offrir des sacrifices au Seigneur, et faisaient des présents à Ezéchias, roi de Juda, dont la réputation fut depuis fort grande parmi toutes les nations.

7. 20. — ⁷ Ils opposèrent aux blasphèmes d'humbles prières.

7. 21. — ⁸ Dieu punit l'orgueil, et exalte l'humilité.

24. En ce temps Ezéchias fut malade jusqu'à la mort; et il fit sa prière au Seigneur qui l'exauça, et il lui en donna un signe ⁹. 4. *Rois*, 20. 1. et suiv. *Isai.* 38, 1. et suiv.

25. Mais Ezéchias ne rendit pas à Dieu ce qu'il lui devait pour les biens qu'il avait reçus de lui, parce que son cœur s'éleva ¹⁰, et la colère de Dieu s'alluma, contre Juda et contre Jérusalem.

26. Il s'humilia ensuite avec tous les citoyens de Jérusalem, de ce que son cœur s'était élevé : c'est pourquoi la colère de Dieu ne vint point sur eux durant la vie d'Ezéchias.

27. Or Ezéchias fut un prince très-riche et très-glorieux. Il amassa de grands trésors d'argent, d'or et de pierreries, d'aromates, de toutes sortes d'armes et de vases de grand prix.

28. Il avait aussi de grands magasins de blé, de vin et d'huile, des étables et des écuries pour toutes sortes de gros bétail, et des bergeries pour ses troupeaux.

29. Et il fit bâtir des villes pour lui, parce qu'il avait une infinité ¹¹ de troupeaux de brebis, et de toutes sortes de grandes bêtes, et que le Seigneur lui avait donné une abondance extraordinaire de biens.

30. C'est ce même roi Ezéchias qui houcha la haute fontaine ¹² des eaux de Gihon ¹³, et les fit couler sous terre à l'occident de la ville de David ¹⁴, et qui réussit heureusement en toutes ses entreprises.

31. Néanmoins Dieu, pour le tenter, et pour faire voir tout ce qu'il avait dans son

24. In diebus illis ægrotavit Ezechias usque ad mortem, et oravit Dominum: exaudivitque eum, et dedit ei signum.

25. Sed non juxta beneficia, quæ acceperat, retribuit, quia elevatum est cor ejus: et facta est contra eum ira, et contra Judam et Jerusalem.

26. Humiliatusque est postea, eo quod exaltatum fuisset cor ejus, tam ipse, quam habitatores Jerusalem: et idcirco non venit super eos ira Domini in diebus Ezechiae.

27. Fuit autem Ezechias dives, et inclutus valde, et thesauros sibi plurimos congregavit argenti et auri et lapidis pretiosi, aromatum, et armorum universi generis, et vasorum magni pretii.

28. Apothecas quoque frumenti, vini, et olei, et præsepia omnium jumentorum, caulasque pecorum,

29. et urbes ædificavit sibi: habebat quippe greges ovium et armentorum innumerabiles, eo quod dedisset ei Dominus substantiam multam nimis.

30. Ipse est Ezechias, qui obturavit superiorem fontem aquarum Gihon, et avertit eas subter ad occidentem urbis David: in omnibus operibus suis fecit prospere quæ voluit.

31. Attamen in legatione principum Babylonis, qui missi fue-

γ. 24. — ⁹ un signe miraculeux. Dans l'hébr. : il lui parla (par le prophète Isate), et lui donna etc.

γ. 25. — ¹⁰ * au sujet des honneurs que lui rendaient les princes étrangers, et surtout de l'ambassade que lui envoya le roi de Babylone (γ. 31.), comp. 4. *Rois*, 20, 12.

γ. 29. — ¹¹ Dans l'hébr. : un très-grand nombre.

γ. 30. — ¹² D'autres trad. : l'écoulement des eaux, la source

¹³ étang au nord-ouest de Jérusalem.

¹⁴ * La ville de David était sur le mont Sion. Ezéchias, par des conduits souterrains, enfouit à une grande profondeur, conduisit les eaux du Gihon (γ. 1-4.) jusque sous le temple. Là était un vaste réservoir, creusé de main d'homme, d'où les eaux s'écoulaient à l'est, au sud, et dans le temple même pour le purifier des immondices et du sang des victimes, par des canaux connus des sacrificateurs et qui s'ouvraient à volonté. Des recherches toutes récentes ont constaté tous ces faits, qui servent à expliquer une multitude de passages des prophètes et des autres livres de l'Écriture (Comp. *Ezech.* 47, 1-12; *Zach.* 13, 1. et 14, 8 etc.). On a retrouvé encore sur le mont Sion des conduits se dirigeant de l'ouest à l'est. Du reste, ces réservoirs d'eau qui étaient sous le temple, existent encore sous la mosquée d'Omar, élevée sur l'emplacement du temple, et c'est de là que vient l'eau de la fontaine de Marie, à l'est du mont Moria, et de la fontaine de Siloé, au sud-est de la même montagne. Comp. 4. *Rois*, 25, 3. *Lam.* 2, 20. 4, 4. 5. 9. 10.

rant ad eum, ut interrogarent de portento, quod acciderat super terram, dereliquit eum Deus ut tentaretur, et nota fierent omnia quæ erant in corde ejus.

32. Reliqua autem sermonum Ezechias, et misericordiarum ejus, scripta sunt in visione Isaie filii Amos prophetæ, et in Libro regum Juda et Israel.

33. Dormivitque Ezechias cum patribus suis, et sepelierunt eum super sepulchra filiorum David : et celebravit ejus exequias universus Juda, et omnes habitatores Jerusalem : regnavitque Manasses filius ejus pro eo.

cœur¹⁵, se retira de lui dans cette ambassade de princes de Babylone, qui avaient été envoyés vers lui pour s'informer du prodige¹⁶ qui était arrivé sur la terre.

32. Pour le reste des actions d'Ezéchias, et de toutes ses bonnes œuvres, il est écrit dans les prophéties du prophète Isaïe, fils d'Amos, et dans le Livre des rois de Juda et d'Israël.

33. Et Ezéchias s'endormit avec ses pères, et on l'ensevelit dans un lieu plus élevé que les tombeaux des rois ses prédécesseurs¹⁷. Tout Juda et tout Jérusalem célébrèrent ses funérailles. Et Manassé, son fils, régna en sa place.

CHAPITRE XXXIII.

Manassé, sa captivité et sa pénitence. Amon. Josias.

1. Duodecim annorum erat Manasses cum regnare cœpisset, et quinquaginta quinque annis regnavit in Jerusalem.

2. Fecit autem malum coram Domino, juxta abominaciones gentium, quas subvertit Dominus coram filiis Israel :

3. et conversus instauravit excelsa, quæ demolitus fuerat Ezechias pater ejus : construxitque aras Baalim, et fecit lucos, et adoravit omnem militiam cœli, et coluit eam.

4. Edificavit quoque altaria in domo Domini, de qua dixerat Dominus : In Jerusalem erit nomen meum in æternum.

5. Edificavit autem ea cuncto exercitui cœli, in duobus atriis domus Domini.

1. Manassé avait douze ans quand il commença à régner, et il en régna cinquante-cinq à Jérusalem. 4. *Rois*, 21, 1.

2. Mais il fit le mal devant le Seigneur, suivant les abominations des peuples que le Seigneur avait exterminés¹ devant les enfants d'Israël.

3. Il rebâtit les hauts lieux que son père Ezéchias avait démolis : il dressa des autels à Baal ; il planta des bois profanes, et il adora toute la milice du ciel² et lui sacrifia.

4. Il bâtit aussi des autels dans la maison du Seigneur, de laquelle le Seigneur avait dit : Mon nom demeurera éternellement dans Jérusalem. 2. *Rois*, 7, 10.

5. Et il les éleva en l'honneur de toute l'armée du ciel³, dans les deux vestibules du temple du Seigneur⁴.

ÿ. 31. — ¹⁵ Dieu l'abandonna à lui-même pour l'éprouver, tellement que le secret orgueil qu'il nourrissait au fond du cœur, parut au grand jour.

¹⁶ de la rétrogradation de l'ombre du soleil. Voy. 4. *Rois*, 20, 9.

ÿ. 33. — ¹⁷ Litt. : des fils de David — par respect et par reconnaissance.

ÿ. 2. — ¹ Dans l'hébr. : expulsés.

ÿ. 3. — ² Manassé adora *Baal* ou le soleil, *Astarté* ou la lune, et tous les astres. Comp. 3. *Rois*, 21, 26.

ÿ. 5. — ³ de tous les astres.

⁴ dans le parvis du peuple et dans celui des prêtres. Selon quelques-uns, dans le parvis d'Israël et dans celui des gentils ; mais on ne voit nulle part dans l'Écriture qu'il y ait eu, dans le temple, un parvis des gentils avant la captivité de Babylone.

6. Il fit aussi passer ses fils par le feu dans la vallée de Bénennom. Il observait les songes; il suivait les augures; il s'adonnait à l'art de la magie; il avait auprès de lui des magiciens et des enchanteurs, et commit beaucoup de maux devant le Seigneur, qui en fut irrité.

7. Il mit aussi une idole taillée et une de fonte dans la maison du Seigneur ⁵, de laquelle Dieu avait dit, parlant à David et à Salomon, son fils : J'établirai mon nom pour jamais dans cette maison et dans Jérusalem, que j'ai choisie entre toutes les tribus d'Israël. 3. *Rois*, 8, 17.

8. Et je ne ferai plus sortir Israël de la terre que j'ai donnée à leurs pères, pourvu seulement qu'ils aient soin d'accomplir ce que je leur ai commandé, toute la loi, les cérémonies et les préceptes que je leur ai donnés par l'entremise de Moïse.

9. Manassé séduisit donc Juda et les habitants de Jérusalem, les porta à faire plus de mal que toutes les autres nations que le Seigneur avait détruites en présence des enfants d'Israël.

10. Et Dieu lui parla ⁶, à lui et à son peuple, et ils ne voulurent point l'écouter.

11. C'est pourquoi Dieu fit venir sur eux les princes de l'armée du roi des Assyriens, qui, après avoir pris Manassé, lui mirent les fers aux pieds et aux mains, et l'emmenèrent à Babylone ⁷.

12. Manassé, réduit dans cette grande extrémité, pria le Seigneur son Dieu, et il conçut un très-vif repentir en la présence du Dieu de ses pères.

13. Il lui adressa ses gémissements et ses instantes supplications; et le Seigneur exauça sa prière, et le ramena à Jérusalem dans son royaume ⁸; et Manassé reconnut que le Seigneur était le vrai Dieu.

14. Après cela il fit travailler à la muraille qui est hors de la ville de David, à l'occident de Gihon ⁹ dans la vallée, depuis l'entrée de la porte des poissons, continuant

6. *Transireque fecit filios suos per ignem in Valle Benennom : observabat somnia, sectabatur auguria, maleficus artibus inserviebat, habebat secum magos, et incantatores : multaque mala operatus est coram Domino, ut irretaret eum :*

7. *Sculptile quoque et conflatile signum posuit in domo Dei, de qua locutus est Deus ad David, et ad Salomonem filium ejus, dicens : In domo hac et in Jerusalem, quam elegi de cunctis tribubus Israel, ponam nomen meum in sempiternum.*

8. *Et moveri non faciam pedem Israel de terra, quam tradidi patribus eorum : ita dumtaxat si custodierint facere quæ præcepi eis, cunctamque legem et cæremonias, atque judicia per manum Moysi.*

9. *Igitur Manasses seduxit Judam, et habitatores Jerusalem, ut facerent malum super omnes gentes, quas subverterat Dominus a facie filiorum Israel.*

10. *Locutusque est Dominus ad eum, et ad populum illius, et attendere noluerunt.*

11. *Idecirco superinduxit eis principes exercitus regis Assyriorum : ceperuntque Manassen, et vinctum catenis atque compedibus duxerunt in Babylonem.*

12. *Qui postquam coangustatus est, oravit Dominum Deum suum : et egit pœnitentiam valde coram Deo patrum suorum.*

13. *Deprecatusque est eum, et obsecravit intente : et exaudivit orationem ejus, reduxitque eum Jerusalem in regnum suum, et cognovit Manasses quod Dominus ipse esset Deus.*

14. *Post hæc ædificavit murum extra civitatem David, ad occidentem Gihon in convalle, ab introitu portæ piscium per circui-*

ŷ. 7. — ⁵ * dans le sanctuaire, à la place de l'arche.

ŷ. 10. — ⁶ * par ses prophètes.

ŷ. 11. — ⁷ Thartan, général en chef de Sargan, fut envoyé contre Manassé, *Isaïe*, 20.

ŷ. 13. — ⁸ * On ne sait pas combien de temps dura la captivité de Manassé; mais l'Écriture laisse assez entendre qu'elle ne fut pas de longue durée.

ŷ. 14. — ⁹ une vallée au sud-est, près de Jérusalem.

tum usque ad Ophel, et exaltavit illum vehementer : constituitque principes exercitus in cunctis civitatibus Juda munitis :

15. et abstulit deos alienos, et simulacrum de domo Domini : aras quoque, quas fecerat in monte domus Domini, et in Jerusalem, et projecit omnia extra urbem.

16. Porro instauravit altare Domini, et immolavit super illud victimas, et pacifica; et laudem : præcepitque Judæ ut serviret Domino Deo Israel.

17. Attamen adhuc populus immolabat in excelsis Domino Deo suo.

18. Reliqua autem gestorum Manasse : et obsecratio ejus ad Deum suum : verba quoque Videntium, qui loquebantur ad eum in nomine Domini Dei Israel, continentur in sermonibus regum Israel.

19. Oratio quoque ejus et exauditio, et cuncta peccata atque contemptus, loca etiam in quibus ædificavit excelsa, et fecit lucos et statuas, antequam ageret poenitentiam, scripta sunt in sermonibus Hozai.

20. Dormivit ergo Manasses cum patribus suis, et sepelierunt eum in domo sua : regnavitque pro eo filius ejus Amon.

21. Viginti duorum annorum erat Amon cum regnare cœpisset, et duobus annis regnavit in Jerusalem.

22. Fecitque malum in conspectu Domini sicut fecerat Manasses pater ejus : et cunctis idolis, quæ Manasses fuerat fabricatus, immolavit atque servivit.

23. Et non est reveritus faciem Domini, sicut reveritus est Manasses pater ejus : et multo majora deliquit.

l'enceinte jusqu'à Ophel¹⁰; et il éleva fort cette muraille. Il mit aussi des officiers de l'armée dans toutes les places fortes de Juda.

15. Il ôta les dieux étrangers et l'idole de la maison du Seigneur. Il détruisit les autels qu'il avait fait faire sur la montagne de la maison du Seigneur et dans Jérusalem, et il fit jeter tout hors de la ville.

16. Il rétablit aussi l'autel du Seigneur, et il y immola des victimes et des hosties pacifiques¹¹ et d'action de grâces; et il ordonna à Juda de servir le Seigneur le Dieu d'Israël.

17. Cependant le peuple immolait encore sur les hauts lieux au Seigneur son Dieu¹².

18. Le reste des actions de Manassé, la prière qu'il fit à son Dieu¹³, et les remontrances qui lui furent faites par les prophètes qui lui parlaient de la part du Seigneur le Dieu d'Israël, sont rapportés dans les Livres des rois d'Israël.

19. La prière aussi qu'il fit à Dieu, et la manière dont Dieu l'exauça, tous les crimes qu'il commit et le mépris de Dieu, les hauts lieux qu'il fit construire, les bois profanes qu'il planta, et les statues qu'il y érigea avant sa pénitence, sont écrits dans les livres d'Hozai¹⁴.

20. Manassé s'endormit donc avec ses pères, et il fut enseveli dans sa maison. Son fils Amon régna au lieu de lui.

21. Amon avait vingt-deux ans quand il commença à régner; et il régna deux ans dans Jérusalem.

22. Il fit le mal en la présence du Seigneur, comme Manassé son père; et il sacrifia à toutes les idoles que Manassé avait fait faire, et il les adora.

23. Et il ne respecta point le Seigneur, comme son père Manassé l'avait respecté; mais il commit des crimes beaucoup plus grands.

¹⁰ c'est-à-dire à la colline, une partie de la montagne de Sion.

§. 16. — ¹¹ à savoir des sacrifices de paix et de louanges (de joie et de prière)

§. 17. — ¹² * lui rendant un culte qui n'était ni superstitieux ni profane, mais illicite, parce que Dieu ne voulait recevoir de culte public que dans son temple.

§. 18. — ¹³ * Nous avons sous le nom de Manassé une prière, qui est comme l'expression de son repentir; mais elle ne se lit pas dans l'hébreu, et elle n'est reçue ni dans le canon des Juifs, ni dans celui de l'Eglise.

§. 19. — ¹⁴ * Selon quelques-uns, Isaïe; mais dans le texte, le nom d'Isaïe et celui de ce prophète ne sont pas écrits de la même manière.

24. Ses serviteurs conspirèrent contre lui, et le tuèrent dans sa maison.

25. Mais le reste du peuple ayant fait mourir tous ceux qui avaient tué Amon, établit roi Josias, son fils, au lieu de lui.

24. Cumque conjurassent adversus eum servi sui, interfece-runt eum in domo sua.

25. Porro reliqua populi multitudo, cæsis iis qui Amon percusserant, constituit regem Josiam filium ejus pro eo.

CHAPITRE XXXIV.

Piété de Josias. Découverte du livre de la loi. Renouveau de l'alliance.

1. Josias avait huit ans quand il commença à régner; et il régna trente et un ans à Jérusalem. 4. *Rois*, 22, 1.

2. Il fit ce qui était juste en la présence du Seigneur, et il marcha dans les voies de David, son père, sans se détourner ni à droite ni à gauche.

3. Dès la huitième année de son règne, n'étant encore qu'un enfant ¹, il commença à chercher le Dieu de David, son père. Et la douzième année après qu'il eut commencé à régner, il purifia Juda et Jérusalem des hauts lieux, des bois profanes, des idoles et des figures de sculpture ².

4. Il fit détruire en sa présence les autels de Baal, et briser les idoles ³ qu'on avait posées dessus. Il fit encore abattre les bois profanes, et mit en pièces les idoles ⁴, et en jeta tous les morceaux sur les tombeaux de ceux qui avaient accoutumé de leur offrir des victimes.

5. De plus, il brûla les os des prêtres ⁵ sur les autels des idoles, et il purifia Juda et Jérusalem.

6. Il renversa encore tout dans les villes de Manassé, d'Ephraïm et de Siméon, jusqu'à Nephthali ⁶.

1. Octo annorum erat Josias cum regnare cœpisset, et triginta et uno anno regnavit in Jerusalem.

2. Fecitque quod erat rectum in conspectu Domini, et ambulavit in viis David patris sui : non declinavit neque ad dexteram, neque ad sinistram.

3. Octavo autem anno regni sui, cum adhuc esset puer, cœpit quærere Deum patris sui David : et duodecimo anno postquam regnare cœperat, mundavit Judam et Jerusalem ab excelsis, et lucis, simulacrisque et sculptilibus.

4. Destrueruntque coram eo aras Baalim : et simulacra, quæ superposita fuerant, demoliti sunt : lucos etiam, et sculptilia succidit atque comminuit : et super tumulos eorum, qui eis immolare consueverant, fragmenta dispersit.

5. Ossa præterea sacerdotum combussit in altaribus idolorum, mundavitque Judam et Jerusalem.

6. Sed et in urbibus Manasse, et Ephraïm, et Simeon, usque Nephthali, cuncta subvertit.

† 3. — ¹ étant âgé de seize ans, et ayant déjà l'administration de son royaume, parce que la tutelle ne durait que jusqu'à treize ans. *Synops.* — Il semble que cette réflexion est placée ici pour sa louange, comme si l'auteur sacré voulait dire qu'à un âge même encore si peu avancé, où la volupté du culte des idoles eût pu si aisément soulever les passions du jeune roi, et l'entraîner à l'apostasie, il avait néanmoins montré le plus grand zèle pour le Seigneur. *Chrys.*

² des statues des dieux taillées et jetées en fonte, comme porte l'hébr.

† 4. — ³ Quelques-uns selon l'hébr. : les colonnes du soleil.

⁴ Dans l'hébr. : les idoles taillées et jetées en fonte.

† 5. — ⁵ des prêtres des idoles.

† 6. — ⁶ Même dans le royaume d'Israël, dont les habitants avaient été pour la

7. Cumque altaria dissipasset, et lucos, et sculptilia contrivisset in frusta, cunctaque delubra demolitus esset de universa terra Israel, reversus est in Jerusalem.

8. Igitur anno octavodecimo regni sui, mundata jam terra, et templo Domini, misit Saphan filium Eseliæ, et Maasiam principem civitatis, et Joha filium Joachaz a commentariis, ut instaurarent domum Domini Dei sui.

9. Qui venerunt ad Helciam sacerdotem magnum : acceptamque ab eo pecuniam, quæ illata fuerat in domum Domini, et quam congregaverant Levitæ, et janitores, de Manasse, et Ephraim, et universis reliquiis Israel, ab omni quoque Juda, et Benjamin, et habitatoribus Jerusalem,

10. tradiderunt in manibus eorum qui præerant operariis in domo Domini, ut instaurarent templum, et infirma quæque sarcirent.

11. At illi dederunt eam artificibus, et cæmentariis, ut emerent lapides de lapidinis, et ligna ad commissuras ædificii, et ad contignationem domorum, quas destruxerant reges Juda.

12. Qui fideliter cuncta faciebant. Erant autem præpositi operantium, Jahath et Abdias de filiis Merari, Zacharias et Mosollam de filiis Caath, qui urgebant opus : omnes Levitæ scientes organis canere.

13. Super eos vero, qui ad diversos usus onera portabant, erant scribæ, et magistri de Levitis janitores.

14. Cumque efferrent pecuniam, quæ illata fuerat in templum Domini, reperit Helcias sacerdos librum legis Domini per manum Moysi.

7. Et après qu'il eut renversé les autels et les bois profanes, et qu'il eut mis en pièces les idoles et ruiné tous leurs temples dans toute la terre d'Israël, il s'en revint à Jérusalem.

8. Ainsi l'an dix-huit de son règne, ayant déjà purifié la terre et le temple du Seigneur, il envoya Saphan, fils d'Esélie, et Maasias, gouverneur de la ville, et Joha, fils de Joachaz, son secrétaire, pour rétablir la maison du Seigneur son Dieu⁸,

9. lesquels étant venus trouver le grand prêtre Helcias, et ayant reçu de lui l'argent qui avait été porté en la maison du Seigneur, et que les Lévités et les portiers avaient recueilli de Manassé et d'Ephraïm, et de tout ce qui était resté d'Israël, et encore de tout Juda et Benjamin, et de tous ceux qui demeuraient à Jérusalem,

10. ils le mirent entre les mains de ceux qui faisaient travailler les ouvriers dans le temple pour le rétablir, et pour en réparer toutes les ruines.

11. Et ceux-ci donnèrent cet argent à des ouvriers et à des tailleurs de pierres, afin qu'ils en achetassent des pierres des carrières, et du bois pour la charpente, et pour faire les planchers des maisons que les rois de Juda avaient détruites.

12. Et ces officiers s'acquittaient fidèlement de toutes choses. Or ceux qui avaient soin de faire travailler les ouvriers, et qui pressaient l'ouvrage, étaient Jahath et Abdias, de la race de Mérari; Zacharie et Mosolla, de la race de Caath, tous Lévités qui savaient jouer des instruments.

13. Mais ceux qui portaient les fardeaux pour divers usages, étaient commandés par des scribes, des juges et des portiers de l'ordre des Lévités⁹.

14. Or comme l'on transférait l'argent qui avait été porté au temple du Seigneur, le pontife Helcias trouva le livre de la loi du Seigneur de la main de Moïse.

plupart emmenés captifs en Assyrie, il détruisit tout ce qui avait rapport au culte des idoles.

ÿ. 7. — ⁷ Dans l'hébr. : les colonnes du soleil, les colonnes érigées en l'honneur du soleil, images de ses rayons.

ÿ. 8. — ⁸ Plus de deux cents ans s'étaient écoulés depuis la restauration du temple par Joas (24, 4.), et durant cet espace de temps tout l'édifice avait souffert de grands dommages. Voy. ÿ. 11.

ÿ. 13. — ⁹ D'autres trad. l'hébr. : (Et ces mêmes Lévités) étaient encore préposés aux portefaix, et ils étaient inspecteurs des ouvriers employés à tous les travaux et parmi les Lévités (d'autres) étaient scribes, magistrats et portiers.

15. Et il dit au secrétaire Saphan : J'ai trouvé le livre de la loi du Seigneur dans le temple ¹⁰. Et il le lui mit entre les mains.

16. Et Saphan porta ce livre au roi; et lui rendant compte de tout, il lui dit : Ce que vous aviez commandé à vos serviteurs s'exécute fidèlement.

17. Ils ont ramassé tout l'argent qu'ils ont trouvé dans la maison du Seigneur, et ils l'ont donné à ceux qui veillent sur les ouvriers, et sur les gens de métiers qui font divers ouvrages.

18. Outre cela le pontife Helcias m'a encore chargé de ce livre. Et il le lut devant le roi.

19. Le roi ayant entendu les paroles de la loi, déchira ses vêtements :

20. et il donna ses ordres à Helcias, à Ahicam, fils de Saphan, à Abdon, fils de Micha, à Saphan, secrétaire, et à Asaas, serviteur du roi, et leur dit :

21. Allez, et priez ¹¹ le Seigneur pour moi et pour ce qui reste d'Israël et de Juda, sur tout ce qui est écrit dans ce livre qui a été trouvé; car la colère du Seigneur est prête de fondre sur nous, parce que nos pères n'ont point écouté les paroles du Seigneur, et n'ont point accompli ce qui a été écrit dans ce livre.

22. Helcias et les autres qui avaient été envoyés par le roi, s'en allèrent donc trouver la prophétesse Oлда, femme de Sellum, fils de Thecuath, fils de Hasra, gardien des vêtements, laquelle demeurait à Jérusalem dans la seconde partie de la ville, et ils lui dirent ce que nous venons de rapporter ci-dessus.

23. Oлда leur répondit : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël : Dites à l'homme qui vous a envoyés vers moi :

24. Le Seigneur a dit : Je vais faire tomber sur ce lieu et sur ses habitants les maux et toutes les malédictions qui sont écrites dans ce livre qui a été lu devant le roi de Juda,

25. parce qu'ils m'ont abandonné, et qu'ils ont sacrifié aux dieux étrangers, et qu'ils m'ont irrité par toutes les œuvres de leurs mains. C'est pourquoi ma fureur se répandra sur ce lieu, et elle ne s'apaisera point.

15. Et ait ad Saphan scribam : Librum legis inveni in domo Domini. Et tradidit ei.

16. At ille intulit volumen ad regem, et nuntiavit ei dicens : Omnia quæ dedisti in manu servorum tuorum, ecce complentur.

17. Argentum, quod repertum est in domo Domini, conflaverunt : datumque est præfectis artificum, et diversa opera fabricantur.

18. Præterea tradidit mihi Helcias sacerdos hunc librum. Quem cum rege præsentem recitasset,

19. audissetque ille verba legis, scidit vestimenta sua :

20. et præcepit Helciæ, et Ahicam filio Saphan, et Abdon filio Micha, Saphan quoque scribæ, et Asaæ servo regis, dicens :

21. Ite, et orate Dominum pro me, et pro reliquiis Israel et Juda, super universis sermonibus libri istius, qui repertus est : magnus enim furor Domini stillavit super nos, eo quod non custodierint patres nostri verba Domini, ut facerent omnia quæ scripta sunt in isto volumine.

22. Abiit ergo Helcias, et hi qui simul a rege missi fuerant, ad Oldam prophetidem, uxorem Sellum filii Thecuath, filii Hasra custodis vestium : quæ habitabat in Jerusalem in secunda : et locuti sunt ei verba, quæ supra narra vimus.

23. At illa respondit eis : Hæc dicit Dominus Deus Israel : Dicite viro, qui misit vos ad me :

24. Hæc dicit Dominus : Ecce ego inducam mala super locum istum, et super habitatores ejus, cunctaque maledicta, quæ scripta sunt in libro hoc, quem legerunt coram rege Juda.

25. Quia dereliquerunt me, et sacrificaverunt diis alienis, ut me ad iracundiam provocarent in cunctis operibus manuum suarum, idcirco stillabit furor meus super locum istum, et non extinguetur.

ŷ. 15. — ¹⁰ * Sur ce fait et toutes les circonstances qui l'accompagnent voy. 4. Rois, 22, 8. et suiv. et les remarq.

ŷ. 21. — ¹¹ Proprement : interrogez.

26. Ad regem autem Juda, qui misit vos pro Domino deprecando, sic loquimini : Hæc dicit Dominus Deus Israel : Quoniam audisti verba voluminis,

27. atque emollitum est cor tuum, et humiliatus es in conspectu Dei, super his quæ dicta sunt contra locum hunc, et habitatores Jerusalem, reveritusque faciem meam, scidisti vestimenta tua, et flevistis coram me : ego quoque exaudivi te, dicit Dominus.

28. Jam enim colligam te ad patres tuos, et infereris in sepulchrum tuum in pace : nec videbunt oculi tui omnè malum, quod ego inducturus sum super locum istum, et super habitatores ejus. Retulerunt itaque regi cuncta quæ dixerat.

29. At ille convocatis universis majoribus natu Juda et Jerusalem,

30. ascendit in domum Domini, unaque omnes viri Juda et habitatores Jerusalem, sacerdotes et Levitæ, et cunctus populus a minimo usque ad maximum. Quibus audientibus in domo Domini, legit rex omnia verba voluminis :

31. et stans in tribunali suo, percussit fœdus coram Domino, ut ambularet post eum, et custodiret præcepta, et testimonia, et justificationes ejus, in toto corde suo, et in tota anima sua, faceretque quæ scripta sunt in volumine illo, quod legerat.

32. Adjuravit quoque super hoc omnes qui reperti fuerant in Jerusalem et Benjamin : et fecerunt habitatores Jerusalem juxta pactum Domini Dei patrum suorum.

33. Abstulit ergo Josias cunctas abominationes de universis regionibus filiorum Israel : et fecit omnes, qui residui erant in Israel, servire Domino Deo suo. Cunctis diebus ejus non recesserunt à Domino Deo patrum suorum.

26. Quant au roi de Juda qui vous a envoyés pour implorer par vos prières la miséricorde du Seigneur¹², vous lui direz : Voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël : Parce que vous avez écouté les paroles de ce livre,

27. que votre cœur en a été attendri, et que vous vous êtes humilié devant Dieu, en entendant les maux dont Dieu menace ce lieu-ci et les habitants de Jérusalem; et parce que vous avez été touché de ma crainte, que vous avez déchiré vos vêtements, et que vous avez pleuré devant moi, je vous ai aussi exaucé, dit le Seigneur.

28. C'est pourquoi je vous ferai reposer avec vos pères; vous serez mis en paix dans votre tombeau, et vos yeux ne verront point tous les maux que je dois faire tomber sur cette ville et sur ses habitants. Ils vinrent donc rapporter au roi tout ce que cette prophétesse leur avait dit. 4. Rois, 23, 1.

29. Et le roi ayant fait assembler tous les anciens de Juda et de Jérusalem,

30. il monta à la maison du Seigneur, accompagné de tous les hommes de Juda et des citoyens de Jérusalem, des prêtres, des Lévites et de tout le peuple, depuis le plus petit jusqu'au plus grand. Ils se mirent tous à écouter dans la maison du Seigneur; et le roi leur lut toutes les paroles de ce livre.

31. Et se tenant debout dans son tribunal, il fit alliance avec le Seigneur, pour marcher après lui dans ses préceptes, ses ordonnances et ses cérémonies, de tout son cœur et de toute son âme, et pour accomplir tout ce qui était écrit dans ce livre qu'il avait lu.

32. Et il fit promettre avec serment la même chose à tous ceux qui s'étaient trouvés à Jérusalem et dans la terre de Benjamin. Et tous ceux qui demeuraient à Jérusalem consentirent à cette alliance du Seigneur le Dieu de leurs pères.

33. Ainsi Josias bannit toutes sortes d'abominations de toutes les terres des enfants d'Israël; et il obligea tous ceux qui restaient encore dans Israël, de servir le Seigneur leur Dieu. Et tant qu'il vécut, ils ne se séparèrent point du Seigneur le Dieu de leurs pères.

y. 26. — ¹² c'est-à-dire pour interroger le Seigneur.

CHAPITRE XXXV.

Josias célèbre la Pâque, il marche à la guerre, il périt et il est l'objet d'un grand deuil.

1. Josias célébra ensuite à Jérusalem la Pâque du Seigneur, et elle fut immolée le quatorzième du premier mois. 4. *Rois*, 23, 21.

2. Il établit les prêtres dans leurs fonctions, et les exhorta à servir dans la maison du Seigneur.

3. Il dit aussi aux Lévites, par les exhortations desquels tout Israël était sanctifié au Seigneur¹ : Remettez l'arche dans le sanctuaire du temple, que Salomon, fils de David, roi d'Israël, a fait bâtir²; car vous ne la porterez plus³. Ayez seulement soin maintenant de servir le Seigneur votre Dieu, et son peuple d'Israël.

4. Préparez-vous donc par vos maisons et par vos familles, selon la distribution de chacun de vous, ainsi que l'avait ordonné David, roi d'Israël, et que l'a écrit Salomon, son fils.

5. Et servez dans le sanctuaire⁴, selon la distribution des familles et des compagnies établies parmi les Lévites.

6. Après vous être sanctifiés, immolez la Pâque, et disposez aussi vos frères⁵ à pouvoir faire ce que le Seigneur a commandé par le ministère de Moïse⁶.

7. Josias donna à tout le peuple qui se

1. Fecit autem Josias in Jerusalem Phase Domino, quod immolatum est quartadecima die mensis primi :

2. et constituit sacerdotes in officiis suis, hortatusque est eos ut ministrarent in domo Domini.

3. Levitis quoque, ad quorum eruditionem omnis Israel sanctificabatur Domino, locutus est : Ponite arcam in sanctuario templi, quod ædificavit Salomon filius David rex Israel, nequaquam enim eam ultra portabitis : nunc autem ministrare Domino Deo vestro, et populo ejus Israel.

4. Et præparate vos per domos et cognationes vestras, in divisionibus singulorum, sicut præcepit David rex Israel, et descripsit Salomon filius ejus.

5. Et ministrare in sanctuario per familias turmasque leviticæ,

6. et sanctificati immolate Phase : fratres etiam vestros, ut possint juxta verba quæ locutus est Dominus in manu Moysi facere, præparate.

7. Dedit præterea Josias omni

ÿ. 3. — ¹ par les exhortations desquels tous les Israélites s'étaient de nouveau consacrés au Seigneur.

² L'arche sainte fut sous Achaz, qui mit des statues d'idoles dans le temple, transportée par des prêtres pieux dans la maison du mari d'Olda (Jérôm.). — ³ Nous apprenons par le second livre des Paralipomènes (2. *Par.* 33, 7.) que Manassé fit placer des idoles dans la maison de Dieu. Que devint l'arche pendant ce temps-là? c'est ce que l'on ignore. Il y en a qui pensent avec saint Jérôme qu'elle fut transportée dans la maison de Sellum, époux de la prophétesse Olda; d'autres qu'elle demeura négligée dans un coin du sanctuaire, ou fut renfermée dans un lieu secret du temple. Le texte dit expressément qu'elle était portée sur les épaules des prêtres; ce qui semblerait signifier qu'ils la transportaient, selon l'occurrence et la nécessité des temps, d'un lieu à un autre. *D. Calmet.*

⁴ c'est-à-dire, elle demeurera de nouveau à l'avenir en repos dans le sanctuaire. *Voy. pl. h. 6, 41.*

ÿ. 5. — ⁵ auprès du sanctuaire; car les Lévites n'avaient aucun ministère à remplir dans le sanctuaire même.

ÿ. 6. — ⁶ Dans l'hébr. : et préparez à vos frères (la Pâque et les autres victimes qui devaient l'accompagner. ÿ. 5. 7. 11-15.).

⁶ Litt. : par la main de Moïse.

populo, qui ibi fuerat inventus in solemnitate Phase, agnos et hædos de gregibus, et reliqui pecoris triginta millia, boum quoque tria millia; hæc de regis universa substantia.

8. Duces quoque ejus, sponte quod voverant, obtulerunt, tam populo, quam sacerdotibus et Levitis. Porro Helcias, et Zacharias, et Jahiel, principes domus Domini, dederunt sacerdotibus ad faciendum Phase pecora commixtum duo millia sexcenta, et boves trecentos.

9. Chonenias autem, et Semeias, etiam Nathanael, fratres ejus, necnon Hasabias, et Jehiel, et Jozabad, principes Levitarum, dederunt cæteris Levitis ad celebrandum Phase quinque millia pecorum, et boves quingentos.

10. Præparatumque est ministerium, et steterunt sacerdotes in officio suo : Levitæ quoque in turmis, juxta regis imperium.

11. Et immolatum est Phase : asperseruntque sacerdotes manu sua sanguinem, et Levitæ detraxerunt pelles holocaustorum :

12. et separaverunt ea ut darent per domos et familias singulorum, et offerrentur Domino, sicut scriptum est in libro Moysi : de bobus quoque fecerunt similiter.

13. Et assaverunt Phase super ignem, juxta quod in lege scriptum est : pacificas vero hostias coxerunt in lebetibus, et cacabis, et ollis, et festinato distribuerunt universæ plebi :

14. sibi autem, et sacerdotibus

trouva à la solennité de Pâques, des agneaux et des chevreaux de ses troupeaux, et du reste de son bétail *jusqu'à* trente mille ⁷, et trois mille bœufs ⁸. Le roi donna tous ces animaux de son propre bien ⁹.

8. Ses officiers offrirent aussi ce qu'ils avaient promis tant au peuple qu'aux prêtres et aux Lévites. Outre cela, Helcias, Zacharie et Jahiel, qui étaient les premiers officiers de la maison du Seigneur ¹⁰, donnèrent aux prêtres, pour célébrer cette Pâque, deux mille six cents bêtes de menu bétail ¹¹, avec trois cents bœufs.

9. Mais Chonénias avec Séméias et Nathanaël, ses frères, comme aussi Hasabias, et Jehiel, et Jozabad, chefs des Lévites, donnèrent aux autres Lévites, pour célébrer la Pâque, cinq mille menues bêtes et cinq cents bœufs.

10. Après que tout fut préparé pour ce ministère, les prêtres se rendirent à leurs fonctions, et les Lévites aussi, divisés par compagnies, selon le commandement du roi.

11. On immola donc la Pâque ; et les prêtres en répandirent eux-mêmes le sang ; et les Lévites écorchèrent les victimes des holocaustes ¹² :

12. et ils les séparèrent ¹³ pour les distribuer par les maisons et les familles, et pour les offrir au Seigneur, selon ce qui est écrit dans le livre de Moïse : et ils firent la même chose des bœufs ¹⁴.

13. Ensuite ils firent rôtir la Pâque sur le feu, comme il est écrit dans la loi. Ils firent cuire les victimes pacifiques ¹⁵ dans des marmites, des chaudrons et des pots ; et les distribuèrent promptement à tout le peuple.

14. Après quoi ils en préparèrent pour

7. 7. — ⁷ qui furent immolés comme victimes pascales.

⁸ pour d'autres sacrifices.

⁹ On a remarqué ailleurs (1. Par. 27, 26 et suiv.) que l'une des principales branches des revenus des rois, chez les Hébreux, consistait dans les produits des biens qui leur appartenaient en propre et qu'ils faisaient exploiter par des intendants. *Comp. pl. h. 30, 24.*

8. — ¹⁰ Helcias était grand prêtre, les deux autres étaient vraisemblablement les plus anciens et les principaux des classes des prêtres.

¹¹ agneaux et chevreaux.

9. 11. — ¹² C'étaient les prêtres qui d'ailleurs les faisaient, mais voy. *pl. h. 29, 34.*

12. — ¹³ les holocaustes de menu bétail, selon les familles auxquelles ils appartenaient. Les familles les remettaient aux prêtres, qui les plaçaient sur l'autel des holocaustes.

¹⁴ parmi lesquels beaucoup étaient aussi destinés pour des holocaustes.

13. 13. — ¹⁵ à quoi une partie des bœufs fut employée.

eux et pour les prêtres; car les prêtres furent occupés jusqu'à la nuit à offrir les holocaustes et les graisses; ce qui fut cause que les Lévites n'en purent préparer pour eux, et pour les prêtres, fils d'Aaron, que les derniers.

15. Les chantres, fils d'Asaph, étaient aussi là dans leur rang¹⁶, selon l'ordre de David, et d'Asaph, d'Héman et d'Idithun, prophètes¹⁷ du roi. Les portiers étaient aussi soigneux de garder toutes les portes, sans s'écarter un seul moment de leur office; c'est pourquoi les Lévites, leurs frères, leur préparèrent à manger.

16. Tout le culte du Seigneur fut donc exactement accompli ce jour-là, soit dans la célébration de la Pâque, soit dans l'oblation des holocaustes qui se fit sur l'autel du Seigneur, selon que le roi Josias l'avait ordonné.

17. Et les enfants d'Israël qui se trouvèrent là firent la Pâque en ce temps, et célébrèrent les azymes durant sept jours.

18. Il n'y eut point de Pâque semblable à celle-ci dans Israël, depuis le temps du prophète Samuel¹⁸; et de tous les rois d'Israël, il n'y en a point eu qui ait fait une Pâque comme celle que Josias fit avec les prêtres, les Lévites, tout le peuple de Juda, et ce qui se trouva d'Israël, et les habitants de Jérusalem.

19. Cette Pâque fut célébrée la dix-huitième année du règne de Josias.

20. Après que Josias eut réparé le temple, Néchao, roi d'Égypte, alla porter la guerre à Charcamis¹⁹ sur l'Euphrate. Et Josias marcha pour s'opposer à lui. 4. Rois, 23, 29.

21. Mais ce prince lui envoya des ambassadeurs, qui lui dirent: Qu'avez-vous à démêler avec moi, ô roi de Juda? Ce n'est pas contre vous que je viens aujourd'hui, mais je viens faire la guerre à une autre maison, contre laquelle Dieu m'a commandé de marcher en diligence. Cessez donc de vous opposer aux desseins de Dieu²⁰ qui est avec moi, de peur qu'il ne vous tue.

postea paraverunt : nam in oblatione holocaustorum et adipum usque ad noctem sacerdotes fuerunt occupati : unde Levitæ sibi, et sacerdotibus filiis Aaron paraverunt novissimis.

15. Porro cantores filii Asaph stabant in ordine suo, juxta præceptum David, et Asaph, et Heman, et Idithun prophetarum regis : janitores vero per portas singulas observabant, ita ut nec puncto quidem discederent a ministerio : quam ob rem et fratres eorum Levitæ paraverunt eis cibos.

16. Omnis igitur cultura Domini rite completa est in die illa, ut facerent Phase, et offerrent holocausta super altare Domini juxta præceptum regis Josiæ.

17. Feceruntque filii Israel, qui reperti fuerant ibi, Phase in tempore illo, et solemnitatem azymorum septem diebus.

18. Non fuit Phase simile huic in Israel a diebus Samuelis prophetæ : sed nec quisquam de cunctis regibus Israel fecit Phase sicut Josias, sacerdotibus et Levitis, et omni Judæ, et Israel qui repertus fuerat, et habitantibus in Jerusalem.

19. Octavodecimo anno regni Josiæ hoc Phase celebratum est.

20. Postquam instauraverat Josias templum, ascendit Nechao rex Ægypti ad pugandum in Charcamis juxta Euphraten : et processit in occursum ejus Josias.

21. At ille, missis ad eum nuntiis, ait : Quid mihi et tibi est rex Juda ? non adversum te hodie venio, sed contra aliam pugno domum, ad quam me Deus festinato ire præcepit : desine adversum Deum facere, qui mecum est, ne interficiat te.

ÿ. 15. — ¹⁶ faisaient leurs fonctions.

¹⁷ chantres chargés d'exécuter les saints cantiques, conformément à leur primitive institution. Voy. 1. Par. 25.

ÿ. 18. — ¹⁸ eu égard à la noble munificence de Josias. ÿ. 7. 8. (Jérôme).

ÿ. 20. — ¹⁹ contre la place forte de Circésium, Carcassium, c'est-à-dire contre les Assyriens ou les Babyloniens.

ÿ. 21. — ²⁰ Jérémie avait prédit à Néchao la victoire contre Charcamis, ce qui n'était pas ignoré du roi d'Égypte (Jérôme).

22. Noluit Josias reverti, sed præparavit contra eum bellum, nec acquievit sermonibus Nechao ex ore Dei : verum perrexit ut dimicaret in campo Mageddo.

23. Ibique vulneratus a sagittariis, dixit pueris suis : Educite me de prælio, quia oppido vulneratus sum.

24. Qui transtulerunt eum de curru in alterum currum, qui sequebatur eum more regio, et asportaverunt eum in Jerusalem, mortuusque est, et sepultus in mausoleo patrum suorum : et universus Juda et Jerusalem luxerunt eum :

25. Jeremias maxime : cujus omnes cantores atque cantatrices, usque in præsentem diem Lamentationes super Josiam replicant ; et quasi lex obtinuit in Israel : Ecce scriptum fertur in Lamentationibus.

26. Reliqua autem sermonum Josiæ et misericordiarum ejus, quæ lege præcepta sunt Domini ;

27. opera quoque illius prima et novissima, scripta sunt in Libro regum Juda et Israel.

22. Josias ne voulut point s'en retourner, mais il se prépara à le combattre ; et il ne se rendit point à ce que lui dit Nécho de la part de Dieu, mais il continua sa marche pour lui livrer bataille dans le champ de Mageddo.

23. Et étant là il fut blessé par des archers, et dit à ses gens : Tirez-moi d'ici, parce que je suis extrêmement blessé.

24. Ils le transportèrent d'un char²¹ dans un autre qui le suivait, selon la coutume des rois, et ils le portèrent à Jérusalem. Il mourut, et il fut mis dans le tombeau de ses pères, et tout Juda et Jérusalem de pleura ;

25. particulièrement Jérémie, dont les Lamentations²² sur la mort de Josias se chantent jusqu'à cette heure par les musiciens et musiciennes : et c'est ce qui a passé comme une espèce de loi dans Israël²³. On les trouve écrites parmi les Lamentations²⁴.

26. Or le reste des actions de Josias, et toutes ses bonnes œuvres, conformes à ce qui est ordonné par la loi de Dieu,

27. et tout ce qu'il a fait, tant au commencement, qu'à la fin de son règne, est écrit dans le Livre des rois de Juda et d'Israël.

CHAPITRE XXXVI.

Joachaz, Eliakim, Joachin, Sédécias. Captivité de Babylone. Délivrance de la captivité par Cyrus.

1. Tulit ergo populus terræ Joachaz filium Josiæ, et constituit regem pro patre suo in Jerusalem.

2. Viginti trium annorum erat Joachaz cum regnare cœpisset, et tribus mensibus regnavit in Jerusalem.

3. Amovit autem eum rex

1. Le peuple de ce pays prit donc Joachaz, fils de Josias, et l'établit roi en la place de son père dans Jérusalem. 4. *Rois*, 23, 30.

2. Joachaz avait vingt-trois ans quand il commença à régner ; et il régna trois mois dans Jérusalem.

3. Mais le roi d'Egypte étant venu à Jérusalem.

γ. 24. — ²¹ de son chariot de guerre.

γ. 25. — ²² les chants funèbres.

²³ à savoir d'employer et de chanter les chants funèbres de Jérémie même dans d'autres circonstances fâcheuses et tristes.

²⁴ Litt. : Voici, dit-on, que cela est écrit dans les Lamentations. — C'est-à-dire il faut aller chercher cela dans les Lamentations de Jérémie, recueil qui est perdu. Il ne faut pas ici songer aux Lamentations de Jérémie que nous avons encore (Voy. la préf. sur les *Lam.*).

saalem¹, le déposa, et condamna le pays à lui donner cent talents d'argent et un talent d'or.

4. Et il établit Eliakim, son frère, roi en sa place sur Juda et sur Jérusalem, et l'appela Joakim. Et après s'être saisi de Joachaz, il l'emmena en Egypte avec lui².

5. Joakim avait vingt-cinq ans quand il commença à régner; et il régna onze ans à Jérusalem : mais il fit le mal devant le Seigneur son Dieu.

6. Ce fut contre lui que marcha Nabuchodonosor, roi des Chaldéens; et l'ayant chargé de chaînes, il l'emmena à Babylone³,

7. où il transporta aussi les vases du Seigneur, et les mit dans son temple⁴.

8. Le reste des actions de Joakim, et des abominations qu'il commit et qui se trouvèrent en lui, est contenu dans le Livre des rois de Juda et d'Israël. Son fils Joachin⁵ régna en sa place.

9. Joachin avait huit ans quand il commença à régner⁶, et il régna trois mois et dix jours dans Jérusalem, où il commit le mal en la présence du Seigneur.

10. Et à la fin de l'année, le roi Nabuchodonosor envoya des troupes qui l'emmenèrent à Babylone, et emportèrent avec lui les vases les plus précieux de la maison du Seigneur; et il établit roi en sa place sur Juda et Jérusalem son oncle⁷ Sédécias. 4. *Rois*, 24, 15. *Jér.* 37, 1.

11. Sédécias avait vingt-un ans quand il commença à régner; et il régna onze ans à Jérusalem.

12. Il fit le mal en la présence du Seigneur son Dieu, et il n'eut point de respect

Ægypti cum venisset in Jerusalem, et condemnavit terram centum talentis argenti, et talento auri.

4. Constituitque pro eo regem, Eliakim fratrem ejus, super Judam et Jerusalem : et vertit nomen ejus Joakim : ipsum vero Joachaz tulit secum, et abduxit in Ægyptum.

5. Viginti quinque annorum erat Joakim cum regnare cœpisset, et undecim annis regnavit in Jerusalem : fecitque malum coram Domino Deo suo.

6. Contra hunc ascendit Nabuchodonosor rex Chaldæorum, et vinctum catenis duxit in Babylonem.

7. Ad quam et vasa Domini transtulit et posuit ea in templo suo.

8. Reliqua autem verborum Joakim, et abominationum ejus, quas operatus est, et quæ inventa sunt in eo, continentur in Libro regum Juda et Israel. Regnavit autem Joachin filius ejus pro eo.

9. Octo annorum erat Joachin cum regnare cœpisset, et tribus mensibus, ac decem diebus regnavit in Jerusalem, fecitque malum in conspectu Domini.

10. Cumque anni circulus volveretur, misit Nabuchodonosor rex, qui adduxerunt eum in Babylonem, asportatis simul pretiosissimis vasis domus Domini. Regem vero constituit Sedeciam patrum ejus super Judam et Jerusalem.

11. Viginti et unius anni erat Sedecias cum regnare cœpisset, et undecim annis regnavit in Jerusalem.

12. Fecitque malum in oculis Domini Dei sui, nec erubuit fa-

ÿ. 3. —¹ trois mois après la mort de Josias.

ÿ. 4. —² Sur cet événement, comp. 4. *Rois*, 23, 33. 34. et *Ezéch.* 19, 3.

ÿ. 6. —³ mais il le remit quelque temps après en liberté (4. *Rois*, 24, 1.). A cette époque commencent les soixante et dix années de captivité prédites par Jérémie.

ÿ. 7. —⁴ D'autres trad. : dans son palais. Voy. *Dan.* 1, 2. 1. *Esdr.* 1, 7.

ÿ. 8. —⁵ appelé aussi Conias, Jéchonias. *Jér.* 22, 24.

ÿ. 9. —⁶ Selon 4. *Rois*, 24, 8, il avait seize ans, comme portent aussi quelques manuscrits et versions. D'autres cherchent à lever la contradiction en disant que Joachim fut associé au gouvernement pendant huit ans, et que ce fut dans sa seizième année qu'il commença à régner seul.

ÿ. 10. —⁷ Dans l'hébr. : son frère, c'est-à-dire son parent.

ciem Jeremiæ prophætæ, loquentis ad se ex ore Domini.

13. A rege quoque Nabuchodonosor recessit, qui adjuraverat eum per Deum : et induravit cervicem suam et cor, ut non reverteretur ad Dominum Deum Israel.

14. Sed et universi principes sacerdotum, et populus, prævaricati sunt inique juxta universas abominationes gentium, et polluerunt domum Domini, quam sanctificaverat sibi in Jerusalem.

15. Mittebat autem Dominus Deus patrum suorum ad illos per manum nuntiorum suorum, de nocte consurgens, et quotidie commonens : eo quod parceret populo et habitaculo suo.

16. At illi subsannabant nuntios Dei, et parvipendebant sermones ejus, illudebantque prophetis, donec ascenderet furor Domini in populum ejus, et esset nulla curatio.

17. Adduxit enim super eos regem Chaldæorum, et interfecit juvenes eorum gladio in domo sanctuarii sui : non est misertus adolescentis, et virginis, et senis, nec decrepiti quidem, sed omnes tradidit in manibus ejus.

18. Universaque vasa domus Domini, tam majora, quam minora, et thesauros templi, et regis, et principum, transtulit in Babylonem.

19. Incenderunt hostes domum Dei, destruxeruntque murum Jerusalem, universas turres combusserunt, et quidquid pretiosum fuerat, demoliti sunt.

20. Si quis evaserat gladium, ductus in Babylonem servivit regi et filiis ejus, donec imperaret rex Persarum,

21. et completeretur sermo Do-

pour la présence du prophète Jérémie, qui lui parlait de la part du Seigneur.

13. Il se révolta même contre le roi Nabuchodonosor, à qui il avait juré fidélité, en employant le nom de Dieu⁸. Il endurecit donc sa tête et son cœur, pour ne plus retourner au Seigneur le Dieu d'Israël.

14. Et même tous les princes des prêtres et le peuple s'abandonnèrent à toutes les abominations des gentils, et ils profanèrent la maison du Seigneur qu'il avait sanctifiée pour soi à Jérusalem.

15. Or le Seigneur le Dieu de leurs pères leur adressait souvent sa parole⁹ par l'entremise de ceux qu'il leur envoyait; et il ne cessait de leur donner, soit de nuit, soit de jour, des avertissements, afin qu'il pût pardonner à son peuple et à sa maison.

16. Mais eux se moquaient des personnes que Dieu leur envoyait; ils méprisaient ses paroles, et traitaient très-indignement ses prophètes, jusqu'à ce que la fureur du Seigneur s'élevât contre son peuple, et que le mal fût sans remède¹⁰.

17. Car il fit venir contre eux le roi des Chaldéens, qui égorga leurs enfants dans la maison de son sanctuaire, sans avoir pitié ni des jeunes gens, ni des jeunes filles, ni des personnes âgées, ni même de ceux qui étaient dans la dernière vieillesse; Dieu les livra tous entre ses mains,

18. comme aussi tous les vaisseaux du temple, tant grands que petits, tous les trésors de la maison de Dieu et de celle du roi et des princes, qu'il fit emporter à Babylone. 4. *Rois*, 25, 14, 15.

19. Les ennemis brûlèrent la maison du Seigneur, et ruinèrent les murs de Jérusalem. Ils mirent le feu à toutes les tours, et détruisirent tout ce qu'il y avait de précieux¹¹.

20. Si quelqu'un avait échappé à la mort, il était emmené à Babylone pour être esclave du roi et de ses enfants, jusqu'à ce que Dieu mit le roi de Perse¹² sur le trône,

21. et que s'accomplît la parole du Sei-

§. 13. — ⁸ Litt. : qui l'avait fait jurer au nom de Dieu, — de lui demeurer soumis.

§. 15. — ⁹ Litt. : ... de leurs pères, se levant dès le matin et les avertissant chaque jour, envoyait auprès d'eux par la main (l'entremise) de ses délégués, afin etc. — c'est-à-dire dès les premiers temps il ne cessa de les exhorter etc.

§. 16. — ¹⁰ et que ce même peuple n'eût plus de secours à attendre.

§. 19. — ¹¹ * Ils brisèrent beaucoup de vases précieux, et n'en conservèrent qu'une faible partie dans le trésor du roi et dans son temple (§. 7.). Ces vases, en effet, surpassaient beaucoup en nombre ceux qui furent rendus par Cyrus, et qui furent trouvés dans son trésor.

§. 20. — ¹² Cyrus.

gneur, qui avait été prononcée par la bouche de Jérémie ¹³, et que la terre célébra ses jours de sabbat ¹⁴ : car elle fut dans un sabbat continué durant tout le temps de sa désolation, jusqu'à ce que les soixante et dix ans fussent accomplis ¹⁵.

22. Mais dans la première année de Cyrus, roi des Perses ¹⁶, le Seigneur, pour accomplir la parole qu'il avait dite par la bouche du prophète Jérémie, toucha le cœur de Cyrus, roi des Perses, qui commanda de publier dans tout son royaume l'édit qui suit, et d'en expédier même les patentes en cette forme : 1. *Esd.* 1, 1. 6, 3. *Jér.* 25, 12. 29, 10.

23. Voici ce que dit Cyrus, roi des Perses ¹⁷ : Le Seigneur le Dieu du ciel m'a mis tous les royaumes de la terre entre les mains, et il m'a aussi commandé ¹⁸ de lui bâtir une maison dans Jérusalem qui est dans la Judée. Qui d'entre vous se trouve être de son peuple ? Que le Seigneur son Dieu soit avec lui, et qu'il parte *promptement*.

mini ex ore Jeremiæ, et celebraret terra sabbata sua : cunctis enim diebus desolationis egit sabbatum, usque dum complerentur septuaginta anni.

22. Anno autem primo Cyri regis Persarum, ad explendum sermonem Domini, quem locutus fuerat per os Jeremiæ, suscitavit Dominus spiritum Cyri regis Persarum : qui jussit prædicari in universo regno suo, etiam per scripturam, dicens :

23. Hæc dicit Cyrus rex Persarum : Omnia regna terræ dedit mihi Dominus Deus cœli, et ipse præcepit mihi ut ædificarem ei domum in Jerusalem, quæ est in Judæa : quis ex vobis est in omni populo ejus ? sit Dominus Deus suus cum eo, et ascendat.

γ. 21. — ¹³ Voy. *Jér.* 25, 11 et suiv.

¹⁴ se reposât par la cessation de la culture.

¹⁵ ce qui avait été ainsi prédit 3. *Moys.* 26, 34. *Jér.* 25, 11. 12. 29, 10. 41.

γ. 22. — ¹⁶ L'an du monde 3468 ; avant Jésus-Christ 536.

γ. 23. — ¹⁷ * Ces mêmes paroles se lisent encore au commencement du livre d'Esdras. C'est ainsi que les anciens avaient coutume de rattacher la suite de leurs écrits à ce qui les précédait, afin que le lecteur pût aisément, et sans interruption d'idées, passer d'un livre à un autre. *Comp. Jos.* 1, 1 ; *Jug.* 1, 1 ; 1. *Rois.* 1, 1 etc. *Act.* 1, 1 et les remarq.

¹⁸ Cyrus connut et adora le vrai Dieu, — de même que les anciens Perses en général le connurent et l'adorèrent aussi.